Québec

la politique forestière du Québec

Problématique d'ensemble

juin 1984

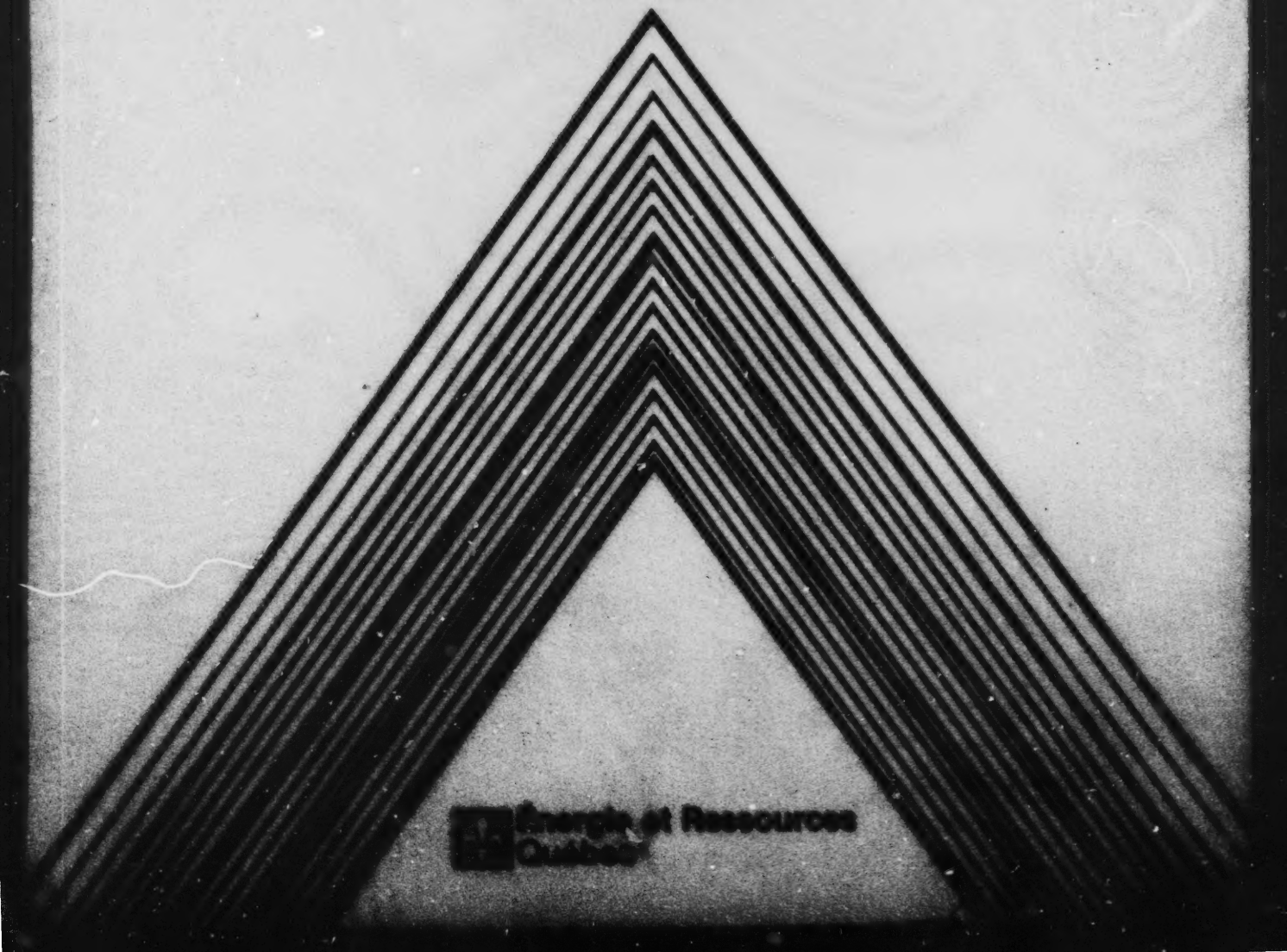

Énergie et Ressources Québec

85-4091/

LA POLITIQUE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

PROBLÉMATIQUE D'ENSEMBLE

DOCUMENT DE CONSULTATION

JUIN 1984

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
ET DES RESSOURCES

Gouvernement
du Québec

Le ministre de
l'Énergie et des Ressources

L'évolution radicale et, parfois, très rapide des différents paramètres propres au secteur forestier a conduit le ministère de l'Energie et des Ressources à faire le point sur l'ensemble de la problématique du secteur. Le présent document constitue, à cet égard, le résultat des réflexions qui ont permis la formulation de certaines propositions relatives aux objectifs du Ministère pour la prochaine décennie.

Comme j'ai eu l'occasion de le mentionner à plusieurs reprises, il s'agit essentiellement d'un document de consultation qui vise à permettre aux différents intervenants de participer activement à la révision de la politique forestière du Québec.

En ce sens, plutôt qu'une simple consultation sur des propositions émanant du Ministère, j'ai voulu que cette participation prenne la forme d'une véritable implication des divers intervenants dans la définition même des moyens de mise en oeuvre de la politique.

Ces différentes propositions qui devraient être soumises d'ici octobre 1984 seront intégrées à l'approche envisagée actuellement par le Ministère. Ultimement, l'ensemble de ce processus doit conduire à l'élaboration d'une nouvelle politique forestière pour le Québec que j'entends soumettre au Conseil des ministres dès cet automne.

YVES L. DUHAIME

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

CHAPITRE 1: LE QUÉBEC: UN PAYS FORESTIER

1.1 UN IMMENSE TERRITOIRE COUVERT DE FORÊTS 13

1.1.1 L'étendue du territoire forestier 15
1.1.2 La composition arborescente des forêts commerciales 16
1.1.3 Les régimes de propriété de la forêt 17
1.1.3.1 Les forêts publiques 19
1.1.3.2 Les forêts privées 20

1.2 LE MILIEU FORESTIER: UN SYSTÈME PLURI-FONCTIONNEL 20

1.2.1 La fonction écologique 21
1.2.2 La fonction récréative 21
1.2.3 La fonction industrielle 22
1.2.3.1 Dans l'ensemble du Québec 22
1.2.3.2 Sur le plan régional 23

CHAPITRE 2: LES INDUSTRIES FORESTIÈRES ET LEURS MARCHÉS 27

2.1 DESCRIPTION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES ACTUELLES 29

2.1.1 L'industrie des pâtes et papiers 29

2.1.2 Les industries du bois 33
2.1.2.1 L'industrie du sciage 34
2.1.2.2 L'industrie des placages et contre-plaqués 37

2.1.2.3 L'industrie des panneaux 37
2.1.2.4 Les autres produits manufacturés à partir du bois 38

2.2 LES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES ET LA PLACE DU QUÉBEC PAR RAPPORT À SES CONCURRENTS 39

2.2.1 La ressource forestière dans le monde 39
2.2.2 La place du Québec par rapport à ses concurrents 42
2.2.2.1 L'industrie des pâtes et papiers 43
2.2.2.2 L'industrie du bois 47

2.3 ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE PLUS SPÉCIFIQUES 48

2.3.1 La structure et la productivité de l'industrie 48
2.3.1.1 La structure de l'industrie 48
2.3.1.2 La productivité de l'industrie 50

2.3.2 La disponibilité des capitaux et la rentabilité 51
2.3.3 Les marchés des produits forestiers québécois 52
2.3.3.1 Les produits de l'industrie des pâtes et papiers 53
2.3.3.2 Les produits de l'industrie du bois 57

2.3.4 Les besoins en matière ligneuse 62
2.3.4.1 Les besoins actuels 63
2.3.4.2 Les besoins futurs 66

CHAPITRE 3: LA RESSOURCE FORESTIÈRE ET SA GESTION 71

3.1 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF 73

3.1.1 La forêt publique 76
3.1.2 La forêt privée 77

3.2 L'ÉVALUATION DE L'OFFRE DE MATIÈRE LIGNEUSE 80

3.2.1 Les principaux paramètres relatifs à l'offre retenue 80
3.2.1.1 Le territoire considéré 80
3.2.1.2 Le stock ligneux et l'évolution de la forêt 81
3.2.1.3 L'utilisation prévue 83
3.2.1.4 Les travaux d'aménagement prévus 83

3.2.2 L'évaluation de la possibilité forestière 84
3.2.2.1 Les feuillus 84
3.2.2.2 Les résineux (sapin, épinette, pin gris) 84

3.2.3 L'évaluation des disponibilités pour la prochaine décennie 89
3.2.3.1 Forêts publiques 89
3.2.3.2 Forêts privées 92

3.2.4 Conclusion 93

3.3 LA GESTION FORESTIÈRE 94

3.3.1 La forêt publique 94
3.3.1.1 Les règles et principes de base de la gestion forestière 96
3.3.1.2 Problèmes rencontrés dans la réalisation de la gestion 96
3.3.1.3 Le cadre et les contraintes à la gestion forestière 101

3.3.2 La forêt privée 102

CHAPITRE 4: LE BILAN ET LES PERSPECTIVES 105

4.1 UN SECTEUR ÉCONOMIQUE AVEC DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT 107

4.1.1 Une demande croissante pour les produits forestiers 107
4.1.2 Une structure de transformation compétitive 107
4.1.3 Certains avantages au niveau de la ressource 108

4.2 DES PROBLÈMES QUI FREINENT LE DÉVELOPPEMENT 109

4.2.1 Des marchés difficiles à conquérir 109
4.2.2 Une structure de transformation vulnérable 110
4.2.3 Un manque de matière ligneuse à moyen et long termes 111

4.3 UN CADRE DE GESTION MAL DÉFINI 112

4.3.1 Un milieu diversifié et complexe 113
4.3.2 Des modalités de gestion encore embryonnaires 113

CHAPITRE 5: LES OBJECTIFS PROPOSÉS 117

5.1 L'OBJECTIF GLOBAL DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR FORESTIER 119

5.1.1 Le cadre de référence 119
5.1.1.1 Le mandat du MER 119
5.1.1.2 Les principales conclusions de l'analyse du secteur 119
5.1.1.3 Les orientations gouvernementales 120

5.1.2 La formulation de l'objectif global et ses implications 121
5.1.3 Sa traduction concrète compte tenu de la problématique 123

5.2 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES 123

5.2.1 Optimiser l'utilisation de la forêt existante 124
5.2.1.1 Connaître la forêt actuelle 124
5.2.1.2 Assurer la protection de la forêt 125
5.2.1.3 Améliorer le processus d'allocation 126
5.2.1.4 Accéder aux volumes mûrs 127
5.2.1.5 Récolter plus complètement 128

5.2.2 Créer un stock ligneux pour l'avenir 128
5.2.2.1 Favoriser le plus possible l'établissement de la régénération naturelle 129
5.2.2.2 Pallier les déficiences de la régénération naturelle 130
5.2.2.3 Augmenter les disponibilités à moyen terme 130

5.2.3 Favoriser une transformation adaptée à la forêt québécoise 131
5.2.3.1 Mieux transformer la ressource existante 131
5.2.3.2 Axer le développement industriel en fonction de la ressource disponible 132
5.2.3.3 Maximiser l'apport économique de la transformation de la matière ligneuse 133

CONCLUSION 135

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1	Régime de propriété et tenure du territoire de la forêt commerciale	18
Figure 2.1	Localisation des usines de pâtes, papiers et cartons	32
Figure 2.2	Localisation des usines de sciage sur base commerciale	35
Figure 2.3	Evolution de la récolte	64
Figure 3.1	Régions administratives du MER et zones socio-économiques	74
Figure 3.2	Représentation des principaux groupements d'essences pour la forêt publique et la forêt privée - Peuplements jeunes et mûrs	78
Figure 3.3	Représentation des volumes par essence en terrains forestiers productifs accessibles pour la forêt publique et la forêt privée	79
Figure 4.1	Comparaison entre l'offre et la demande probable en sapin, épinette et pin gris sur les forêts publiques et privées (situation actuelle)	116

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1	Les grandes zones du territoire québécois	15
Tableau 1.2	Volume marchand brut au Québec - Répartition par essences	17
Tableau 1.3	Propriété des terrains de la zone des forêts commerciales	19
Tableau 2.1	Destination des expéditions québécoises de pâtes et papiers (1982, en %)	30
Tableau 2.2	Evolution de la production québécoise de pâtes et papiers de 1960 à 1982	33
Tableau 2.3	Réserves forestières mondiales en 1976	40
Tableau 2.4	Différence des coûts de production du papier journal par rapport au Québec (1981; $ par tonne métrique; $ canadien et américain au pair)	46
Tableau 2.5	Différence des coûts de production de bois de sciage résineux par rapport au Québec (1980 $ par mètre cube; dollars canadien et américain au pair)	47
Tableau 2.6	Volume de bois récolté par région administrative 1981 (en '000 mètres cubes)	65

Tableau 2.7	La consommation autorisée de l'industrie forestière québécoise par région ('000 mètres cubes)	67
Tableau 2.8	Estimation de la production industrielle et des besoins en matière ligneuse - Québec - 1981 et 2000	68
Tableau 2.9	Répartition de la demande en matière ligneuse selon les essences et les sources d'approvisionnement	69
Tableau 3.1	Superficie forestière productive accessible par stade de développement, type de couvert et zone socio-économique (en km^2)	75
Tableau 3.2	Volume marchand en résineux et feuillus - Distribution (%) par zone socio-économique	75
Tableau 3.3	Volume marchand en résineux et feuillus par tenure Distribution (%) par tenure	76
Tableau 3.4	Superficie par stade de développement et type de couvert sur forêt publique	76
Tableau 3.5	Superficie par type de couvert et tenure - Forêt privée	77
Tableau 3.6	Superficies exclues des calculs - Forêts publiques	80
Tableau 3.7	Age d'exploitabilité absolue - Forêt publique	82
Tableau 3.8	Sources d'approvisionnement prévues pour l'industrie forestière québécoise	87

Tableau 3.9 Evolution des disponibilités en sapin, épinette et pin gris selon la situation actuelle - Forêt publique 90

Tableau 3.10 Volume annuel net disponible pour les essences autres que sapin baumier, épinette et pin gris (Forêt publique)- Prochaine décennie 91

Tableau 3.11 Disponibilité annuelle pour la décennie 1980-90 exprimée en volume marchand - Forêt privée 93

Introduction

INTRODUCTION

En 1972, un Livre blanc cernait les grandes orientations que le Québec désirait prendre dans le domaine forestier. Depuis, il y a eu évolution rapide au point où, en 1984, il apparaît nécessaire de reviser cette politique forestière et de l'adapter aux conditions présentes et prévisibles dans un proche avenir.

LA POLITIQUE FORESTIÈRE ACTUELLE

Le ministère de l'Energie et des Ressources applique donc une politique forestière qui remonte à 1972, date de la publication par le ministère des Terres et Forêts existant d'un Livre blanc intitulé "Exposé sur la politique forestière". Auparavant, l'Etat limitait son rôle au maintien d'un contrôle de l'exploitation forestière, en veillant au respect des lois et règlements, par le biais d'une structure administrative centralisée. Il orientait essentiellement ses préoccupations vers la forêt publique dont la gestion et l'exploitation étaient confiées à l'entreprise privée à travers un système de concessions forestières, détenues en majorité par des producteurs de pâtes et papiers. Avec le temps, ce système avait contribué à rendre l'allocation des bois de la forêt publique rigide au point où le développement de l'industrie forestière, en particulier celle du sciage, s'en trouvait compromis. En 1972, le temps était venu d'avoir une nouvelle politique de gestion des forêts.

La problématique d'alors

La demande de produits forestiers s'annonçait prometteuse et les forêts du Québec, disait-on alors, n'étaient pas exploitées à leur pleine capacité. A cause de contraintes structurelles et conjoncturelles, le volume de la récolte annuelle avait toujours été de beaucoup inférieur à la possibilité de coupe calculée.

Selon certaines données alors disponibles, la possibilité forestière des concessions n'était exploitée qu'à 65% alors que les terres publiques non concé-

dées devenaient de plus en plus éloignées et que les coûts de transport augmentaient. Les modes d'allocation des bois de la forêt publique étaient en conséquence remis en cause.

On s'inquiétait également des problèmes reliés à la forêt privée. La coopération entre les propriétaires forestiers manquait de cadre structuré et la mise en marché de leurs bois rencontrait des difficultés; par ailleurs, peu de mesures incitaient à la mise en valeur des lots forestiers.

La position concurrentielle de l'industrie forestière québécoise faisait aussi l'objet d'inquiétude alors qu'on s'interrogeait sur ses chances de participer à l'expansion prévue des marchés. On suggérait à l'industrie des pâtes et papiers de se moderniser alors qu'on voyait l'augmentation des approvisionnements et leur garantie à long terme comme des avenues de solutions pour l'industrie du sciage.

Par ailleurs, le rôle de l'Etat avait crû de manière très marquée dans beaucoup de secteurs de la vie québécoise au cours des années 1960, l'Etat étant perçu comme l'instrument privilégié susceptible de servir les aspirations de la collectivité. Le secteur forestier n'avait pas échappé à cette orientation, le ministère des Terres et Forêts montrant sa volonté de passer d'un rôle de simple gardien de la ressource à celui de gestionnaire actif.

Enfin, la capacité du milieu forestier de répondre à la fois aux demandes en bois et en espaces verts, dans un régime de concessions, soulevait des interrogations sérieuses. Le rôle multifonctionnel qu'on réclamait maintenant de la forêt créait une nouvelle pression sur la ressource et accentuait la nécessité pour l'Etat de se réserver la gestion des forêts.

Les objectifs formulés

En 1972, donc, le Livre blanc a été publié. L'Etat y exprimait la volonté d'assumer pleinement son rôle de gestionnaire du territoire forestier et d'optimiser l'utilisation de la ressource dans une perspective de développement

économique et social du Québec. La forêt y était perçue à la fois comme productrice de matière ligneuse et comme élément essentiel de la conservation de l'eau, du sol et de la faune.

Le programme d'action amorcé par le Ministère comprenait plusieurs mesures dont le premier jalon était un zonage des terres forestières. Il s'agissait de rationaliser complètement la gestion des forêts et, partant, la production de bois dans les forêts publiques et privées, de procéder à une réallocation des aires de coupe, de planifier la distribution des bois et de réorienter et développer la recherche.

On préconisait aussi une réorganisation des structures internes du Ministère en vue d'améliorer le fonctionnement de l'appareil administratif et de rapprocher l'administration des administrés. L'élaboration d'un cadre juridique intégré et cohérent était proposée comme base de la rationalisation des interventions gouvernementales dans le secteur forestier, la législation existante étant alors jugée imprécise et incomplète.

On proposait également qu'une "Société de gestion forestière" (société d'Etat d'envergure provinciale) prenne en charge la gestion de la forêt publique tandis que, par diverses autres formules (boisé de ferme, ferme forestière, groupement forestier) on assurerait la gestion de la forêt privée. Le Ministère élaborerait des plans de distribution des bois récoltés au Québec et des garanties d'approvisionnement à moyen et long termes seraient offertes aux industries forestières.

A cet égard, la révocation des concessions forestières apparaissait comme le premier pas qui devait être franchi. On justifiait ce besoin en faisant état de la distribution inadéquate de certaines concessions par rapport aux usines, de la sous-utilisation des disponibilités, des droits exclusifs des concessionnaires à l'égard des bois de leurs concessions, de leur peu d'intérêt pour l'amélioration des forêts, des demandes accrues de bois pour des fins commerciales et d'espaces boisés pour des fins récréatives et enfin, de l'impossibilité pour l'Etat d'effectuer une allocation optimale des bois des forêts publiques.

La commission parlementaire de 1977

Une Commission parlementaire sur l'industrie des pâtes et papiers, tenue en 1977, a permis de comprendre l'importance pour l'industrie forestière d'être concurrentielle à court et à long termes. La modernisation des équipements devenait une préoccupation majeure du Ministère et ce dernier amorçait un programme de reboisement de 100 millions de plants par année.

LE BILAN DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

L'industrie forestière

La production des pâtes et papiers a augmenté au taux annuel de 1,3% depuis 1970 et a atteint 7,1 millions de tonnes en 1981. Cependant, depuis 1970, l'industrie a laissé voir des signes évidents de recul: elle a régressé quant à sa part relative de l'ensemble des marchés et a perdu son "leadership" à l'égard des prix du papier journal; la part du Québec au niveau mondial pour ce produit a baissé sensiblement, passant de plus de 30% en 1950 à 16% en 1980. Cette part est passée de 40% à 30% sur le marché américain.

Le sciage des résineux a connu, quant à lui, un essor prodigieux depuis 1970, sa production passant de 3,1 à 7 millions de mètres cubes en 1980. Cette industrie fait maintenant partie de l'environnement immédiat de l'industrie des pâtes et papiers puisque cette dernière y trouve 45% de la matière première dont elle a besoin. Les livraisons de copeaux ont, en effet, augmenté de 4 millions de mètres cubes en 1970 à 10 millions en 1980. L'expansion du sciage est en grande partie redevable à la pénétration du marché américain et de certains marchés d'outre-mer. Il s'agit d'une expérience industrielle récente et réussie mais dont les difficultés périodiques laissent tout de même entrevoir une certaine fragilité. Concernant le sciage des feuillus et les sciages spécialisés, les deux dernières décennies ont été marquées par la prise de conscience de la rareté relative de feuillus de qualité et de pins blanc et rouge.

L'industrie du panneau de particules a aussi connu une expansion au cours des années 1970. Il en a été de même pour l'utilisation de la matière ligneuse à des fins énergétiques. Par exemple, 6% de la récolte actuelle de bois au Québec comble les besoins en bois de chauffage. L'industrie des pâtes et papiers a amorcé un programme d'investissement de plus de 100 millions $ visant à récupérer certains résidus d'usinage à des fins de production d'énergie. On pourra ainsi économiser annuellement près de 2 millions de barils de mazout. Grâce à l'évolution technologique, la voie est ouverte à la production de méthanol et d'un autre combustible utilisant le procédé de boulettage. Enfin, de nouvelles avenues se dessinent en chimie du bois et en biotechnologie.

La Société d'Etat REXFOR a connu depuis 1973 des développements importants: du statut d'"Office de récupération des bois", elle est passée au rang des sociétés d'Etat à vocation industrielle et commerciale. REXFOR est intervenue à plusieurs reprises dans le secteur secondaire soit pour aider des entreprises privées de transformation, soit pour établir de nouvelles usines. Elle a ainsi contribué à employer des effectifs humains et des ressources naturelles qui avaient été laissés pour compte ou étaient insuffisamment utilisés. A l'occasion, l'action de REXFOR a favorisé l'intégration de sociétés étrangères à des économies locales et, du même coup, le développement d'entreprises québécoises.

La mise en valeur de la ressource

La disponibilité de la ressource est essentielle au développement de l'industrie forestière. Ainsi, en 1970, la coupe totale de bois (toutes essences et toutes provenances) s'est établie à 23,6 millions de mètres cubes. En 1979, elle s'est élevée à 34,2 millions de mètres cubes dont 29,7 millions de mètres cubes de résineux. Cette augmentation de la demande de matière ligneuse et de l'activité économique générée par le secteur forestier n'est pas étrangère aux politiques mises de l'avant par le ministère de l'Énergie et des Ressources.

En effet, celui-ci a rendu accessible des forêts inutilisées ou sous-utilisées en créant ou agrandissant des forêts domaniales (la superficie de ces dernières passant de 227 000 km^2 à 463 000 km^2 en 10 ans), souvent via la révocation

des concessions forestières, et en favorisant la conclusion d'ententes permettant à l'industrie du sciage d'avoir accès aux concessions forestières existantes. De plus, en accordant des garanties d'approvisionnement à long terme aux industriels du sciage, le ministère leur a permis d'acquérir une certaine sécurité en leur ouvrant davantage les portes des institutions prêteuses. Le Ministère a également concrétisé sa volonté de rendre les ressources forestières accessibles en octroyant des subventions pour la réalisation d'un réseau routier forestier. Enfin, il a aussi mis sur pied un programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers auquel cette dernière a répondu favorablement.

L'accroissement de la demande face à l'offre potentielle ayant soulevé une certaine inquiétude, le Ministère s'est alors engagé dans la protection des forêts. Un programme efficace de prévention et de lutte contre les incendies forestiers a été mis sur pied et divers organismes ont été regroupés au sein de sept Sociétés de conservation. Un programme de détection et de lutte contre les insectes ravageurs et les maladies des arbres a aussi été entrepris.

En vue de bien préparer la gestion des forêts québécoises, le Ministère a ensuite voulu améliorer ses outils de connaissance par la recherche et l'inventaire. Un premier programme décennal d'inventaire entrepris en 1970 s'est terminé en 1979.

Au niveau du reboisement, le MER a procédé à la plantation de 65 millions de plants en 1983 comparativement à 17 millions en 1972. Le Québec était d'ores et déjà engagé dans les voies qui furent profitables à plusieurs pays, notamment la Suède et les Etats-Unis.

A la même époque, neuf régions administratives ont été créées, chacune jouissant de pouvoirs étendus et d'une large autonomie de fonctionnement. On subdivisa également le territoire de la forêt publique en 44 unités de gestion et un plan de gestion fut préparé pour chacune d'elles. D'une durée de 5 ans, ces plans sont actuellement terminés et leur mise en application est amorcée.

Le MER a aussi mis sur pied un programme de crédit forestier qui s'adresse à la forêt privée. Il a également encouragé l'émergence d'organismes de gestion en commun et amplifié de beaucoup son programme d'aide. Par ailleurs, dans le cadre d'un protocole avec la Fédération des producteurs de bois visant d'abord la réalisation des travaux d'amélioration en forêt privée, le Ministère a contribué à améliorer la connaissance de ces forêts et la planification de leur mise en valeur. Les derniers plans de mise en valeur doivent être confectionnés d'ici 1985.

La révocation des concessions

Depuis 10 ans, les réalisations relatives aux forêts ont été nombreuses, ce qui a permis au secteur forestier de poursuivre son développement. Il n'en demeure pas moins que certaines avenues envisagées en 1972 n'ont pas donné les résultats escomptés. Ainsi en est-il du programme de révocation des concessions forestières qui devait être parachevé en 1982. Au 1er avril 1984, 32% de l'objectif était atteint (72 134 km^2), ce qui laisse une superficie de 161 368 km^2 encore sous régime de concessions.

Il n'en demeure pas moins que les révocations réalisées ont été un outil majeur qui a favorisé le développement forestier depuis 10 ans, les territoires révoqués étant ceux où les possibilités de développement se sont présentées. Toutefois, la révocation ne fait plus l'objet d'un programme établi. Seul un problème sérieux d'approvisionnement qui ne peut être réglé autrement amène maintenant l'Etat à effectuer la révocation d'une concession forestière.

L'évolution du contexte

De façon plus générale, plusieurs paramètres du secteur forestier se sont modifiés considérablement.

- Du fait de l'utilisation croissante de ses résidus par l'industrie des pâtes et papiers (trois fois plus en 10 ans), l'industrie du sciage est devenue le plus important exploitant forestier. En effet, les pâtes et papiers ne récoltent plus que 40% du volume total des bois exploités alors qu'en 1970, ils en récoltaient 65%.

- Entre 1970 et 1984, l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette a détruit plus de 100 millions de m^3 de bois, alors que la récolte de matière ligneuse croissait de plus de 30 pour 100. Par ailleurs, la régénération après coupe est loin d'avoir été aussi abondante que prévue. En conséquence, le surplus de matière ligneuse qu'on observait en 1970 a disparu.

- En 1972, les modes de propriété des bois des forêts publiques empêchaient l'allocation de toute la matière ligneuse disponible et économiquement accessible, d'où la nécessité du programme de révocation des concessions forestières. Aujourd'hui, toutes les disponibilités sont engagées et l'allocation ne peut plus être considérée comme l'instrument d'action privilégié du MER pour générer le développement du secteur forestier. Dorénavant, ce développement repose autant sur l'utilisation optimale de la matière ligneuse disponible et sur l'accroissement de la productivité des sites forestiers que sur une allocation adéquate.

- La mise en valeur de la forêt privée paraît encore dépendante d'un régime gouvernemental de subventions qui ne permet pas toujours d'atteindre les objectifs visés et qui est fortement affectée par la conjoncture. Il est essentiel de savoir comment la contribution de la forêt privée au secteur forestier s'articulera dans l'avenir.

- Une première génération de plans de gestion des forêts publiques a été confectionnée. Toutefois, le MER ne dispose pas actuellement de tous les mécanismes qui lui permettraient de les implanter de façon efficace et avec la participation de l'ensemble des intervenants du secteur forestier.

- L'organisation des unités de gestion et l'obtention de budgets adéquats ont été entravées par des restrictions budgétaires importantes et le plafonnement des effectifs dans la fonction publique qui ne pouvaient être prévus en 1972. Conséquemment, les unités de gestion

des forêts publiques sont pourvues de personnel et de budget de façon inégale et l'Etat ne peut plus prétendre tout assumer seul, face aux besoins grandissants du secteur forestier.

- Parce que l'Etat a exprimé son intention de révoquer les concessions forestières et d'imposer de nouvelles modalités d'approvisionnement, les utilisateurs se sont désintéressés de l'avenir de la ressource. De nouvelles règles du jeu doivent donc être établies afin d'associer ces utilisateurs à la mise en valeur de la ressource et ainsi créer chez eux un sentiment de responsabilité à son égard. Le mode de propriété ou de gestion pourrait être maintenant vu comme un moyen positif de stimuler la production de matière ligneuse.

- Les propriétaires forestiers n'ont pas adhéré, comme l'Etat l'escomptait, aux modes d'organisation mis sur pied du côté de la forêt privée.Deux régimes d'aide se sont en conséquence développés au profit des producteurs privés. Au même moment, les associations de propriétaires forestiers ont élargi le champ de leur préoccupation et ne se limitent plus à la mise en marché des bois.

- Finalement, le MER et les utilisateurs traditionnels ne sont plus les seuls acteurs concernés par le secteur forestier. Les pressions en vue d'utiliser le milieu forestier à d'autres fins que la récolte de matière ligneuse s'accentuent (récréation, villégiature, conservation et exploitation de la faune, etc.). La préservation de la qualité de l'environnement est devenue un facteur important dans les décisions. De nombreuses législations et réglementations relatives à l'aménagement se sont ajoutées au cours des dernières années et rendent plus complexe la gestion des forêts.

Dans ce contexte, il est normal que les différents intervenants, et plus particulièrement l'industrie forestière, s'interrogent sur leur place dans la gestion forestière et sur les politiques gouvernementales qui régissent le développement du secteur forestier.

RÉÉVALUER LA POLITIQUE FORESTIÈRE

Le secteur forestier québécois est actuellement un secteur industriel compétitif et, compte tenu des marchés en croissance, il recèle des perspectives de développement intéressantes. C'est seulement au prix d'une action vigoureuse visant à corriger ses faiblesses actuelles et prévisibles que l'on pourra prendre avantage des opportunités qui s'annoncent.

Le but de ce processus de révision de la politique forestière dans lequel s'inscrit le présent document est donc de définir les grandes orientations qu'entend prendre, pour les prochaines années, le Gouvernement du Québec dans le secteur forestier, afin de pouvoir contribuer au développement de l'industrie forestière comme par le passé, mais en tenant compte de la situation actuelle.

Le Québec:
Un pays forestier

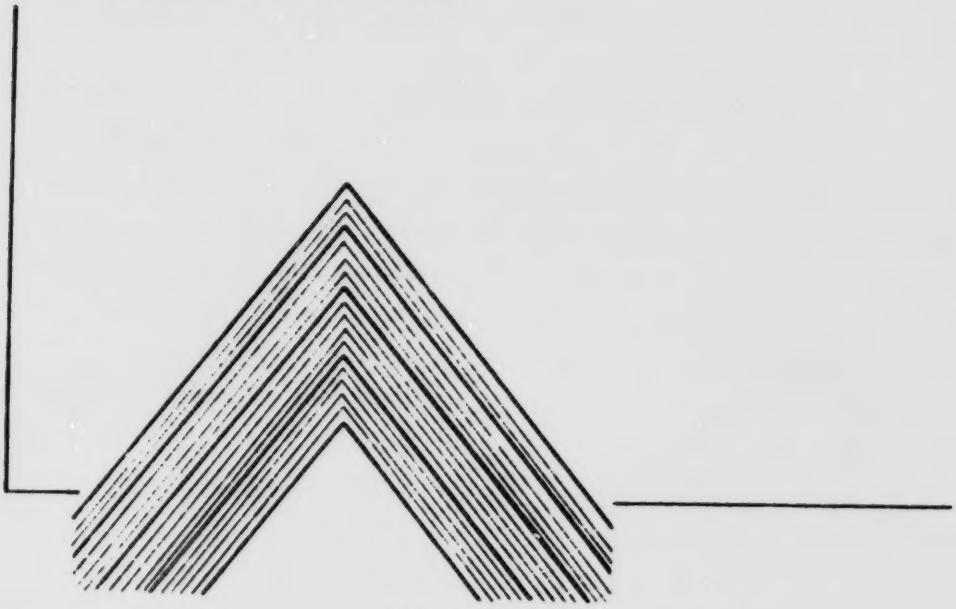

CHAPITRE 1 : LE QUÉBEC: UN PAYS FORESTIER

La forêt constitue depuis toujours l'un des pôles essentiels du développement économique, social et culturel du Québec. Elle sert l'équilibre de la nature et de l'être humain et constitue une source importante et renouvelable de biens économiques de toutes sortes: la faune, le loisir, le tourisme, et surtout la matière ligneuse, matière première d'une des industries les plus importantes du Québec, l'industrie forestière.

La forêt constitue un milieu diversifié, aux fonctions multiples, où plusieurs intervenants se partagent les responsabilités. Le ministère de l'Energie et des Ressources a un rôle spécifique particulièrement important en regard de la forêt, celui d'en assurer la conservation et la gestion en fonction des utilisations industrielles qui peuvent en être faites. Ce faisant, il doit tenir compte des autres utilisations de la forêt mais accorder la priorité à l'utilisation de la matière ligneuse car c'est elle qui procure les revenus essentiels à des milliers de québécois.

1.1 UN IMMENSE TERRITOIRE COUVERT DE FORÊTS

1.1.1 L'étendue du territoire forestier

Le territoire québécois couvre une superficie de 1 667 926 km^2 (tableau 1.1).

TABLEAU 1.1 - LES GRANDES ZONES DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS

ZONES	km^2	%
Toundra (marais, lichens, arbustes)	208 741	12
Taïga (faiblement boisée, sans potentiel commercial)	527 236	32
Forêt commerciale	779 256	47
Eau (Fleuve et Golfe Saint-Laurent, échancrures de la Baie de James, de la Baie et du Détroit d'Hudson et de la Baie d'Ungava)	152 693	9
TOTAL	1 667 926	100

Si l'on exclut les grandes étendues d'eau telles que le Golfe du Saint-Laurent et la Baie de James, la superficie en terre et en eau douce est de 1,5 million de kilomètres carrés.

Seulement la moitié du territoire québécois peut être classée comme zone boisée à potentiel commercial. Dans la partie de l'extrême nord, la toundra, on ne retrouve que des mousses, des lichens et des arbustes.

La taïga, située plus au sud, est une zone faiblement boisée où les peuplements n'ont pas de valeur commerciale, même si certains arbres peuvent atteindre une hauteur d'une dizaine de mètres.

La zone des forêts commerciales se trouve approximativement au sud du 52° degré de latitude. Cette zone couvre 779 256 km^2 ou 47% du territoire québécois, dont 764 279 km^2 sont inventoriés. Toutefois, elle n'est pas entièrement couverte de forêt productive et accessible. Elle comprend également des superficies d'eau douce, des terrains improductifs, des territoires agricoles et urbains et certains terrains forestiers productifs mais inaccessibles à cause de pentes trop abruptes.

Si l'on fait exception de toutes ces catégories de terrains, la forêt productive accessible couvre une superficie de 548 883 km^2, soit 70% de la superficie de la zone des forêts commerciales. C'est une étendue qui est supérieure à celle de la Suède et de la Norvège réunies et qui représente 20% de la superficie forestière productive du Canada et 2% de la superficie productive mondiale. La portion actuellement considérée comme économiquement exploitable couvre 429 780 km^2.

1.1.2 La composition arborescente des forêts commerciales

Dans la zone des forêts commerciales, tant publiques que privées, le volume ligneux marchand brut sur pied est supérieur à 4,1 milliards de mètres cubes (4 116 246 000 mètres cubes) dont 75% est constitué de résineux et 25% de feuillus (tableau 1.2).

TABLEAU 1.2 - VOLUME MARCHAND BRUT AU QUÉBEC
- RÉPARTITION PAR ESSENCES -
('000 mètres cubes)

Essence	Terrain forestier productif		
	Accessible	Inaccessible	Total
RÉSINEUX	3 021 384	60 384	3 081 768
Sapin baumier	911 505	31 063	942 568
Epinettes	1 780 584	26 508	1 807 092
Pin gris	180 439	480	180 919
Autres	148 856	2 333	151 189
FEUILLUS	1 020 622	13 856	1 034 478
Bouleau à papier	333 364	6 677	340 041
Bouleau jaune	137 373	1 487	138 860
Peupliers	257 294	3 533	260 827
Érables	225 501	1 614	227 115
Autres	67 090	545	67 635
TOTAL	4 042 006	74 240	4 116 246

décembre 1982

1.1.3 Les régimes de propriété de la forêt

Au Québec, on divise généralement la forêt selon deux grands régimes de propriété: les forêts publiques, provinciales ou fédérales, et les forêts privées. Le tableau 1.3 et la figure 1.1 donnent un aperçu de leur importance et de leur localisation.

FIGURE 1.1· RÉGIME DE PROPRIÉTÉ ET TENURE DU TERRITOIRE DE LA FORÊT COMMERCIALE

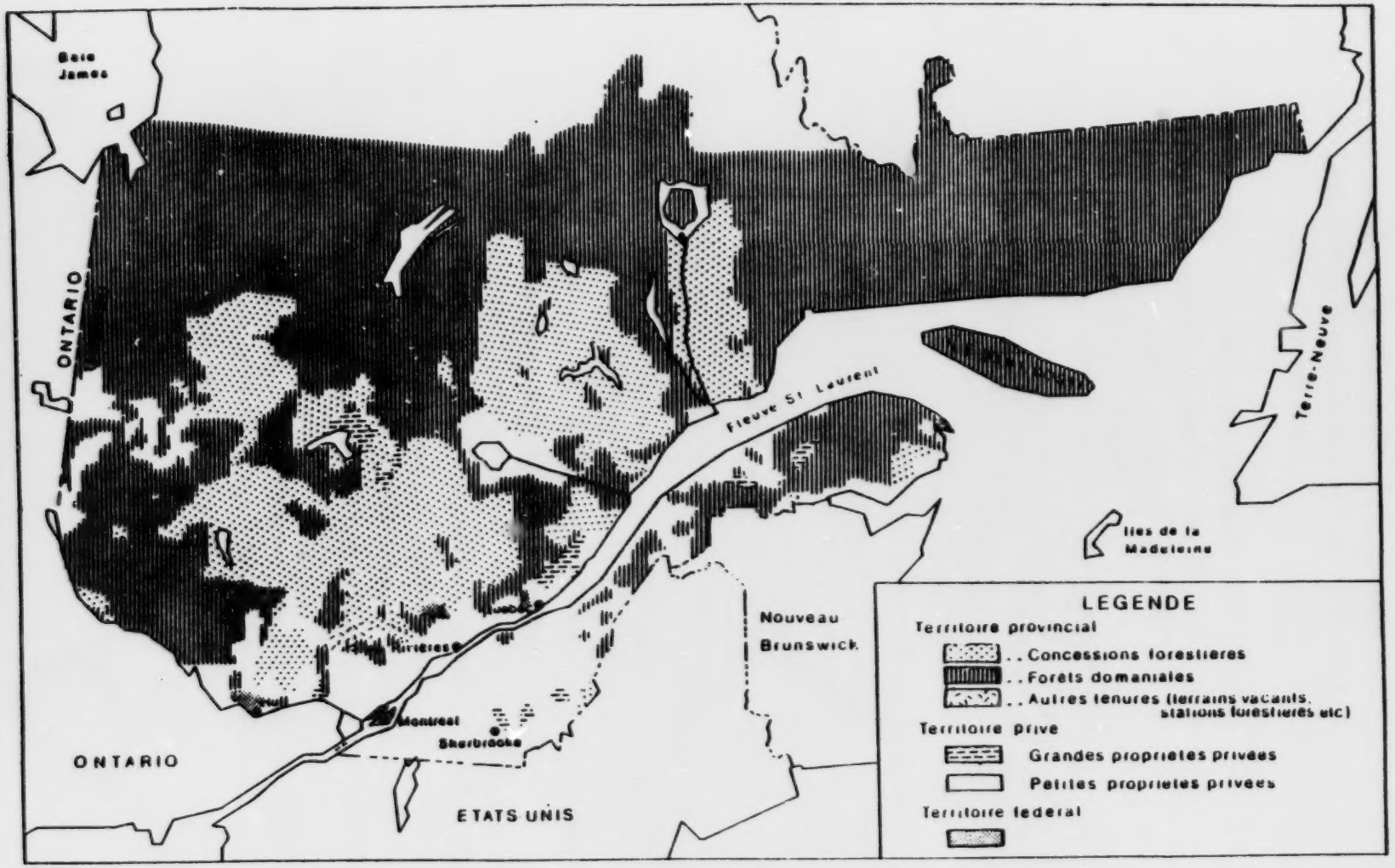

TABLEAU 1.3 - PROPRIÉTÉ DES TERRAINS DE LA ZONE DES FORÊTS COMMERCIALES

	Territoire total		Terrains forestiers productifs accessibles	
	km^2	%	km^2	%
Propriété du Gouv. du Québec	652 956	85,4	485 437	88,5
Propriété du Gouv. du Canada	2 331	0,3	1 830	0,3
Propriété privée:	108 992	14,3	61 616	11,2
Grandes propriétés privées	11 512	1,5	9 900	1,8
Petites propriétés privées	97 480	12,7	51 716	9,4
Total	764 279	100,0	548 883	100,0

1.1.3.1 Les forêts publiques

Le gouvernement du Québec possède, à lui seul, près de 90% des terrains forestiers productifs accessibles, soit 485 437 km^2. Le gouvernement canadien en possède 1 830 km^2 ou 0,3%.

Les forêts publiques de juridiction provinciale se répartissent selon différents modes de propriété des bois: les forêts domaniales, les concessions forestières et diverses autres tenures telles les terrains vacants, les stations forestières, etc...

Avec 69% des terrains forestiers productifs accessibles, le principal mode de tenure des forêts publiques de juridiction québécoise est la forêt domaniale. Cette dernière est définie comme une réserve forestière administrée par l'Etat où l'exploitation est faite par l'entreprise privée en vertu de conventions particulières. Ainsi, le bois d'une même forêt domaniale peut être alloué à plusieurs permissionnaires alimentant diverses industries.

Le mode de la concession forestière, qui prévaut sur 25% des territoires publics, peut être défini comme une autorisation, concédée par l'Etat à une entreprise, d'exploiter et de vendre en exclusivité le bois d'un territoire donné du domaine public. Les privilèges du concessionnaire sont valables pour une période déterminée.

1.1.3.2 Les forêts privées

Quant aux forêts privées, leur étendue est de 61 616 km^2, soit 11% de tous les terrains forestiers productifs accessibles du Québec. Les grandes forêts privées, c'est-à-dire celles qui ont 800 hectares ou plus, couvrent une superficie de 9 900 km^2, soit 1,8% de l'ensemble québécois.

L'étendue des petites forêts privées atteint 51 716 km^2, soit 9,4% des terrains forestiers productifs accessibles. Le nombre de petits propriétaires forestiers est évalué à environ 120 000, ce qui implique que la dimension moyenne d'un terrain boisé appartenant à un petit propriétaire privé est d'une quarantaine d'hectares.

La majorité des terrains privés sont situés à l'extrême sud du Québec, au Saguenay/Lac-St-Jean et en Abitibi-Témiscamingue. Les régions où les forêts privées ont le plus d'importance, en termes relatifs, sont les régions de l'Estrie où 90% de la superficie totale des forêts productives est détenu par des particuliers, et les régions de Québec et de Montréal où cette proportion est d'environ 50%.

1.2 LE MILIEU FORESTIER: UN SYSTÈME PLURI-FONCTIONNEL

Cet immense territoire, couvert de forêts riches et diversifiées, joue simultanément plusieurs fonctions qu'on peut regrouper sous trois rubriques: une fonction écologique, une fonction récréative et une fonction industrielle.

1.2.1 La fonction écologique

Sur le plan écologique, la forêt occupe une place stratégique dans la perpétuation des écosystèmes. La présence de forêts détermine en grande partie la qualité de l'eau, de l'air et du sol et, ce faisant, contribue à assurer un milieu de vie sain pour les espèces vivantes.

En réduisant l'érosion des sols et en interceptant le rayonnement solaire direct, le couvert forestier assure la qualité de l'eau. La forêt contribue d'une façon importante à la qualité de l'air en interceptant et en fixant une grande quantité de particules et poussières en suspension. Elle joue également un rôle important dans la préservation de la qualité des sols: la structure, la texture, la perméabilité ainsi que la capacité de rétention en eau des sols sont étroitement liées à l'action en profondeur des racines des arbres. Finalement, en plus d'être nécessaires à la conservation d'un équilibre écologique, les massifs boisés fournissent abri et nourriture aux petits mammifères, à la faune ongulée et aux oiseaux.

1.2.2 La fonction récréative

La forêt joue un rôle de plus en plus important dans les loisirs des québécois. Le calme, l'air pur ainsi que la beauté des paysages sont des éléments recherchés par les amateurs de plein air. Pour ne donner qu'un exemple, plus de 9 000 000 de jours/personnes sont consacrés chaque année à l'observation et à la photographie de la faune. Par ailleurs, la pratique de la chasse et de la pêche constitue un secteur ayant des retombées économiques et sociales importantes: 1,7 million de québécois détiennent des permis de pêche et/ou de chasse et dépensent annuellement près d'un demi-milliard de dollars pour pratiquer ces sports.

Les activités récréatives ne représentent cependant que la moindre partie de l'activité économique produite à même la forêt. La principale source d'activités économiques découle en effet de l'utilisation industrielle de la forêt et c'est sans conteste cette dernière utilisation qui confère au milieu forestier une place de choix dans l'économie du Québec.

1.2.3 La fonction industrielle

1.2.3.1 Dans l'ensemble du Québec

La forêt constitue une source d'activités industrielles vitale pour l'économie du Québec. L'importance de ces activités, qui se répartissent en trois grands groupes: - le forestage, les industries du bois et les industries du papier et des produits connexes - est illustrée par la valeur d'un certain nombre d'indicateurs économiques.

Par rapport à l'ensemble des industries manufacturières au Québec, le secteur forestier manufacturier (forestage exclu) représente en 1981:

- 14% des emplois directs;
- 15% des salaires versés;
- 13% de la valeur des livraisons;
- 15% de la valeur ajoutée.

Il se classe au premier rang des industries manufacturières en termes d'importance économique pour le Québec.

En outre, le secteur forestier contribue à 4,8% du produit intérieur brut du Québec et les produits forestiers sont ceux qui participent le plus aux exportations. La valeur totale de toutes les livraisons de produits manufacturés à partir du bois s'élevait en 1981 à 6,37 milliards $ dont plus de la moitié (61%) était expédiée hors Québec. En 1982, les exportations de produits forestiers représentaient une valeur totale de 3,4 milliards $, soit 23% de toutes les expéditions hors Québec, leur conférant ainsi le premier rang parmi les produits manufacturés. Compte tenu d'importations de produits du bois inférieures à un demi milliard $, cela signifie un surplus net à l'exportation qui compense presque à lui seul tout le déficit commercial dû aux importations de pétrole.

De plus, le secteur forestier québécois a contribué directement pour 711 millions $ aux revenus des administrations publiques en 1979 dont 53% au gouvernement du Québec et 47% au gouvernement fédéral.

S'il est un indice évocateur de l'importance d'un secteur, c'est bien celui de l'emploi. Les 84 244 emplois forestiers recensés en 1981 représentent 3,1% du nombre total d'emplois au Québec. Si on ne tient compte que des emplois de l'industrie du bois et de l'industrie des pâtes et papiers, ils représentent près de 14% de l'ensemble des emplois manufacturiers. Près de 1,8 milliard de $ ont été injectés dans l'économie sous forme de salaires. Par ailleurs, l'industrie forestière soutient, en amont et en aval, un grand nombre d'emplois par le biais d'achats de produits et de services. Si l'on tient compte de cet impact, le nombre d'emplois directement ou indirectement soutenus par l'industrie forestière s'élève à 250 000, soit environ 10% de la main-d'oeuvre québécoise.

1.2.3.2 Sur le plan régional

L'importance de l'industrie forestière est encore plus manifeste au niveau des économies régionales. Parce qu'il est avantageux d'établir les usines de première transformation à proximité de la ressource, l'industrie s'est très souvent implantée dans des régions éloignées, par rapport à la plaine du St-Laurent, ce qui a permis de les développer. Mentionnons seulement Alma, La Tuque, Baie-Comeau, Quévillon. Elle sert ainsi de point d'appui à l'économie d'un grand nombre de communautés à industrie unique disséminées à travers le territoire habité. Plus de cent municipalités québécoises tirent essentiellement leur subsistance de la forêt. L'importance et la nature des activités industrielles forestières varient toutefois d'une région à l'autre, étant fonction des caractéristiques de la matière ligneuse et de la proximité des marchés.

Actuellement frappée durement par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la région du **Bas-St-Laurent/Gaspésie** présente une industrie forestière importante et diversifiée qui concourt pour 54% au total de la valeur ajoutée des industries manufacturières de la région et pour 45% des emplois

manufacturiers. Beaucoup d'unités de production, surtout de sciage, sont de dimension modeste et on y trouve certaines "spécialités" (latte, bardeau). Il existe néanmoins quelques usines importantes de papier journal, de carton et de panneau-meuble.

La région du **Saguenay/Lac-St-Jean** (l'une des trois grandes régions d'activité forestière, avec le Bas-St-Laurent/Gaspésie et l'Abitibi/Témiscamingue) a été récemment marquée par la mise en route d'une importante usine de pâte à St-Félicien et représente actuellement 17% de la capacité provinciale de production de pâtes et papiers. La capacité de production des usines de sciage y a connu une croissance très forte depuis 1970 et c'est dans cette région que s'est particulièrement manifesté le développement récent de la commercialisation des copeaux. Plus de 40% des emplois manufacturiers de cette région sont d'origine forestière.

Pour la région de **Québec**, la caractéristique essentielle est sans doute la dépendance des usines de sciage - particulièrement celles situées près des zones frontalières - des importations de bois des États de la Nouvelle-Angleterre (60% des approvisionnements en bois de sciage résineux pour cette région). Par ailleurs, l'ensemble de la région compte une représentation assez importante et équilibrée en industries de pâtes et papiers et de bois d'oeuvre, et transforme beaucoup plus de bois qu'elle n'en coupe sur son propre territoire. Près du quart des emplois manufacturiers de la région de Québec sont liés à l'industrie forestière.

Avec le St-Maurice comme axe principal, la région de **Trois-Rivières** est la plus importante de la province pour les pâtes et papiers (7 usines, 24% de la capacité de production). Trois-Rivières a d'ailleurs été baptisée la "capitale mondiale du papier journal". La plupart des secteurs de la transformation primaire et secondaire du bois y sont représentés, mais ils dépendent d'un fort volume de matière ligneuse provenant de régions limitrophes.

C'est également le cas des usines de **l'Estrie**, où l'on consomme beaucoup de bois provenant de forêts privées et de bois importés. Notons que cette région

sera dotée, d'ici quelques années, de la plus importante usine de papiers fins au monde, à Windsor.

La grande région de **Montréal** a ceci de particulier que son développement industriel est plus universel, ce qui relègue l'activité de transformation du bois à un rôle apparemment mineur. En effet, même si les usines de pâtes et papiers ne comptent que pour 4,3% de la capacité de production provinciale, les usines de transformation primaire et secondaire du bois sont très nombreuses (21,7% du total québécois) et se placent au premier rang, en valeur absolue, pour la valeur des livraisons et le nombre d'emplois de l'industrie forestière, à cause essentiellement d'une transformation plus poussée et de la proximité des marchés.

Une industrie forestière bien diversifiée, une abondance de fibre feuillue et la présence d'usines de sciage et de déroulage de feuillus de qualité caractérisent la région de **l'Outaouais.** Dans la partie nord de cette région, l'industrie forestière constitue la quasi-totalité de l'activité industrielle. En effet, près de 70% des emplois manufacturiers de cette région sont forestiers.

En **Abitibi-Témiscamingue,** l'industrie forestière constitue la base de l'économie régionale: elle rend compte du tiers de l'activité manufacturière en fournissant 57% des emplois manufacturiers. Avec en particulier de grandes unités de production de sciages, elle occupe le premier rang pour la production de sciages résineux du Québec. C'est peut-être la région où la proportion de localités dépendant presqu'exclusivement de l'activité forestière est la plus grande.

Enfin, dans la région de la **Côte-Nord,** on retrouve une présence significative des industries forestières. Celles-ci sont responsables de la moitié des livraisons manufacturières et comptent pour 20% des emplois manufacturiers, le reste étant surtout le fait de l'activité minière. On n'y trouve qu'une seule usine de pâtes et papiers en opération - importante, il est vrai - et 2,1% des usines de transformation du bois du Québec.

Les industries forestières et leurs marchés

CHAPITRE 2 : LES INDUSTRIES FORESTIÈRES ET LEURS MARCHÉS

Une politique forestière ne saurait être élaborée sans une connaissance préalable de la situation actuelle: les problèmes, les opportunités offertes aux industries forestières, leurs marchés. Le développement socio-économique pouvant être généré par l'utilisation de la ressource forestière est grandement dépendant des marchés accessibles aux produits fabriqués au Québec. La capacité des usines de transformation de créer des produits répondant aux exigences des marchés, notamment au niveau des prix, est un facteur majeur à considérer dans le processus d'élaboration d'une politique forestière.

C'est pourquoi ce chapitre est consacré à une revue rapide de la structure industrielle actuellement en place au Québec et des marchés desservis, de même qu'à la présentation de certains éléments de prospective les concernant. Il ne se veut nullement une description exhaustive de la composante industrielle du secteur forestier, ni une analyse fouillée des marchés ou de leur évolution. Il se contente plutôt de présenter les éléments de problématique essentiels et d'en dégager les conséquences en regard de la politique forestière à définir.

2.1 DESCRIPTION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES ACTUELLES

Les usines de première transformation du bois englobent les établissements engagés essentiellement dans la transformation de bois rond (ou de bois partiellement ouvré) en sciages, traverses, placages et contre-plaqués, panneaux de fibres, de particules, de placages, pâtes à papier, pâtes pour textiles, poteaux, etc... ainsi qu'en une gamme de sous-produits. Mais on peut diviser l'industrie forestière en deux grands secteurs: l'industrie des pâtes et papiers et l'industrie du bois.

2.1.1 L'industrie des pâtes et papiers

Cette industrie est sans conteste la plus importante industrie forestière au Québec en termes de valeur de la production et de nombre d'emplois.

Au départ, on constate qu'il existe deux catégories bien différentes à l'intérieur de cette industrie. Premièrement, on y retrouve une composante qui s'est développée pour desservir les marchés intérieurs canadien et québécois et dont l'évolution a été basée sur la croissance de la population et sur la vigueur de l'économie canadiennes. Elle comprend les cartons, les papiers d'impression et d'écriture à base de pâtes chimiques, les papiers hygiéniques ainsi que les papiers d'emballage. Bien qu'une certaine proportion de ces produits soit vendue à l'extérieur du Canada, la base de leur rentabilité reste tout de même le marché intérieur canadien. Cette composante se caractérise principalement par le fait qu'elle est protégée de ses principaux concurrents extérieurs par des tarifs douaniers, qu'elle jouit d'une certaine protection - encore là artificielle - due à la faiblesse du dollar canadien vis-à-vis le dollar américain, et que sa rentabilité est directement affectée par toute variation de l'économie canadienne.

La deuxième composante est celle du papier journal et des pâtes commerciales, qui s'est développée pour approvisionner des marchés extérieurs, principalement ceux des Etats-Unis. Le tableau 2.1 montre cette dichotomie de l'industrie des pâtes et papiers.

TABLEAU 2.1 - DESTINATION DES EXPÉDITIONS QUÉBÉCOISES DE PÂTES ET PAPIERS (1982, en %) (AIFQ)

Type de produit	Québec	Autres provinces	Etats-Unis	Autres pays
Papier journal	7	7	72	14
Pâtes commerciales	29	20	33	18
Cartons	45	45	7	3
Papiers d'impression et d'écriture	15	25	56	4
Papiers hygiéniques	27	61	11	1
Papiers d'emballage	69	23	8	--
Autres papiers	25	42	27	5
TOTAL	18	17	53	12

Le Québec compte 56 usines de pâtes et papiers (leur localisation apparaît à la figure 2.1) dont 21 fabriquent des produits regroupés sous l'appellation "papier journal": papier journal standard (typographie), offset, rotogravure et papiers spéciaux à base de pâte mécanique ("groundwood specialties"). Le Québec produit 16% des 26 millions de tonnes fabriquées annuellement dans le monde, mais a perdu depuis 1980 la première place qu'il détenait au profit des Etats-Unis. Par contre, la production du Québec est plus importante que celle des pays scandinaves.

Il y a également au Québec douze producteurs de pâtes commerciales, c'est-à-dire les pâtes vendues sur le marché libre aux papetiers non intégrés, par opposition à la pâte utilisée par la compagnie qui l'a fabriquée. Au Québec, les pâtes commerciales représentent, selon les années, 15 à 20% des pâtes produites. La majorité des pâtes mises en marché est constituée de pâtes chimiques, surtout la pâte kraft blanchie de résineux.

Les usines québécoises fabriquent également des cartons (carton doublure, carton-boîte et carton à onduler), des papiers d'impression et d'écriture, des papiers mousseline et hygiéniques et des papiers d'emballage.

Le principal produit demeure cependant le papier journal qui, avec 4,0 millions de tonnes produites en 1982, représente près de 62% de la production totale des usines québécoises laquelle s'élevait à 6,5 millions de tonnes. Le tableau 2.2 montre la répartition de la production en 1982 de même que l'évolution au cours des deux dernières décennies.

FIGURE 2.1

LOCALISATION DES USINES DE PÂTES, PAPIERS ET CARTONS

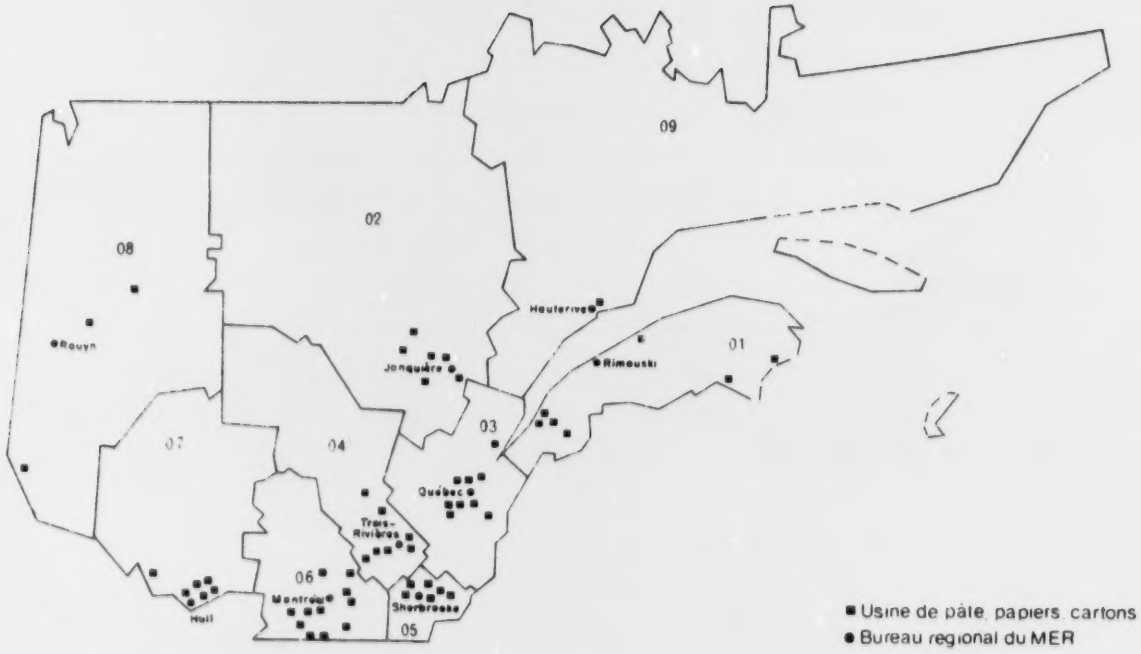

TABLEAU 2.2 - ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION QUÉBÉCOISE DE PÂTES ET PAPIERS DE 1960 À 1982

Type de produit	Production annuelle ('000 tonnes)				Augmentation annuelle moyenne (%)	
	1960	1970	1980	1982	1960-70	1970-80
Papier journal	2 866	3 783	4 006	4 045	2,8	0,1
Pâtes commerciales*	496	748	890	741	4,2	1,8
Cartons	315	867	1 038	895	10,7	1,8
Papiers d'impression et d'écriture	79	181	403	421	8,6	8,3
Papiers hygiéniques	38	89	170	151	8,9	6,7
Papiers d'emballage	150	240	143	120	4,8	- 5,0
Autres papiers	95	103	220	165	0,8	7,9
TOTAL	4 039	6 011	6 870	6 538	4,1	1,3

* À l'exception des pâtes vendues (donc retransformées) au Québec

Source: AIFQ

2.1.2 Les industries du bois

Les transformations industrielles du bois, autres que les pâtes et papiers, donnent naissance à plusieurs industries différentes. Du point de vue de la transformation primaire, les plus importantes en termes de production sont les industries du sciage, des placages et contre-plaqués et celle des panneaux.

2.1.2.1 L'industrie du sciage

L'industrie du sciage compte près de 1 200 usines au Québec, dont 625 opèrent sur une base commerciale et elles sont réparties dans toutes les régions du Québec (voir figure 2.2). On distingue deux composantes dans cette industrie: le sciage de résineux d'une part et le sciage des bois de menuiserie et les sciages spécialisés d'autre part.

Le sciage résineux

Les principales caractéristiques structurelles de l'industrie du bois de sciage de résineux, qui domine nettement l'industrie du bois au Québec, se résument ainsi:

- la production s'est élevée très rapidement depuis vingt ans, passant de 1,9 million de mètres cubes en 1961 à 3,1 millions de mètres cubes en 1971 et à 7,0 millions de mètres cubes en 1981;

- près de 80% de la production est réalisée par moins de 8% des quelque 1 200 établissements;

- les régions de l'Abitibi - Témiscamingue et du Saguenay - Lac-St-Jean fournissent 64% de la production totale du Québec et 75% des copeaux;

- le noyau central de l'industrie du sciage de résineux est formé d'usines qui sont apparues ou ont été largement modernisées au cours de la dernière décennie;

- la production peut être augmentée sans accroître la capacité actuellement installée, par l'emploi d'une deuxième ou d'une troisième équipe de travail, en autant que les approvisionnements soient disponibles;

FIGURE 2.2

LOCALISATION DES USINES DE SCIAGE SUR BASE COMMERCIALE

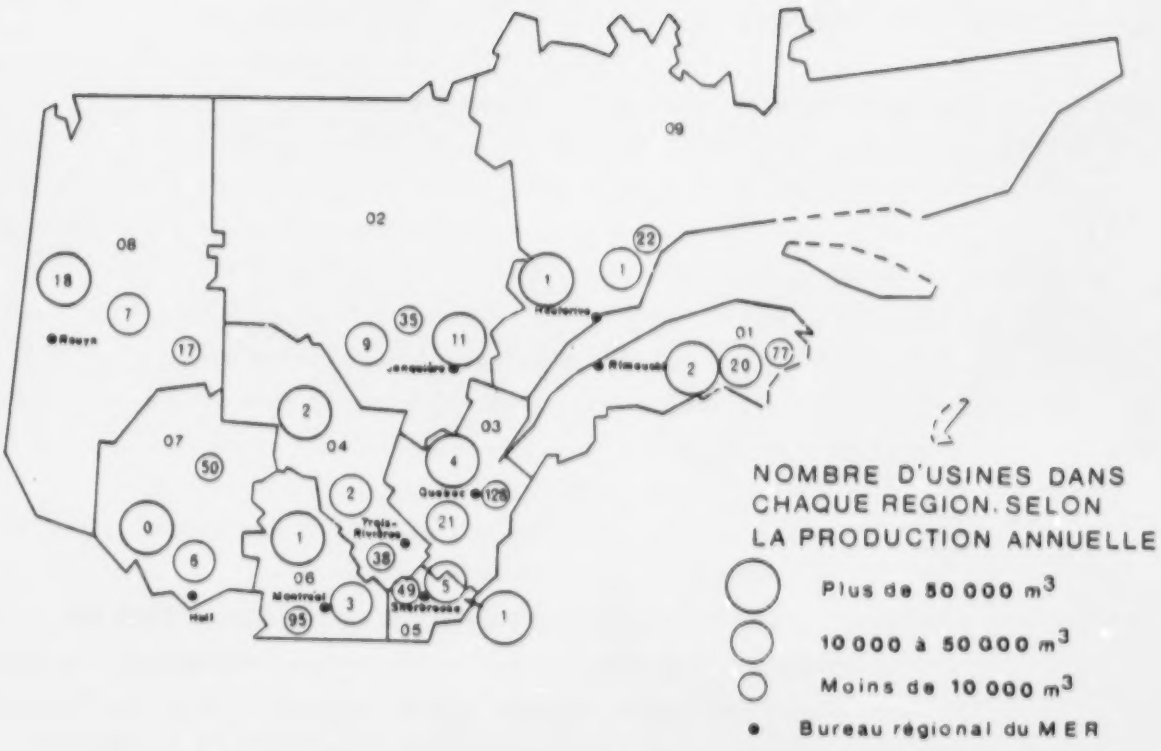

- l'importance des copeaux s'amplifie d'année en année; ainsi, en 1981, les revenus de cette production représentaient près du quart de la valeur des livraisons de l'industrie québécoise du bois de sciage.

Le sciage des bois de menuiserie et les sciages spécialisés

Le groupe du sciage des bois de menuiserie comprend toutes les usines qui produisent en vrac des pièces de bois dont les tailles sont généralement comprises entre 1,22 mètre et 4,88 mètres de longueur (4 à 16 pieds), entre 25 millimètres et 76 millimètres d'épaisseur (2 à 6 pouces) et qui excèdent 76 millimètres de largeur. Il s'agit surtout de sciage de feuillus. Par ailleurs, les sciages spécialisés comprennent les bois de palettes, de caisseries et de tournerie, les bois de mines, les lattes et les traverses de chemin de fer ainsi que les bardeaux.

Les principales caractéristiques se résument ainsi:

- il s'agit d'un groupe marginal dans l'ensemble du secteur forestier mais ses activités sont importantes pour certaines économies locales;

- il existe 650 usines de sciage de bois de menuiserie, mais seulement 25 établissements scient plus de 10 000 mètres cubes par an alors que 520 scient moins de 2 000 mètres cubes;

- ces usines sont surtout situées dans le sud du Québec;

- dans le cas du sciage spécialisé, des équipements vétustes et partiellement inefficaces, ainsi qu'un faible rendement de la matière première, débouchent sur une faible productivité et une rentabilité à la baisse pour ces entreprises.

2.1.2.2 L'industrie des placages et contre-plaqués

Cette industrie est responsable de la fabrication d'une vaste gamme de produits qui peuvent être regroupés en deux catégories: d'abord les produits naturels, qui comprennent les placages et les contre-plaqués à surface de bois, ensuite les produits synthétiques qui regroupent les panneaux revêtus (de papier ou de vinyle) ou imprimés et les panneaux stratifiés à basse pression. Les principales caractéristiques structurelles de cette activité se résument ainsi:

- 60% des établissements de déroulage-tranchage ont chacun une capacité de production annuelle de plus de 4,6 millions de mètres carrés alors que près de la totalité de ceux qui se spécialisent dans le jointage produisent moins de 4,6 millions de mètres carrés chacun;

- les fabricants de contre-plaqués à surface synthétique représentaient en 1980 près de 30% du nombre total d'établissements de contre-placage;

- les usines de déroulage-tranchage se localisent plus particulièrement près des sources d'approvisionnement, ce qui confirme l'importance de celles-ci pour cette activité, alors que les établissements de contre-placage recherchent la proximité des marchés.

2.1.2.3 L'industrie des panneaux

Ce secteur se divise en trois catégories: les panneaux particules, les panneaux gaufrés et les panneaux isolants. Les principales caractéristiques structurelles de ce secteur se résument ainsi:

- il existe, en 1984 au Québec, quatre usines de panneaux de particules et trois fabricants de panneaux gaufrés qui emploient au total plus de 800 personnes;

- la capacité de production est évaluée à 525 300 mètres cubes par année (environ le tiers de la capacité canadienne) pour les panneaux particules et à 301 200 mètres cubes de panneaux gaufrés, soit environ 21% de la capacité canadienne;

- plus de la moitié de ces établissements sont localisés dans la région de l'Abitibi - Témiscamingue;

- le Québec compte trois fabricants de panneaux isolants qui ont produit 17 millions de mètres carrés en 1982, soit deux fois moins qu'en 1979.

2.1.2.4 Les autres produits manufacturés à partir du bois

Des quantités non négligeables de matière ligneuse, soit sous forme de résidus des procédés de transformation (écorces, sciures, planures), soit de résidus de coupe (branches, houppiers, arbres cassés ou inutilisables à des fins commerciales), soit provenant de coupes particulières, sont utilisées de diverses façons et contribuent à générer des activités industrielles. Loin d'avoir autant d'importance que les utilisations mentionnées plus haut, elles sont cependant indispensables pour optimiser l'utilisation des ressources forestières et certaines présentent un potentiel de développement. On peut grouper ces utilisations sous trois thèmes: l'énergie, la chimie du bois et la bio-industrie forestière.

La production d'énergie à partir de la matière ligneuse est le seul de ces domaines présentant actuellement une importance significative au Québec. La récolte directe de bois de chauffage a augmenté, suite à la vogue actuelle de ce type de chauffage (elle se chiffre actuellement à plus de 1,8 million de mètres cubes annuellement), tandis que l'utilisation de résidus (écorces, sciures et planures) à des fins énergétiques s'est considérablement développée, notamment dans l'industrie des pâtes papiers. Que ce soit par simple conditionnement (séchage, pressage, "boulettage"), ou de façon plus élaborée (conversion en charbon de bois ou en méthanol, par exemple), la transformation de la matière ligneuse pour produire des combustibles pourrait présenter des avenues intéressantes dans le futur mais elle demeure peu courante actuellement.

Les deux autres domaines, la chimie du bois et la bio-industrie forestière, sont pour ainsi dire inexistants actuellement au Québec mais ils présentent des possibilités qui pourraient devenir considérables. Théoriquement en effet, au moins 95% de tous les produits chimiques ainsi que les polymères et les fibres non cellulosiques dérivées présentement du pétrole pourraient être fabriqués à partir du bois. Cependant, l'abondance du gaz naturel et du charbon au Canada en retarde actuellement le développement. Quant à la bio-industrie forestière, l'augmentation considérable des recherches en ce domaine laisse présager des développements futurs qu'il est pour le moment difficile d'évaluer. La bio-industrie pourrait aussi bien servir à augmenter la production de biomasse des forêts qu'à convertir celle-ci en produits utiles.

2.2 LES RESSOURCES FORESTIÈRES MONDIALES ET LA PLACE DU QUÉBEC PAR RAPPORT À SES CONCURRENTS

2.2.1 La ressource forestière dans le monde

Lorsqu'on cherche à évaluer la place future du Québec, il est nécessaire de faire un bilan de la situation de la ressource forestière dans les grands ensembles de pays producteurs. C'est ainsi que la présente section examine les perspectives de l'offre de matière ligneuse au niveau mondial de façon globale, puis de façon plus spécifique en Europe et aux Etats-Unis, et enfin au Canada.

Les réserves forestières du globe se répartissent en 65% de forêts feuillues et 35% des forêts résineuses. Le tableau 2,3 indique une prédominance de feuillus en Amérique Latine, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, alors que les forêts résineuses abondent en URSS, en Amérique du Nord et en Europe.

TABLEAU 2.3 - RÉSERVES FORESTIÈRES MONDIALES EN 1976

Régions du monde	Volume sur pied (000 000 mètres cubes)		
	Résineux	Feuillus	Total
Amérique du Nord	26 970	9 480	36 450
Amérique Latine	2 604	89 654	92 258
Europe	9 480	5 405	14 885
Afrique	113	60 279	60 392
Asie et Pacifique*	5 688	31 951	37 639
Japon	1 104	906	2 010
URSS	66 958	11 999	78 957
TOTAL	112 917	209 674	322 591
%	35,0	65,0	100,0

* Sauf le Japon

Source: Pringle, S.L.: Tropical Moist Forest in World Demand, Supply and Trade. Unasylva 28 (112-113) 106-108, 1976

La coupe mondiale se présente à l'inverse alors que les industries s'approvisionnent à 70% en résineux et à 30% en feuillus. Pour les résineux, la coupe s'est accrue en moyenne de 2,6% par an depuis 20 ans (1960-1980) et elle augmentera, selon la F.A.O., de 1,9% par an d'ici l'an 2000. Pour les feuillus, les chiffres correspondants sont de 3,2 et 2,4%.

En Europe

Pour satisfaire ses besoins en produits forestiers, l'Europe (à l'exception de l'URSS) n'a pas cessé depuis la dernière guerre d'augmenter sa dépendance à l'égard des sources extérieures d'approvisionnement. Cette tendance devrait

se continuer au cours des prochaines décennies, si l'on en croit une étude prospective publiée par FAO-CEE[1], ouvrant ainsi des nouvelles perspectives pour les pays exportateurs de produits forestiers.

L'Amérique du Nord et l'URSS seront les mieux placées pour satisfaire cette demande. La FAO prévoit que les exportations nord-américaines vers l'Europe pourraient représenter, en l'an 2000, 45 millions de mètres cubes, comparativement à 28 millions en 1974, soit des exportations additionnelles de 17 millions de mètres cubes. Quant à l'Union Soviétique, ses exportations européennes pourraient s'accroître de 28 millions de mètres cubes en 1974 à 30 millions en l'an 2000. L'URSS pourrait même livrer davantage si ce n'était du déplacement du centre de gravité de ses opérations forestières vers la Sibérie et des conditions difficiles qui prévalent dans cette immense région.

Aux Etats-Unis

Grands producteurs et consommateurs de produits forestiers, les Etats-Unis, de par la dépendance qu'ils entretiennent depuis longtemps à l'égard des sources extérieures d'approvisionnement (essentiellement canadiennes) justifient d'emblée l'intérêt que nous pouvons leur porter. La publication récente, par le service forestier américain, d'une série d'études portant sur l'offre et la demande de produits forestiers au Etats-Unis au cours de la période 1952 à 2030, est aussi de nature à accroître cet intérêt pour le marché américain[2].

L'étude montre que la demande en résineux augmentera significativement, soit d'environ 60% d'ici 2030, de même que la demande en produits feuillus qui pourrait doubler et même tripler au cours de la même période. Bien entendu, les Etats-Unis espèrent augmenter leur production de bois par l'aménagement de leurs réserves forestières. Cependant, même en considérant également une di-

(1) United Nations, Economic Commission for Europe; European Timber Trends and Prospects: 1950 to 2000; FAO, Genève, 1976, 308 pages.

(2) U.S. Department of Agriculture, Forest Service FS-345, An Assessment of the Forest and Range Land Situation in the United States, Washington D.C. January 1980, 631 pages.

minution de leurs exportations de bois, les américains prévoient des déficits importants entre l'offre et la demande dans toutes les régions. Cela n'est pas sans conséquence pour le secteur forestier québécois.

Au Canada

On évalue présentement la possibilité annuelle de coupe des forêts canadiennes à 277 millions de mètres cubes, soit 205 millions de mètres cubes en essences résineuses et 72 millions de mètres cubes en essences feuillues. Quant aux coupes de bois, elles se sont élevées à 162 millions de mètres cubes en 1979, soit 150 millions de mètres cubes en essences résineuses et 12 millions de mètres cubes en essences feuillues. L'écart entre l'offre et la demande apparaît donc important et suggère que le Canada peut envisager l'avenir avec optimisme.

En réalité, ce tableau de la situation forestière au Canada est tout ce qu'il y a de plus trompeur, en particulier en ce qui concerne les essences résineuses, base première de l'industrie forestière canadienne. En effet, l'écart de 55 millions de mètres cubes qui sépare la coupe et la possibilité de coupe en essences résineuses peut être qualifié de réserve essentiellement théorique, puisque 49 millions de mètres cubes sont jugés économiquement inaccessibles parce que trop éloignés, trop dispersés ou inutilisables pour toutes sortes d'autres raisons. Loin d'être imposante, la marge de manoeuvre dont dispose le Canada se révèle donc, tout au contraire, fort mince!

Considérée sur un plan régional, cette marge de manoeuvre en essences résineuses se retrouve surtout dans la région des Prairies (en Alberta essentiellement). Dans le reste du pays, il y aurait une tendance à pratiquer une certaine surexploitation des forêts résineuses.

2.2.2 La place du Québec par rapport à ses concurrents

Aucun facteur n'a autant d'importance critique pour l'industrie forestière québécoise que sa position concurrentielle sur les marchés mondiaux où elle doit vendre pour survivre.

2.2.2.1 L'industrie des pâtes et papiers

Les opportunités offertes au Québec sur les marchés des pâtes et papiers dépendent, dans une large mesure, de la direction prise par chacun de ses concurrents sur les différents marchés.

Etats-Unis

Les Etats-Unis jouissent d'un parc d'équipements modernes au niveau du papier journal et leur objectif est de fournir 50% de leurs besoins. On remarque de plus l'installation de plusieurs nouvelles machines de papier à base de pâte mécanique. Cette tendance devrait se poursuivre, ce qui pourrait limiter notre croissance sur ce marché. Au niveau des pâtes chimiques commerciales, les Etats-Unis possèdent des installations efficaces et si celles-ci devaient connaître une croissance, cette dernière prendrait probablement place dans le Nord-Ouest.

Les Etat-Unis possèdent également une industrie de cartons qui devrait suffire à leur demande, bien que de petites quantités puissent être importées.

Le secteur des papiers d'impression et d'écriture y est très bien desservi mais il demeure possible d'y écouler de grandes quantités de papier à partir d'une unité de production efficace.

Pays scandinaves

Les pays scandinaves (Suède et Finlande en l'occurrence) ont depuis quelques années déjà transformé leur industrie. Ils se sont dotés d'une structure industrielle très efficace et très bien localisée pour desservir le marché européen et particulièrement celui de la Communauté économique européenne. De plus, avec la décision de la CEE de leur ouvrir ses frontières sans droits de douane pour le papier journal, ils détiennent un avantage significatif face à nos producteurs. Il faut ajouter que les pays scandinaves ont accru leur présence dans ces pays par l'achat de différents fabricants d'équipements et par

l'achat ou la participation dans certaines compagnies productrices. Ils cherchent également à y accroître cette présence en construisant de nouvelles unités de production à l'intérieur même de la CEE (Ecosse).

Quant à la possibilité d'expansion à l'intérieur de leurs propres frontières, les pays scandinaves sont de plus en plus limités par leur disponibilité de matière ligneuse. C'est pour cette raison qu'ils ont délaissé la production de pâtes chimiques commerciales pour se tourner vers la production de papier journal et de papiers à valeur ajoutée plus élevée.

Pays d'Amérique Latine et d'Asie du Sud-Est

Ces pays ont cherché depuis une décennie à se lancer dans la production des pâtes et papiers. Au début, leur objectif était de répondre à leurs besoins le plus possible et ainsi de combler leur déficit d'importation. Avec les années, ils ont construit des installations de production de pâte pour alimenter leurs usines de transformation. Cette augmentation de capacité est devenue telle qu'ils ont dû songer à en mettre certaines quantités sur le marché d'exportation. Depuis, ils sont présents sur tous les principaux marchés mondiaux et leur pâte concurrence, à des niveaux plus ou moins élevés, nos pâtes feuillues et résineuses commerciales. Ainsi leur présence sur les marchés, bien qu'encore timide, risque à long terme d'être néfaste pour l'industrie nord-américaine des pâtes commerciales.

Autres provinces canadiennes

L'Ontario et les provinces maritimes constituent les provinces les plus susceptibles de concurrencer nos produits québécois: l'Ontario sur le marché américain et les provinces maritimes sur les marchés américains et d'outre-mer.

Les compagnies de l'Ontario, par le biais d'un programme de modernisation identique à celui mis de l'avant au Québec, ont procédé à une modernisation systématique de leurs équipements de production. Des investissements majeurs ont été réalisés dans plusieurs de leurs usines, en particulier celles de papier journal.

Quant aux usines des provinces maritimes, elles ont également pu profiter, dans une moins large mesure cependant, d'une modernisation résultant d'un programme similaire à ceux du Québec et de l'Ontario. De plus, l'addition d'une nouvelle usine de papier journal leur a permis de raffermir leur position sur le marché de la CEE. Cependant, suite à l'annonce par cette dernière de la réduction des quotas, ces producteurs devront se tourner vers le marché américain et constitueront un concurrent additionnel pour les producteurs québécois.

Finalement, amplifiée par la dernière crise économique, la conjoncture difficile dans l'industrie du papier journal dépend fondamentalement de la surcapacité de production mondiale croissante et des visées protectionnistes des pays concurrents. Au Québec, durant les dernières années et plus particulièrement avec l'avènement du programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers, les compagnies ont surtout orienté leurs investissements vers la réduction des coûts de production. Le tableau 2.4 compare la compétitivité des usines québécoises avec celle des principales régions forestières nord-américaines. Ces chiffres, valables pour 1981, donnent une bonne idée des éléments de coût. Par contre, c'est le coût de production d'une usine "marginale" (supplémentaire) qui a une importance déterminante: il faut arriver au plus bas coût afin de laisser entrevoir un prix de vente susceptible de décourager tout concurrent désireux d'investir aux Etats-Unis.

TABLEAU 2.4 - DIFFÉRENCE DES COÛTS DE PRODUCTION DU PAPIER JOURNAL PAR RAPPORT AU QUÉBEC (1981; $ par tonne métrique; dollars canadien et américain au pair)

Éléments de coût	Sud-est Etats-Unis	Colombie-Britannique	Nord-Ouest Etats-Unis
Bois	- 18	+ 14	-
Produits chimiques	+ 7	+ 1	+ 2
Autres matériels	+ 4	+ 2	- 3
Energie	+ 36	+ 4	+ 48
Main-d'oeuvre	- 15	- 22	- 27
Administration	+ 8	+ 15	+ 8
Dépréciation	+ 8	-	+ 22
Transport	- 40	- 16	- 19
TOTAL	- 10	- 2	+ 31

Source: Ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada: Manufacturing Costs Study, 1981

De nombreux facteurs influencent directement la rentabilité de l'industrie papetière québécoise. Qu'il suffise de mentionner la technologie, la matière première, la main-d'oeuvre, la ressource énergétique, le transport des produits finis, le taux de change, etc... Si le coût de l'énergie, principalement l'énergie électrique, constitue un net avantage pour l'industrie québécoise, l'accès au marché est par contre un facteur déterminant de la compétitivité de l'industrie forestière. Ainsi, un avantage au niveau des coûts de production peut être complètement anéanti par les conditions de transport du produit fini. Force est de constater que ces conditions se détériorent d'année en année: les distances que doivent parcourir nos produits augmentent, la

structure tarifaire reste désavantageuse et le coût du pétrole est à la hausse. On peut mentionner cependant le domaine du transport maritime où il semble exister des opportunités (même vers certains marchés américains).

2.2.2.2 Industrie du bois

Des études récentes du ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada et de Rexfor permettent de comparer la compétitivité des scieries avec celles des principales régions forestières concurrentes. Il ressort de ces études que le Québec produit à des coûts concurrentiels, tel qu'illustré dans le tableau 2.5.

TABLEAU 2.5 - DIFFÉRENCE DES COÛTS DE PRODUCTION DE BOIS DE SCIAGE RÉSINEUX PAR RAPPORT AU QUÉBEC

(1980 $ par mètre cube; dollars canadien et américain au pair)

Elément de coût		Colombie-Britannique Côte	Colombie-Britannique Intérieur	Ontario	Sud des Etats-Unis	Nord-Ouest Etats-Unis
Bois net*	Bas	+ 13	+ 7	+ 2	--	+ 13
	Haut	+ 70	+ 17	+ 3	+ 10	+ 22
Autres matériaux	Bas	--	- 1	+ 1	- 1	- 2
	Haut	+ 11	+ 3	+ 1	- 1	+ 2
Énergie	Bas	- 2	- 1	- 1	--	- 2
	Haut	- 2	- 1	- 1	+ 4	- 2
Main-d'Oeuvre	Bas	+ 8	+ 3	- 1	- 6	+ 3
	Haut	+ 14	+ 5	- 3	- 10	+ 4
Administration	Bas	+ 3	+ 2	- 1	--	+ 3
	Haut	+ 17	+ 10	- 1	+ 7	+ 4
Dépréciation	Bas	- 3	- 3	- 1	--	- 3
	Haut	- 1	--	+ 1	--	- 1
Transport	Bas	+ 8	+ 2	- 2	- 12	+ 7
	Haut	+ 6	+ 4	+ 1	- 17	+ 2
Total	Bas	+ 27	+ 9	- 3	- 19	+ 19
	Haut	+115	+ 38	+ 1	- 7	+ 31
Moyenne (pondérée)		+ 67	+ 5	- 3	- 17	+ 14

* Le revenu obtenu pour les copeaux vendus a été soustrait
"bas" signifie l'écart entre les coûts minimaux observés (au Québec et dans la région observée); "haut" signifie l'écart entre les coûts maxima.

Toutefois, la seule comparaison des coûts directs de production ne donne pas une image de la rentabilité du sciage au Québec, car la valeur des produits fabriqués n'est pas comparable. En effet, les régions concurrentes s'approvisionnent pour la plupart en billes dont le volume par tige est de beaucoup supérieur à celui du Québec et, conséquemment, fabriquent des produits de plus fortes dimensions et de plus grande valeur. L'écart de la valeur des produits par rapport à ceux du Québec se situe autour de 25 $ par mètre cube. En somme, les moyens de maintenir et même d'augmenter la rentabilité du secteur du bois de sciage au Québec se situent non seulement au niveau de la réduction des coûts de production mais aussi au niveau de l'augmentation de la valeur de ses produits.

On peut enfin constater que l'industrie forestière québécoise est très vulnérable aux variations du taux de change de notre monnaie. A l'heure actuelle, il est connu qu'environ la moitié des profits générés par l'industrie des pâtes et papiers et la survie de l'industrie du sciage sont dus à l'écart de l'ordre de 20% existant entre les dollars américain et canadien, écart qui favorise nos produits exportés.

2.3 ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE PLUS SPÉCIFIQUES

Le développement du secteur forestier québécois passe par celui de ses industries forestières, qui à leur tour doivent être productives, disposer des capitaux nécessaires, s'accaparer des marchés par une mise en marché adéquate, et être assurées d'un approvisionnement adéquat en quantité et en qualité. C'est par ces éléments qu'est entrevue la problématique des industries forestières.

2.3.1 La structure et la productivité de l'industrie

2.3.1.1 La structure de l'industrie

Depuis quelques années, la structure industrielle du secteur forestier a évolué; les différentes tendances observées actuellement peuvent avoir des conséquences favorables ou défavorables sur le développement du secteur. De façon générale, on remarque que :

- Malgré l'influence sans cesse croissante de grandes sociétés complètement intégrées et de sociétés d'Etat, l'industrie compte encore un nombre important de petites entreprises à production unique dans le secteur du bois. Tandis que les petites entreprises appartiennent généralement à des particuliers ou à des familles, les grandes entreprises sont, en règle générale, des filiales de sociétés étrangères, des multinationales ayant leur siège social au Québec ou au Canada ou des sociétés d'Etat québécoises.

- Les grandes papetières font maintenant presque toutes partie de consortiums financiers. Il existe une possibilité que ces consortiums se servent des liquidités de leurs filiales forestières pour se bâtir un portefeuille plus diversifié. Les prises de contrôle peuvent également ralentir les investissements d'une compagnie dans le cas où le nouveau propriétaire désire se rembourser. Les grandes usines de sciage sont de plus en plus intégrées aux entreprises de pâtes et papiers, soit parce qu'elles en sont des filiales, soit parce qu'elles leur sont liées par des contrats à long terme pour la livraison de copeaux.

- Au cours des dernières années, le gouvernement du Québec s'est impliqué fortement dans le secteur forestier. Par le biais de ses sociétés d'Etat (Société générale de financement, Rexfor), le gouvernement du Québec possède des participations dans diverses compagnies (Tembec, Forex-Leroy, Panneaux de la Vallée Inc., Papiers Cascades (Cabano) Inc., etc...). D'autres organismes tels la Caisse de Dépôt et placement et la Société Industrielle de développement se sont impliqués au niveau purement financier dans le secteur.

- Enfin, la coopération en matière de commercialisation est devenue une condition fondamentale de la percée des marchés à l'étranger. Par le biais de consortiums de vente, les entreprises ont mis en oeuvre des systèmes de commercialisation qui leur ont permis de soutenir plus efficace-

ment la concurrence sur les marchés extérieurs, principalement d'outremer ("groupage" d'expéditions, négociations communes, etc...).

2.3.1.2 La productivité de l'industrie

La compétitivité des industries forestières est grandement dépendante de leur productivité. Or, la productivité de l'industrie québécoise du papier journal est moindre que celle de ses concurrents américains. En effet, une tonne de papier journal requiert 5,4 heures-hommes au Québec alors que seulement 4,4 sont nécessaires aux Etats-Unis. Cette différence de 23% est due à la vétusté des équipements de notre industrie, née au début du siècle, alors que l'industrie de nos voisins du Sud n'a réellement démarré qu'au cours des années 1960-70.

A moins que notre industrie ne réussisse à réduire considérablement ses coûts de production et ne présente un prix de vente susceptible de faire face à la concurrence, sa position sur le marché continuera à s'effriter.

Malgré la diminution du diamètre moyen des billes, l'industrie du bois de sciage a pour sa part augmenté sa productivité au cours des vingt dernières années en se dotant de grandes unités de production modernes. Sa productivité a ainsi augmenter de 50% et tend - quoique lentement - à rattraper la moyenne canadienne. L'accélération de la vitesse de sciage, grâce à des techniques appropriées, a permis d'adapter l'industrie à des bois de dimensions de plus en plus faibles. Toutefois, des unités de production à grand volume sont nécessaires pour justifier les coûts élevés d'utilisation de tels équipements. Il s'ensuit certaines difficultés pour les petites et moyennes unités qui ne peuvent utiliser à plein rendement ces équipements à cause des approvisionnements limités. La tendance à l'augmentation de la taille des unités de production, déjà perceptible depuis plusieurs années, devrait donc se poursuivre et s'accompagner d'une concentration de plus en plus grande de la production.

La technologie utilisée influence grandement la productivité d'une industrie. La recherche, le développement et les transferts de technologies auront en conséquence un impact sur la productivité actuelle et future de l'industrie.

De fait, le gouvernement et l'industrie doivent s'assurer que la structure industrielle du Québec soit à la fine pointe de la technologie. L'effort de recherche et de développement, accompagné d'un transfert de technologie, devra s'orienter dans un premier temps vers les secteurs traditionnels qui demeureront encore pour les vingt prochaines années l'assise de notre économie. Il faudra mieux utiliser la matière première disponible et ce, à un coût inférieur à celui de nos concurrents.

Finalement, le coût et la disponibilité de la main-d'oeuvre sont devenus des facteurs de plus en plus importants. Ils agissent sur la productivité, donc sur la rentabilité de l'industrie forestière. Bien qu'atténué par la crise économique récente, le manque d'ouvriers qualifiés a constitué un problème périodique dans divers secteurs de l'industrie, en particulier dans les agglomérations éloignées. De plus, la tendance actuelle conduit à une stabilisation du nombre d'emplois dans l'industrie forestière et à une spécialisation plus poussée des travailleurs.

2.3.2 La disponibilité des capitaux et la rentabilité

La disponibilité des capitaux et leur rentabilité sont des facteurs essentiels pour les industries forestières qui opèrent dans une économie de marché. De plus, cette industrie doit investir dans des installations nouvelles ou de remplacement pour contrer efficacement la concurrence et poursuivre le développement du secteur forestier. Or, dans le secteur des pâtes et papiers, les fonds générés par l'exploitation ont diminué, de 655 millions $ en 1981 à 427 millions $ en 1982, pour atteindre 370 millions $ en 1983. Par conséquent plusieurs projets en cours de réalisation ont nécessité des emprunts dont les taux d'intérêts élevés viennent encore réduire les bénéfices nets.

Depuis 1977, l'industrie des pâtes et papiers du Québec a accentué son effort pour réduire ses coûts d'opération: ainsi, près de 3,9 milliards $ ont été investis en immobilisations et en réparations. Les deux paliers de gouvernement (fédéral et provincial) ont également contribué à ces investissements par le biais du programme quinquennal de modernisation. Ainsi, le profil des subventions versées a évolué de 15,3 millions $ en 1980/81 à 40,0 millions en 1983/84 pour un total de 117,5 millions $ versés depuis le début du programme.

Selon les spécialistes des milieux financiers et papetiers, des investissements substantiels (de l'ordre de 60 milliards $ si l'on tient compte de l'inflation) seront nécessaires au cours de la prochaine décennie en Amérique du Nord afin de supporter la croissance de la demande mondiale, d'effectuer l'entretien et de contrôler la pollution. A seule fin de conserver sa part des marchés internationaux, l'industrie québécoise devra investir plus de 6 milliards $, soit en moyenne plus de 600 millions $ par an.

Dans le secteur des industries du bois, les dépenses d'immobilisations ont progressé de 40 millions $ en 1978 à 68 millions $ en 1980, pour régresser ensuite à 49 millions $ en 1982. Les bénéfices après impôts des sociétés de l'industrie du bois ont été, par rapport aux ventes, de 5%, - 1% et - 7% en 1980, 1981 et 1982 respectivement. On s'attend à ce que les bénéfices de 1983 soient de l'ordre de 1% à 4%, ce qui marque un net progrès par rapport aux deux dernières années et tend vers la fourchette normale, qui se situe entre 7 et 10%.

Les besoins en capitaux des industries du bois sont quantitativement moins importants que ceux de l'industrie des pâtes et papiers parce que les installations sont moins coûteuses et que la taille des unités de production peut être relativement moindre. Cependant, beaucoup d'entreprises de ce secteur souffrent comme les autres PME d'une sous-capitalisation chronique. Bon nombre d'entrepreneurs ont développé leurs entreprises sans nécessairement investir suffisamment de leurs fonds propres dans le financement des immobilisations. Ainsi, l'apport de capitaux propres ou "d'équité" par l'entrepreneur occupait une part beaucoup moins importante que les emprunts dans la structure financière des entreprises, augmentant par le fait même l'endettement ou le passif à long terme de celles-ci. Au cours de la dernière décennie, les deux paliers de gouvernement ont injecté quelque 138,8 millions $ dans le financement des industries du bois.

2.3.3 Les marchés des produits forestiers québécois

Les marchés actuels ou potentiellement accessibles et leur évolution constituent un des éléments essentiels de la problématique qui confronte les industries forestières québécoises. Comme plusieurs produits forestiers québécois

sont exportés, l'analyse de la situation dépasse largement le cadre géographique du Québec avec toutes les difficultés que cela implique. L'existence d'un marché ne signifie pas pour autant qu'il est accessible ou même spécifiquement réservé aux industries québécoises. En effet, celles-ci doivent entrer en compétition avec d'autres producteurs; il importe donc d'analyser les débouchés accessibles aux produits forestiers québécois.

2.3.3.1 Les produits de l'industrie des pâtes et papiers

a) Papier journal et papiers à base de pâte mécanique

Le marché américain a toujours constitué le principal débouché du papier journal québécois; encore en 1982, il accaparait près de 72% de toute la production québécoise. Cependant, les Américains ont commencé dans les années soixante à créer une structure industrielle forte et à la fine pointe de la technologie. De fait, il semble que l'objectif américain soit d'être autosuffisant à 50% à plus ou moins brève échéance. Si tel était le cas, seule une augmentation plus élevée que par le passé de la demande de papier journal pourrait permettre de maintenir le volume actuel de ventes sur ce marché.

Malheureusement, les perspectives de croissance du marché du papier journal du nord-est américain sont plutôt limitées à cause de facteurs comme le développement des médias électroniques et la relative stagnation démographique de cette région. Le nord-est américain, même s'il continuera sans doute d'être le principal marché des producteurs québécois, ne présente plus d'opportunités de développement; qui plus est, les producteurs québécois devront travailler pour conserver leur part de marché face à la concurrence des producteurs américains.

Quant aux marchés québécois et canadiens, qui absorbent environ 14% de la production, ils souffrent sensiblement des mêmes lacunes, leur développement étant limité par les mêmes facteurs.

Les marchés européens, de l'Amérique du Sud et du Moyen-Orient servent également de débouchés aux producteurs québécois. L'imposition de quotas par la Communauté économique européenne, de même que des ententes entre celle-ci et

les pays scandinaves concernant la diminution des droits de douane, laissent peu d'espoir aux industries québécoises. Les pays de l'Amérique du Sud et du Moyen-Orient quant à eux ne constituent pas des marchés importants présentement.

b) Pâtes commerciales

Les pâtes commerciales sont un produit semi-fini destiné à la fabrication d'une partie des papiers d'impression et d'écriture, des papiers hygiéniques et des cartons. La demande pour les pâtes commerciales est donc déterminée par la demande de ces produits, laquelle est essentiellement tributaire de la conjoncture économique et démographique.

Les pâtes produites au Québec sont destinées aux marchés québécois (29%), canadien (20%), américain (33%) et d'autres pays (18%). La pâte québécoise, fabriquée à partir de fibres longues résineuses, est considérée comme l'une des meilleures au monde et cela devrait permettre aux producteurs québécois de conserver leur part des marchés.

Les producteurs québécois sont très vulnérables sur le marché de la pâte commerciale feuillue. Celle-ci est de moins bonne qualité que la pâte résineuse et, dans de nombreux pays, les ressources feuillues abondent. La pâte feuillue offre donc peu de perspectives de développement tandis que la pâte résineuse pourrait être un créneau à privilégier. Les pâtes commerciales demeurent cependant des produits de faible valeur ajoutée.

c) Cartons

Les expéditions de cartons, dirigées principalement sur les marchés québécois (45%) et canadiens (45%), dépendent du niveau de production industrielle et des achats de biens de consommation non durables. Ces marchés sont par nature restreints et une éventuelle diminution de la protection tarifaire vis-à-vis des Etats-Unis pourrait les limiter encore davantage.

d) Papiers d'impression et d'écriture

Ces types de papiers sont principalement expédiés sur les marchés locaux (40%) et américains (56%). Les producteurs québécois sont actuellement avantagés par un taux de change favorable vis-à-vis la devise américaine. Cette situation empêche les producteurs américains d'effectuer une perçée sur les marchés canadiens et favorise les exportations canadiennes vers les Etats-Unis.

La consommation de papiers d'impression devrait augmenter de 5% par an au Canada. Cependant, les dernières négociations du GATT ont abouti à une réduction générale des droits de douane. Ses taux à l'entrée qui étaient de 12,5% pour toutes les catégories, sauf le papier d'écriture (15%), seront progressivement réduits par le Canada à 0 et 8%, respectivement au 1er janvier 1987.

Ces réductions tarifaires pourront affecter les avantages que procure actuellement aux producteurs québécois le taux de change et ainsi réduire leur part du marché intérieur.

e) Papiers mousseline et hygiéniques

La production québécoise de ces types de papiers est écoulée à 88% au Québec et dans les autres provinces canadiennes. En effet, la faiblesse du rapport poids/volume, qui résulte en des frais de transport élevés par rapport à la valeur des produits, ne permet pas aux producteurs québécois de faire une perçée sur les marchés américains et internationaux. Toutefois, une ouverture de marché peut exister dans l'exportation de bobines-mères aux Etats-Unis.

La croissance de la demande pour ces produits est directement reliée à l'augmentation de la population. De plus, compte tenu de la diminution progressive des tarifs douaniers imposés aux produits américains entrant sur le marché canadien, qui passeront de 10,8% qu'ils étaient en 1983 à 6,5% en 1987, les producteurs canadiens et québécois doivent chercher à réduire de plus en plus leur prix de revient. En effet, en plus de la concurrence qui existe entre les producteurs du Canada, ceux-ci devront maintenant faire face à la compétition américaine.

f) Papiers d'emballage

Les papiers d'emballage fabriqués au Québec se retrouvent à 92% sur les marchés québécois et canadiens. Depuis 1976, ce marché a diminué au taux annuel composé de 0,4% en raison de la perçée effectuée par les substituts en plastique. Ceux-ci ont surtout affecté les sacs plats et les papiers à envelopper utilisés dans les grands magasins de même que les sacs multi-plis. Par contre, certaines caractéristiques d'usage des sacs en plastique, comme la difficulté de remplissage, ont ralenti leur pénétration dans les supermarchés.

g) Conclusion

Ces prévisions ne tiennent toutefois pas compte de l'agressivité dont pourrait faire preuve l'industrie québécoise des pâtes et papiers dans ses efforts pour élargir ses marchés traditionnels. Ainsi, le président de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers mentionnait, en février 1984, que:

> "D'après une analyse de plusieurs études fouillées sur la demande mondiale en pâtes et papiers, il semblerait évident que la consommation de ces produits dans le monde continuera de s'accroître, quoique le taux de croissance ne sera que de 2,5 pour 100 par année".
>
> "Il est vrai qu'un nombre croissant de fournisseurs se disputeront les marchés nouveaux, partout dans le monde où il y a des arbres ou d'autres fibres qui poussent. Mais il est raisonnable que le Canada tente de conserver sa part des marchés. Ainsi, nous en venons à la conclusion, après une étude sérieuse, que si nous agissons sagement - si nous produisons ce que les clients mondiaux veulent, à des prix raisonnables - les 20 millions de tonnes métriques produites par l'industrie canadienne actuellement peuvent devenir 30 millions de tonnes métriques en 1995. Si nous réussissons cet exploit, chaque canadien profitera, directement ou indirectement, de l'activité économique accrue qui en résultera[1]".

---

(1) Discours de M. Howard Hart au Congrès de l'ACPPP

Pour saisir cette opportunité, l'industrie québécoise devra produire à des coûts compétitifs et être un fournisseur fiable. Au Québec, à partir des projets rendus publics par les industriels ou ceux prévus par le Ministère, la production de l'industrie des pâtes et papiers devrait atteindre plus de 9 000 000 tonnes en l'an 2000.

2.3.3.2 Les produits de l'industrie du bois

a) Bois de sciage résineux

Même selon les prévisions les plus optimistes, la croissance de la demande en bois de sciage résineux serait plus faible dans l'avenir qu'elle ne l'a été au cours des vingt dernières années. Ainsi, selon la FAO, un organisme réputé pour ses prévisions optimistes, le taux annuel moyen d'accroissement de la demande mondiale se situerait autour de 1,2% entre 1980 et 2000, comparativement à 1,4% entre 1960 et 1980[1].

Les producteurs québécois visent particulièrement certaines régions. Le Nord-Est et le Centre-Nord des Etats-Unis constituent actuellement le principal marché avec environ 45% de leurs expéditions. Le marché du sud des Etats-Unis se développe rapidement avec plus de 10% des livraisons québécoises qui y sont dirigées. Le marché canadien (surtout l'Ontario et le Québec) accapare près du tiers des livraisons tandis que le reste de la production (12%) est surtout acheminé vers l'Europe de l'Ouest et le Moyen-Orient. L'évolution de la demande dans ces régions est donc très importante pour l'avenir de l'industrie québécoise.

Les régions du Nord-Est et du Centre-Nord des Etats-Unis ont connu certaines difficultés au cours des dernières années. Les mises en chantier y ont subi une chute importante. Pour l'ensemble des Etats-Unis, la demande de bois de sciage résineux devrait atteindre 76,3 millions de mètres cubes en 2000 comparativement à 69,5 millions de mètres cubes en 1980, soit un taux de croissance

---

(1) "World Forest Product, Demand and Supply 1990 and 2000", FAO

de seulement 0,5% en moyenne par année. La hausse prévue de la consommation de bois de sciage résineux aux Etats-Unis sera surtout satisfaite par une augmentation de la production américaine. Les importations en provenance du Canada s'établissent en moyenne à 23,9 millions de mètres cubes pour la période 1981-85; pour celle de 1986-90, elles s'élèveraient à 26,2 millions de mètres cubes, niveau où elles se stabiliseraient par la suite. Pour les marchés américains visés particulièrement par les producteurs québécois, l'avenir réserve donc plutôt un plafonnement de la demande.

Le marché canadien a également connu des difficultés alors que la crise a fortement perturbé les activités de la construction. La FAO prévoit que le marché canadien du bois de sciage résineux atteindra 13,8 millions de mètres cubes en l'an 2000, soit une augmentation de 3,5 millions de mètres cubes par rapport à 1980. Toutefois cette forte augmentation doit être considérée comme très optimiste. De plus, si le déplacement vers l'ouest de l'activité économique se poursuivait, l'augmentation de la demande se concentrerait dans cette région canadienne, laissant le marché de l'est à un niveau plutôt stable.

Le marché de l'Europe de l'Ouest représente de plus en plus un marché important pour les producteurs québécois. La croissance de ce marché devrait être assez élevée dans l'avenir avec un niveau de consommation évalué à 69 millions de mètres cubes en 2000, comparativement à 59,9 millions de mètres cubes en 1980, soit une augmentation de 15,2% (0,7% par an) qui peut être satisfaite en grande partie par un accroissement de la production en Europe.

Le marché du Moyen-Orient, qui accapare maintenant plus de 5% de la production québécoise, connaîtrait la plus forte croissance en termes relatifs de tous les marchés analysés. Ainsi, de 3 millions de mètres cubes en 1980, la demande passerait à 3,9 millions de mètres cubes en 1990, soit 30% de plus, et à 5 millions de mètres cubes en l'an 2000.

En prenant comme hypothèses que le Québec accapare environ 16% des exportations canadiennes vers les Etats-Unis, que les exportations québécoises sur les marchés d'outre-mer augmenteront et que les marchés québécois et ontarien demeurent stables, la demande pour le bois de sciage résineux du Québec pour-

rait connaître une croissance entre 1986 et 1990, pour se stabiliser ensuite jusqu'en 2000. C'est ainsi que la croissance potentielle de la production de bois de sciage résineux pourrait atteindre 25% d'ici l'an 2000. Toutefois la faible disponibilité de la matière ligneuse va restreindre cette croissance de moitié.

b) Bois de menuiserie et de spécialité

La FAO prévoit pour les marchés des bois de menuiserie, beaucoup plus modestes que les précédents, une faible croissance au Canada et, surtout, une autosuffisance à l'étranger. Cette situation limite grandement les possibilités d'exportation pour les producteurs québécois. De plus, les perspectives d'avenir indiquent une demande plus forte pour les produits de qualité. Or, la dégradation de la qualité des approvisionnements a provoqué une baisse de la qualité des produits offerts par les producteurs québécois, ce qui limite encore plus les possibilités de progression dans ce secteur.

Pour les produits de sciages spécialisés, les marchés à conquérir sont considérables, que ce soit pour les meubles, les palettes, les caisses ou les traverses de chemin de fer. Suivant la conjoncture actuelle, ces marchés devraient connaître une très bonne progession. Les producteurs québécois devront cependant se regrouper afin d'améliorer leur mise en marché et ainsi mieux pénétrer ces marchés où la compétition s'avère une contrainte importante.

c) Placages et contre-plaqués

La production québécoise de placages et de contre-plaqués est principalement destinée aux Etats-Unis. En effet, 42% des livraisons québécoises de placages de feuillus étaient acheminées sur le marché américain en 1980. De plus, une partie des placages bruts destinés au marché québécois (18,5%) subit une nouvelle transformation: une fois jointés, 39,9% de ces placages sont expédiés aux Etats-Unis. Il faut retenir toutefois qu'une part des approvisionnements de ces usines de jointage peut provenir de l'extérieur du Québec. De plus, un

certain volume de placages est acheminé vers des fabricants de contre-plaqués qui expédient plus du tiers (34,6%) de leur production aux Etats-Unis.

Le marché ontarien constitue un autre débouché important pour les fabricants québécois. Ainsi en 1980, 14,4% des placages provenant des usines de déroulage-tranchage, 16,8% de ceux provenant des usines de jointage et 27,3% des contre-plaqués de feuillus fabriqués au Québec étaient expédiés vers cette province.

Les autres pays constituent un marché d'appoint relativement important. En effet, 13,1% des placages et 7,9% des contre-plaqués de feuillus fabriqués au Québec sont destinés à des marchés autres que canadien ou américain. Ainsi la fabrication de placages et de contre-plaqués au Québec dépend presqu'exclusivement des marchés extérieurs, surtout celui des Etats-Unis.

Malgré le resserrement des approvisionnements, la hausse des prix du contre-plaqué à surface naturelle et la concurrence plus vive des panneaux à surface synthétique, on prévoit une hausse de la demande de contre-plaqués de feuillus aux Etats-Unis.Ainsi, la consommation totale de contre-plaqués de feuillus devrait atteindre en 1995 près de 591 millions de mètres carrés (base 6 mm), comparativement à seulement 370 millions de mètres carrés en 1980, pour un taux de croissance de 3,2 pour 100 en moyenne par année. Cette consommation prévue pour 1995 équivaut à peu près à celle du début des années 1970.

Pour les producteurs québécois, les possibilités de développement se retrouvent surtout dans la production de placages de qualité plutôt que de contre-plaqués. Les coûts de transport plus élevés pour ces derniers en sont la cause.

d) Panneaux

Panneaux agglomérés

Le marché naturel des producteurs québécois se situe, comme dans le cas du bois de sciage, dans l'est du Canada et dans les régions du nord-est et du centre-nord des Etats-Unis: en raison de sa faible valeur, le panneau agglo-

méré ne peut être transporté beaucoup plus loin. La stagnation de la croissance démographique de ces états américains et la situation semblable dans l'est du Canada limiteront l'évolution de cette production au Canada.

Néanmoins, la production de panneaux de particules au Canada pourrait s'élever à 822 000 mètres cubes en l'an 2000, comparativement à 715 000 mètres cubes en 1981. En maintenant à 30% sa part de la production canadienne, le Québec produirait alors 250 000 mètres cubes au tournant du siècle, comparativement à près de 210 000 mètres cubes en 1981, soit une augmentation de 19% (en excluant la production captive de Panneaux de la Vallée Inc.).

Les panneaux de fibres à densité moyenne, communément appelés MDF (medium density fiberboard), ne sont pas fabriqués au Canada actuellement. La demande pour ce panneau de qualité, lequel exige de grandes lignes de production (technologie apparentée à celle du papier) provient surtout de l'industrie du meuble qui l'utilise souvent pour le dessus des meubles dont les chants doivent être profilés. Il existe donc un potentiel de développement pour ce type de produit.

Panneaux gaufrés

Il s'agit d'une production dépendante des cycles de la construction. Toutefois, de bonnes perspectives s'offrent pour ce produit qui remplace de plus en plus le contre-plaqué de résineux dans la construction. Le Canada possède un avantage certain dans ce domaine avec 57% de la capacité mondiale de production: celle-ci devrait tripler entre 1981 et l'an 2000, passant de 700 000 à 2 139 000 mètres cubes. Le niveau de la production québécoise se situerait alors à 713 000 mètres cubes, soit plus que le niveau de la production canadienne actuelle. Les perspectives de développement sont donc excellentes pour ce produit au Québec.

Panneaux isolants

Ce produit est destiné surtout aux marchés localisés près du lieu de fabrication puisqu'il est difficile d'expédier sur de grandes distances ce matériau

léger. Néanmoins, près de 20% des panneaux isolants fabriqués au Québec sont expédiés aux Etats-Unis.

Pour l'isolation thermique, ce produit à faible facteur isolant est maintenant fortement concurrencé par des isolants beaucoup plus efficaces. De plus, la baisse anticipée de la construction domiciliaire, principal marché de cet isolant, rend très incertain l'avenir de cette production au Québec.

e) Autres produits forestiers

Les autres produits fabriqués à partir de la matière ligneuse, principalement des produits énergétiques, chimiques et alimentaires, occupent actuellement une place très marginale dans le bilan des industries forestières. L'introduction de procédés de fabrication biotechnologiques pourraient éventuellement ouvrir la voie à de nouveaux produits qui prendraient une place plus significative dans le secteur forestier. Cependant, même si ces perspectives ne concernent que le moyen et le long termes, le développement de ces produits doit être encouragé parce qu'il permettrait une utilisation plus complète de la ressource forestière en générant des produits ayant une certaine valeur à partir de résidus ligneux ou de matériel non utilisé actuellement.

2.3.4 Les besoins en matière ligneuse

La naissance d'une industrie forestière, sa survie et son développement ultérieur dépendent essentiellement d'un approvisionnement suffisant de matière ligneuse, en quantité, en qualité et à un prix adéquat. La question des approvisionnements est donc un des éléments majeurs de la problématique du développement des industries forestières. La situation des ressources forestières québécoises sera analysée au prochain chapitre. A ce stade-ci, il convient de regarder l'aspect demande ou, plus généralement, les besoins en matière ligneuse des industries forestières.

2.3.4.1 Les besoins actuels

Le niveau actuel de récolte est un des principaux indicateurs des besoins de la structure industrielle. Bien entendu, le volume coupé varie d'une année à l'autre en fonction de la conjoncture économique. Ainsi, une nette tendance à la hausse a été remarquée tout au long des années soixante-dix, les coupes passant de 23,5 millions de mètres cubes en 1970 à 34 millions en 1980. Toutefois, la récession des dernières années a freiné cette progression et les niveaux de coupe sont passés à 28 millions de mètres cubes en 1980/81 pour atteindre 24,1 millions en 1982/83. La figure 2.3 montre l'évolution des coupes au cours de la dernière décennie et le tableau 2.6 donne la répartition régionale de la récolte forestière pour la saison 1981/82 que l'on peut considérer comme une saison représentative.

Figure: 2.3 ÉVOLUTION DE LA RECOLTE (millions de m^3)

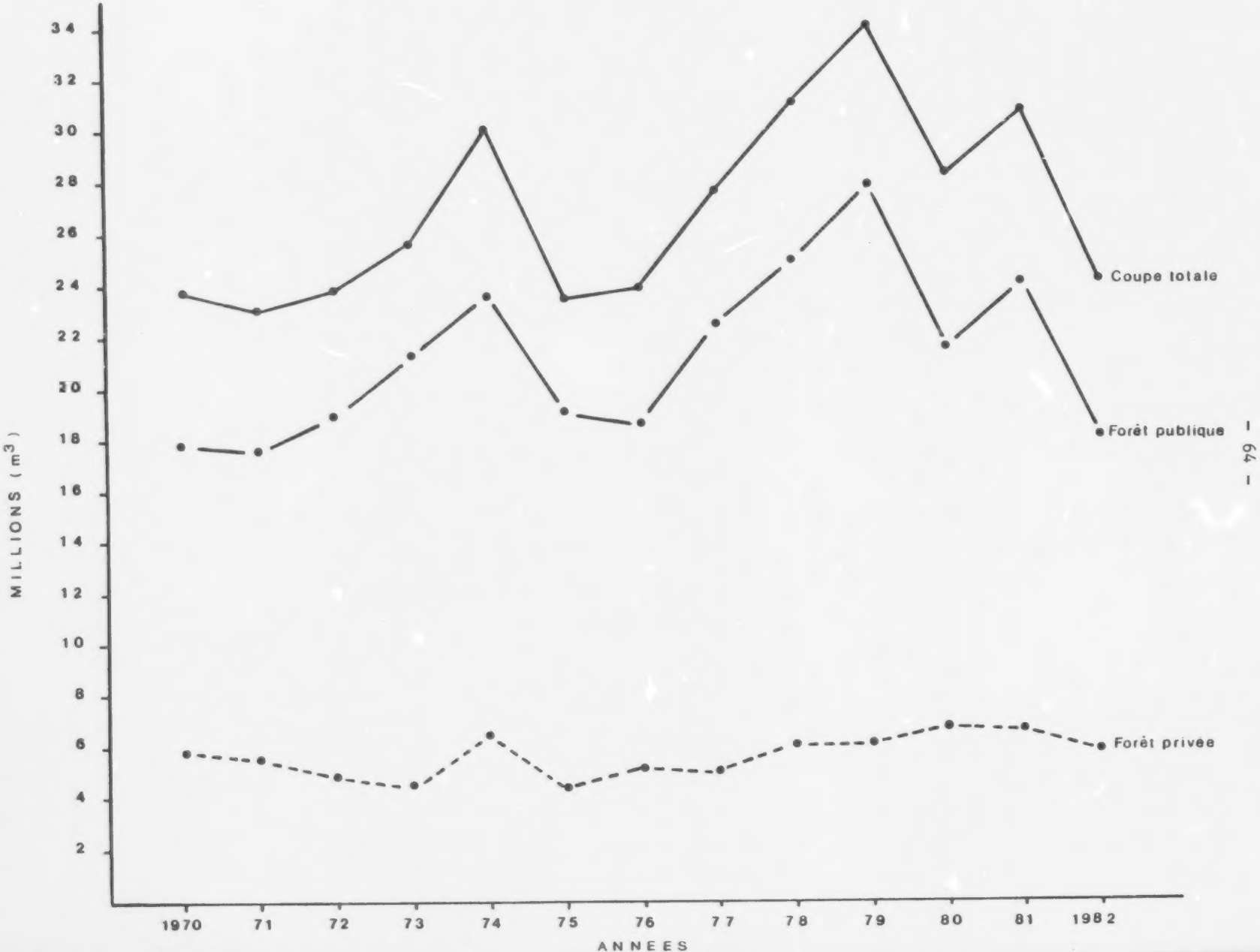

TABLEAU 2.6 - VOLUME DE BOIS RÉCOLTÉ AU QUÉBEC PAR RÉGION ADMINISTRATIVE 1981 (en '000 mètres cubes)

	Forêts publiques			Forêts privées*			Ensemble du Québec		
	Rés.	Feuil.	Total	Rés.	Feuil.	Total	Rés.	Feuil.	Total
Bas-St-Laurent Gaspésie (01)	2 492	185	2 677	1 088	416	1 504	3 580	601	4 181
Saguenay/Lac-St-Jean (02)	6 646	155	6 801	195	51	246	6 841	206	7 047
Québec (03)	1 067	94	1 161	1 901	272	2 173	2 968	366	3 334
Trois-Rivières (04)	2 246	266	2 512	434	95	529	2 680	361	3 041
Estrie (05)	41	26	67	373	358	731	414	384	798
Montréal (06)	519	226	745	267	485	752	786	711	1 497
Outaouais (07)	1 412	512	1 924	239	393	632	1 651	905	2 556
Abitibi/Témiscamingue (08)	5 385	325	5 710	39	26	65	5 424	351	5 775
Côte-Nord (09)	2 456	29	2 485	86	--	86	2 542	29	2 571
TOTAL	22 264	1 818	24 082	4 622	2 096	6 718	26 886	3 914	30 800

* Données estimées, excluant la production de bois de chauffage par les petits propriétaires forestiers qui serait de l'ordre de 1 800 000 m^3.

Les industries forestières québécoises sont cependant capables de transformer davantage de matière ligneuse, soit en utilisant une partie de la capacité de transformation actuellement inutilisée, soit par des développements déjà autorisés. A cet égard, la consommation autorisée des industries forestières peut être un autre indice des besoins théoriques en matière ligneuse. Au niveau du Québec, la consommation autorisée des usines (voir tableau 2.7) s'élève actuellement à 52 millions de mètres cubes de bois résineux (24,6 millions pour les pâtes et papiers et 27,4 millions pour le sciage) et à 8 millions de mètres cubes en feuillus. Les besoins globaux de l'industrie forestière au Québec sont donc théoriquement de 60 millions de mètres cubes. Cependant, un volume de 13,3 millions de mètres cubes (copeaux, sciures et planures) est compté deux fois; les besoins nets potentiels en bois rond se situeront donc autour de 46,7 millions de mètres cubes.

En 1981/82, l'industrie québécoise a utilisé 33,5 millions de mètres cubes dont 1,7 million de mètres cubes d'importations nettes. Notre industrie forestière n'utilise donc qu'environ 72 pour 100 de sa consommation autorisée.

2.3.4.2 Les besoins futurs

Le développement des industries forestières peut prendre différentes avenues selon l'évolution des marchés, des approvisionnements disponibles ou de tout autre facteur susceptible d'influencer leurs orientations. À la lumière des éléments présentés, il est possible d'estimer l'évolution probable des industries forestières en fonction de leurs marchés et de leur compétitivité. En tenant compte de l'évolution technologique prévisible dans les pâtes et papiers, les industries forestières auront besoin de plus de 60 millions de mètres cubes de matière ligneuse aux environs de l'an 2000. Ceci se traduira par des besoins en bois rond d'environ 45 millions de mètres cubes, en considérant les quelque 15 millions de mètres cubes de copeaux et autres produits connexes du sciage pouvant servir d'approvisionnement à l'industrie des pâtes et papiers. Cette estimation est présentée de façon plus détaillée au tableau 2.8. Les besoins seront comblés par diverses sources dont la ventilation est donnée au tableau 2.9.

TABLEAU 2.7 - LA CONSOMMATION AUTORISÉE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE QUÉBÉCOISE PAR RÉGION ('000 mètres cubes)

	RÉGIONS									
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	Total
Consommation autorisée:										
Pâtes et papiers*										
- Résineux	2 117,5	5 224,0	3 190,0	6 921,0	908,0	3,7	2 333,0	2 700,0	1 166,0	24 563,2
- Feuillus	609,0	0,0	27,0	0,0	595,0	0,0	952,0	87,0	0,0	2 270,0
Sciage[1] et autres[2]										
- Résineux*	2 956,8	6 820,8	4 127,0	1 148,3	1 167,7	733,6	1 171,6	8 195,0	1 095,1	27 415,9
- Feuillus*	573,3	313,7	987,9	605,6	638,3	762,1	756,6	1 085,4	25,4	5 748,3
Total										
Résineux	5 074,3	12 044,8	7 317,0	8 069,3	2 075,7	737,3	3 504,6	10 895,0	2 261,1	51 979,1
Feuillus	1 182,3	313,7	1 014,9	605,6	1 233,3	762,1	1 708,6	1 172,4	25,4	8 018,3
Total										
Pâtes&papiers*	2 726,5	5 224,0	3 217,0	6 921,0	1 503,0	3,7	3 285,0	2 787,0	1 166,0	26 833,2
Sciage et autres	3 530,1	7 134,5	5 114,9	1 753,9	1 806,0	1 495,7	1 928,2	9 280,4	1 120,5	33 164,2
GRAND TOTAL	6 256,6	12 358,5	8 331,9	8 674,9	3 309,0	1 499,4	5 213,2	12 067,4	2 286,5	59 997,4

(1) La consommation autorisée en résineux-feuillus a été partagée ainsi: 50 pour 100 de résineux et 50 pour 100 de feuillus.

(2) Comprend la consommation autorisée pour les bardeaux, les placages, l'énergie, les panneaux agglomérés, les poteaux, les bois de fuseaux, les lattes, le charbon de bois, les huiles essentielles et le bois de chauffage.

* Comprend les copeaux et autres produits connexes de l'industrie du sciage.

TABLEAU 2.8 - ESTIMATION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE ET DES BESOINS EN MATIÈRE LIGNEUSE QUÉBEC - 1981 ET 2000

Secteur industriel	Production industrielle			Besoins en matière ligneuse		
	1981	2000	Augmentation en %	1981	2000	Augmentation en %
	000 t			000 m^3		
Papier journal et spécialités	4 700	6 080	29,4	13 300	16 030	20,5
Pâtes commerciales vendues hors Québec	900	1 110	23,3	4 700	5 410	15,1
Cartons et autres papiers	1 500	1 940	29,3	7 350	7 800	6,1
Total pâtes et papiers	7 100	9 130	28,6	25 350	29 240	15,3
	000 m^3					
Sciage résineux	7 100	8 000	12,7			
Copeaux	10 000	11 500	15,0	19 300	22 000	14,0
Produits connexes	2 100	2 400	14,3			
Sciage feuillu	600	600	0			
Déroulage feuillu	75	75	0	1 850	1 850	0
Sous-produits	950	950	0			
Panneaux de particules	1 300*	1 800	38,5	2 250*	3 500	55,6
Autres productions (bois de chauffage, bardeaux, poteaux, etc...)	3 200	4 000	25,0	3 200	4 000	25,0
TOTAL				51 950	60 590	16,6

* Production et consommation autorisées, 1983

TABLEAU 2.9 - RÉPARTITION DE LA DEMANDE EN MATIÈRE LIGNEUSE SELON LES ESSENCES ET LES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT 1981 ET 2000 ('000 m^3)

	1981 (situation actuelle)			2000 (prévisions)		
	Résineux	Feuillus	Total	Résineux	Feuillus	Total
Besoins totaux en fibre	45 100	6 850	51 950	52 440	8 150	60 590
Sources d'approvisionnement						
Importations (nettes)	2 400	240	2 640	2 400	240	2 640
Copeaux	10 000	950	10 950	11 500	950	12 450
Produits connexes	2 100	--	2 100	2 400	--	2 400
Bois rond (solde)	30 600	5 660	36 260	36 140	6 960	43 100

On ne peut clore cette section sur l'approvisionnement des industries forestières sans parler de l'évolution qualitative de la récolte forestière. La dimension des billes au fin bout est d'une importance primordiale, notamment pour l'industrie du sciage résineux. On observe une diminution du volume par tige de résineux récolté depuis 1976; ce volume est en effet passé de 173 dm^3 en 1976 à 153 dm^3 en 1981. Les dimensions moyennes des tiges diminuent au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord, ce qui affecte bien entendu les volumes disponibles pour le sciage. On note également une qualité moindre des tiges de résineux qui ont été affectées par l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Cette diminution dans la qualité est également constatée pour les approvisionnements de feuillus dont la dimension des tiges récoltées va en diminuant.

Conclusion

Ces constatations peuvent servir de point de départ en vue de l'élaboration d'une stratégie industrielle dans le cadre d'une politique forestière. En ré-

sumé, la structure industrielle du secteur forestier est axée presqu'exclusivement sur la transformation des résineux et des feuillus de qualité en un nombre relativement restreint de produits; le secteur forestier québécois est largement dépendant des marchés extérieurs; la demande mondiale prévisible à moyen terme est relativement prometteuse même si pour plusieurs industries la croissance devrait être plus lente que par le passé. On ne peut toutefois prévoir aucun développement majeur à moyen terme dans l'utilisation des feuillus de trituration, à moins que des circonstances déterminantes et actuellement imprévisibles ne se présentent. Seul le développement de nouveaux produits pourrait amener des modifications significatives à la structure industrielle du secteur forestier. Bref, il faut constater que l'avenir du secteur forestier québécois devrait continuer de reposer sur les résineux et à un moindre degré sur les feuillus de qualité pour encore quelques années. Or, les arbres qui approvisionneront les industries forestières au cours des 40 prochaines années sont debout actuellement; on peut les compter, les mesurer et prévoir leur évolution. Il convient donc maintenant d'examiner l'état des ressources forestières au Québec et l'état de leur gestion.

La ressource forestière et sa gestion

CHAPITRE 3 : LA RESSOURCE FORESTIÈRE ET SA GESTION

Le développement de l'industrie forestière pose des exigences précises et impératives au milieu forestier: la matière ligneuse doit y être disponible en quantité suffisante; chaque industrie requiert une essence particulière, des billes d'une dimension précise; la ressource doit être la plus près possible des usines de transformation. Le chapitre suivant traite de l'écart croissant entre ces exigences et l'état actuel de la ressource forestière québécoise, lequel dépend de facteurs biophysiques propres au milieu et de la gestion de cette ressource forestière.

3.1 LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE FORESTIER PRODUCTIF

Le territoire de la forêt commerciale se subdivise en quatre zones socio-économiques illustrées à la figure 3.1. La zone des opérations de banlieue (B), composée des territoires compris à l'intérieur d'un rayon de 65km des villes de 5 000 habitants et plus, constitue le bassin privilégié d'approvisionnement de l'industrie forestière. La zone des exploitations pour la pâte et le sciage (S) regroupe les territoires dont les bois accessibles intéressent tant l'industrie du sciage que celle des pâtes et papiers. La zone des exploitations pour la pâte (P) comporte des bois dispersés et de faible dimension alors que la zone non exploitable ne possède qu'un certain potentiel pour le futur. La présente section ne traite que des trois premières zones, la zone non exploitable n'étant pas considérée dans l'évaluation de l'offre de matière ligneuse.

La superficie forestière productive accessible de ces trois zones a été ventilée, par stade de développement et type de couvert. L'examen de cette répartition révèle deux caractéristiques essentielles de la forêt québécoise: les résineux dominent (61% de la superficie) et les peuplements mûrs (48% de la superficie). Ces derniers sont composés essentiellement de résineux qui représentent 76% du volume, tandis que dans les peuplements jeunes ils ne constituent que 62% du volume (tableau 3.1).

FIGURE 3.1: RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU MER ET ZONES SOCIO-ÉCONOMIQUES

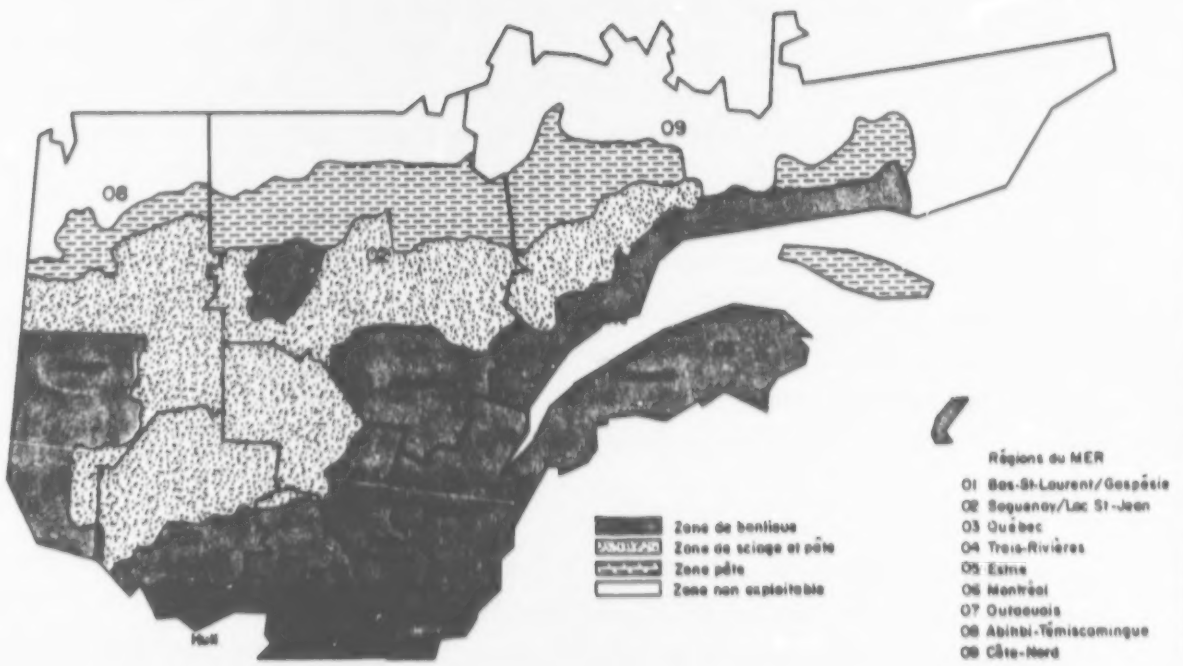

TABLEAU 3.1 SUPERFICIE FORESTIÈRE PRODUCTIVE ACCESSIBLE PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT, TYPE DE COUVERT ET ZONE SOCIO-ÉCONOMIQUE (en km^2)

Zone socio-économique	Stade de développement et types de couvert*										
	Mûrs			Jeunes			Régénérés			En voie de régénération Tous types	TOTAL
	R	M	F	R	M	F	R	M	F		
Privée	2684	3265	5655	7980	13238	13035	3408	4372	2896	5083	61616
Banlieue (publique)	35252	17626	12404	25992	14270	10702	12025	8168	2497	11325	150261
Sciage-pâte	63829	19503	5319	24323	9121	4561	13781	3580	537	7421	151975
Pâte	42908	1806	452	7390	849	256	6611	508	146	5002	65928
Toutes zones	144673	42200	23830	65685	37478	28554	35825	16628	6076	28831	429780

* Types de couvert: R = Résineux - M = Mélangés - F = Feuillus

Tel qu'indiqué au tableau 3.2, le volume marchand se répartit ainsi: 49% se retouve dans la zone de banlieue, 38% dans la zone sciage et pâte et seulement 13% dans la zone pâte. Par ailleurs, si on se réfère aux groupes d'essences, la répartition de ce volume est la suivante: 83% du volume de résineux se retrouve dans les zones banlieue et sciage-pâte, alors que plus des deux tiers du volume total de feuillus se retrouvent dans la zone banlieue.

TABLEAU 3.2 VOLUME MARCHAND EN RESINEUX ET FEUILLUS DISTRIBUTION (%) PAR ZONE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Zone	Résineux	Feuillus	Total
Banlieue	41	68	49
Sciage + pâte	42	29	38
Pâte	17	3	13
Total	100	100	100

3.1.1 La forêt publique

La forêt publique est la plus importante source de matière ligneuse car elle contient 92% du volume des résineux et 74% des feuillus.

TABLEAU 3.3 - VOLUME MARCHAND EN RÉSINEUX ET FEUILLUS DISTRIBUTION (%) PAR TENURE

Tenure	Résineux	Feuillus	Total
Publique Privée	92 8	74 26	87 13
Total	100	100	100

Plus des deux tiers de la superficie de la forêt publique commerciale sont composés de résineux et il y a surabondance de peuplements mûrs, lesquels forment 54% de la superficie productive totale. Toutefois, un examen de la forêt publique par type de couvert montre que, dans la forêt en croissance, l'importance des peuplements résineux est plus faible que dans la forêt mûre. Dans la forêt de remplacement, le feuillu accroît donc son importance au détriment du résineux, tel qu'indiqué au tableau 3.4.

TABLEAU 3.4 - SUPERFICIE PAR STADE DE DÉVELOPPEMENT ET TYPE DE COUVERT SUR FORÊT PUBLIQUE (%)

Stade de développement	Type de couvert		
	Résineux	Mélangés	Feuillus
Mûr Jeune + régénéré	71 62	20 25	9 13
Total	67	22	11

En examinant la répartition des groupements d'essences, on constate que la forêt publique est largement dominée par la pessière (48%) suivie des peuplements mélangés à feuillus intolérants (17%) et des sapinières (14%) tel qu'il-

lustré à la figure 3.2. En ce qui concerne les essences, il faut noter la forte dominance des épinettes avec 45% du stock sur pied suivie du sapin avec 23%. Les volumes par essence sont présentés à la figure 3.3.

3.1.2 La forêt privée

La forêt privée contient 13% du volume total de bois de la province, 8% du résineux et 26% du feuillu. En mettant en parallèle la forêt publique et la forêt privée, il ressort que la répartition par type de couvert montre une dominance des feuillus et des mélangés alors que les peuplements de résineux sont en proportion plus faible (tableau 3.5).

De plus, on observe jusqu'à 61% du volume en feuillus dans les peuplements mûrs de la forêt privée. Non seulement est-elle plus feuillue, mais à l'inverse de la forêt publique, elle montre une abondance de peuplements jeunes.

TABLEAU 3.5 - SUPERFICIE PAR TYPE DE COUVERT ET TENURE - FORÊT PRIVÉE (%)

Tenure	Types de couvert		
	Résineux	Mélangés	Feuillus
Publique	67	22	11
Privée	25	37	38
Total	61	24	15

La forêt privée diffère aussi de la forêt publique sur le plan des essences et de leur répartition. Dans les petites propriétés privées, les peuplements de feuillus tolérants dominent (29%), suivis des peuplements mélangés à feuillus intolérants (27%) et, à part pratiquement égale, des sapinières (16%) et des feuillus constitués de feuillus intolérants (15%). Plus spécifiquement, le terrain privé est dominé par les érables avec 25% du stock sur pied et le sapin avec 21%.

Fig. 3.2 REPRÉSENTATION DES PRINCIPAUX GROUPEMENTS D'ESSENCES
POUR LA FORÊT PUBLIQUE ET LA FORÊT PRIVÉE
PEUPLEMENTS JEUNES ET MÛRS

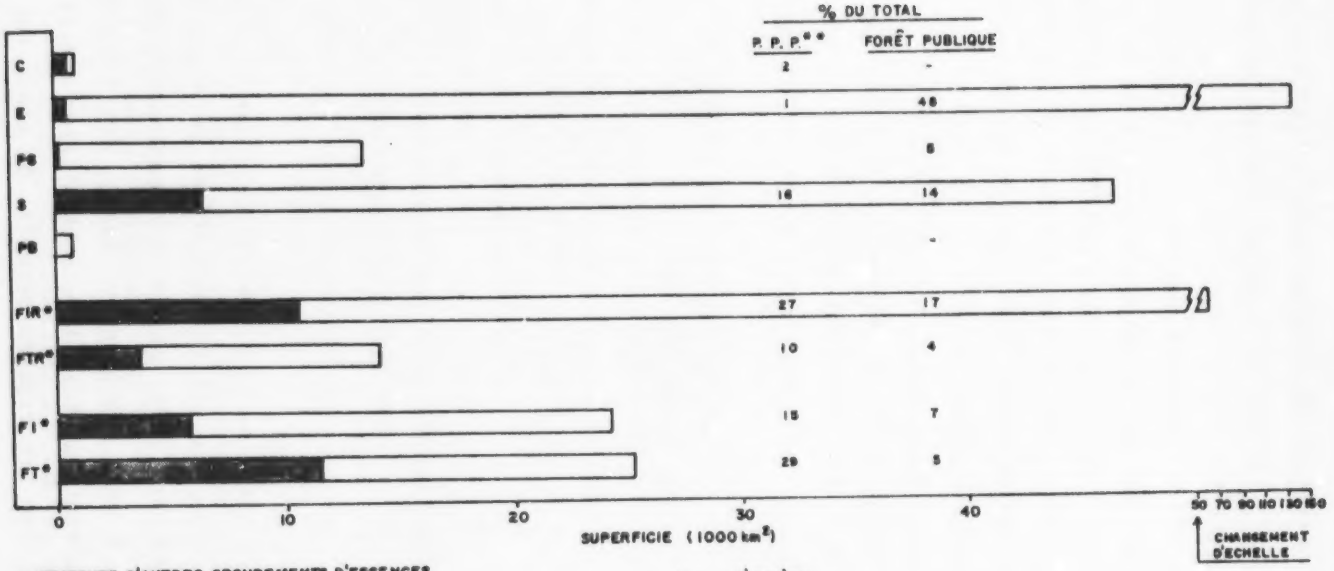

* REGROUPE D'AUTRES GROUPEMENTS D'ESSENCES

** PETITES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

TERRAINS PUBLICS

C = CÈDRIÈRE
E = PESSIÈRE
PG = PINÈDE À PIN GRIS
S = SAPINIÈRE
PB = PINÈDE À PIN BLANC
FIR = FEUILLU INTOLÉRANT À DOMINANCE RÉSINEUSE
FTR = FEUILLU TOLÉRANT À DOMINANCE RÉSINEUSE
FI = FEUILLU INTOLÉRANT
FT = FEUILLU TOLÉRANT

Source : Service de la gestion, M E R, 1984

Fig. 3.5 REPRÉSENTATION DES VOLUMES PAR ESSENCE EN TERRAINS FORESTIERS PRODUCTIFS ACCESSIBLES POUR LA FORÊT PUBLIQUE ET LA FORÊT PRIVÉE

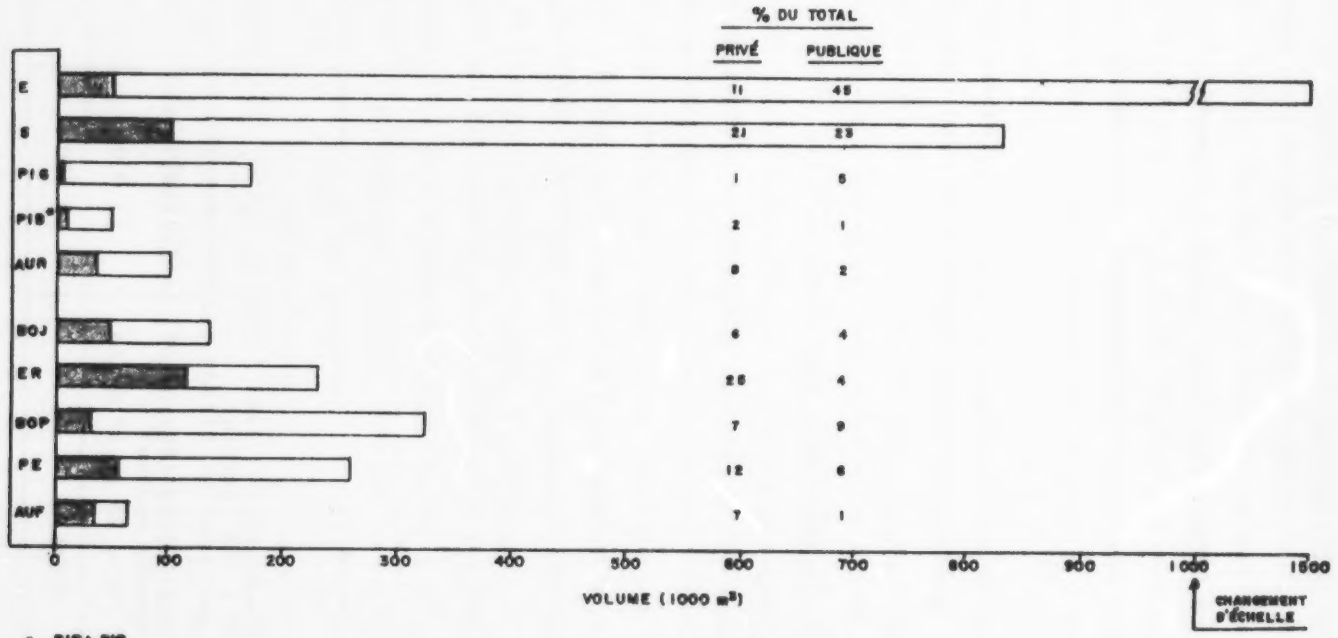

Source: Service de la gestion, M E R. 1984.

3.2 L'ÉVALUATION DE L'OFFRE DE MATIÈRE LIGNEUSE

3.2.1 Les principaux paramètres relatifs à l'offre

Le calcul de la possibilité forestière est une des phases importantes de la gestion des forêts. Cette tâche doit donc être exécutée en retenant que la forêt est un milieu essentiellement dynamique et que l'utilisation des ressources se fait dans des contextes technologiques, sociaux et économiques en perpétuel changement.

Le calcul de l'offre de matière ligneuse étant un processus assez complexe, il est important d'en souligner certains aspects pour bien comprendre les valeurs véhiculées.

3.2.1.1 Le territoire considéré

Le territoire retenu dans le cadre de l'analyse de l'offre de matière ligneuse est formé de l'ensemble des zones Banlieue (B), Sciage et Pâte (S) et Pâte (P). Cependant, la superficie forestière productive brute des terrains publics a été réduite de quelque 69 000 km^2 pour tenir compte de différentes zones exclues présentement des calculs de possibilité (tableau 3.6).

TABLEAU 3.6 - SUPERFICIES EXCLUES DES CALCULS
FORÊTS PUBLIQUES

Paramètre	Superficies approximatives	
	km^2	%
Pentes de 50% et plus	7 000	10
Pentes de 30 à 50% (partie)	3 000	4
Bandes vertes	25 000	36
Utilisations prioritaires (matière ligneuse exclue)	11 000	16
Peuplements entre 28 et 49 m^3/ha	23 000	34
TOTAL	69 000	100

De plus, près de 860 km^2 d'érablières exploitées pour la sève ont été exclus des calculs: 731 et 128 km^2 sur les terrains privés et publics, respectivement.

La superficie forestière productive nette des terrains publics retenus dans les calculs de l'offre a été fixée à environ 306 000 km^2. En incluant les terrains privés, cette superficie passe à environ 365 000 km^2 et se répartit donc comme suit: 82% pour le domaine public et 18% pour le domaine privé.

3.2.1.2 Le stock ligneux et l'évolution de la forêt

Déterminer le stock disponible et prévoir son évolution et sa détérioration constituent la seconde étape dans l'évaluation de l'offre. A cette fin, on a retenu les éléments suivants:

- Inventaire utilisé: la source des données de base sur lesquelles reposent tous les calculs de l'offre de matière ligneuse est le dernier inventaire décennal, tant en forêts publiques qu'en forêts privées. Pour ces dernières, dans les territoires des syndicats ou offices de producteurs de bois de Québec-Sud, Nicolet, Estrie et une partie du Bas St-Laurent et de la Pocatière, on a utilisé les résultats du nouvel inventaire des forêts privées de 1980.

- Accroissement: sur terrain public, l'accroissement retenu est estimé à partir des tables de rendement de Boudoux, pour les résineux, et de celles de Plonski, pour les feuillus et les pins.

  Sur terrain privé, le taux d'accroissement annuel provient de parcelles-échantillons permanentes. On l'établit en moyenne à 2,7%, pour les résineux comme pour les feuillus.

- Âge d'exploitabilité: l'âge d'exploitabilité absolue retenu pour les essences résineuses sur terrain public se retrouve au tableau 3.7 pour les essences principales. En terrain privé, cet âge est de 40 ans.

TABLEAU 3.7 - ÂGE D'EXPLOITABILITÉ ABSOLUE
FORÊT PUBLIQUE (années)

Essence	Qualité du site			
	I	II	III	IV
Epinette noire - région est		75	85	105
Epinette noire - région ouest		80	90	115
Sapin baumier et peuplements de feuillus intolérants à résineux	45	50	60	
Pin gris	70	70		

- Strates de retour: en terrain public, le peuplement de succession après coupe a été déterminé en tenant compte des connaissances actuelles sur le développement des strates et de l'effet que la coupe a sur une strate. Cet effet a été évalué en se basant sur l'analyse des inventaires de régénération effectués sur les terrains exploités. De façon générale, une forte proportion des peuplements résineux se transforme en peuplements mélangés après coupe. Cette tendance est maintenue sur tout l'horizon de la simulation.

  En forêt privée, le peuplement de retour est identique au peuplement original.

- Délai de régénération: sur terrain public, des délais de régénération variant de 5 à 30 ans ont été retenus pour une partie des peuplements de succession. En forêt privée, aucun délai n'a été retenu.

- Perte due à la tordeuse des bourgeons de l'épinette: un volume d'environ 235 000 000 m^3 de matière ligneuse est considéré comme perte probable d'ici la fin de l'épidémie. Cette valeur correspond approximativement au double du volume de bois mort en 1983.

3.2.1.3 L'utilisation prévue

En tenant compte des technologies de récolte et de transformation actuelles, les hypothèses d'utilisation suivantes sont retenues pour évaluer l'offre:

- Mode de récolte: sur les forêts publiques et pour les résineux, la coupe à blanc totale s'effectue sur 92% de la superficie récoltée alors que la coupe par bandes compte pour 8%. Pour les feuillus, la coupe à diamètre-limite a été retenue.

  En forêt privée, les modes de coupe utilisés sont la coupe totale (1/3 de la récolte) et la coupe partielle (2/3 de la récolte).

- Carie: le taux de carie a été évalué par essence soit dans une région donnée, soit dans un ensemble de régions. Généralement le taux de carie moyen ne dépasse pas 3% pour les épinettes et 5% pour les autres essences principales.

- Perte à l'utilisation: sur les terrains publics, une perte à l'utilisation d'environ 5% est considérée pour tenir compte des tiges ou parties de tiges laissées sur le parterre de coupe. Aucune perte n'est considérée dans les forêts privées.

3.2.1.4 Les travaux d'aménagement prévus

Pour la forêt publique, les travaux d'aménagement prévus dans les plans de gestion ont une influence sur l'offre. Ce sont en particulier l'ensemencement de 15 000 ha/an et la plantation de 28 000 ha/an. Le rendement de la plantation a été estimé à partir du potentiel moyen apparaissant sur les cartes de l'Inventaire des Terres du Canada; il se situe à environ 210 m^3/ha à 50 ans.

Sur terrain privé, les travaux d'aménagement prévus incluent la plantation annuelle de 16 000 ha. Le rendement escompté est de 140 m^3/ha à 30 ans, ce qui correspond à un accroissement annuel moyen de 4,7 m^3/ha.

3.2.2 L'évaluation de la possibilité forestière

La possibilité se définit comme la quantité maximum de matière ligneuse qu'il est possible de récolter annuellement dans une forêt sur la base d'un rendement soutenu à très long terme et ce, sans rupture. Ainsi, le calcul de la possibilité tient compte des paramètres précédents.

3.2.2.1 Les feuillus

La problématique des bois feuillus et des pins blancs et rouges comporte essentiellement deux éléments:

- une surabondance de bois de trituration, c'est-à-dire des bois de faible qualité ou des bois d'essences peu recherchées par l'industrie du sciage-déroulage;

- une disparition progressive des stocks exploitables de bois de qualité (ex.: bouleau jaune), à cause principalement des modes de récolte pratiqués qui conduisent à une dégradation de la qualité moyenne des peuplements et des tiges résiduelles.

La forêt québécoise pourrait fournir annuellement 15 500 000 mètres cubes de feuillus à l'industrie, mais la récolte actuelle ne représente que le tiers de ce volume alors que la demande maximale en bois rond, en l'an 2000, ne serait que de 7 000 000 mètres cubes. Il existe cependant une disproportion importante entre la répartition de l'offre par type de produits (déroulage - sciage - trituration) et par essence, et la récolte effective. Celle-ci porte davantage sur les tiges de qualité de certaines essences bien spécifiques plutôt que sur l'ensemble des essences et des qualités. Cette sous-utilisation de la partie la plus importante du stock feuillu disponible au Québec prévaut également au niveau mondial.

3.2.2.2 Les résineux (sapin, épinette, pin gris)

Bien que la problématique relative aux feuillus puisse avoir un impact important dans certaines régions (Témiscamingue, Outaouais et Montréal), il n'en

demeure pas moins que la plus grande partie de la structure industrielle au Québec repose sur la transformation des résineux - plus particulièrement du sapin, des épinettes et du pin gris.

L'approvisionnement en résineux constitue donc l'élément prédominant de la problématique forestière au Québec, puisque ces essences comblent environ 90% de l'ensemble des besoins en matière ligneuse. La possibilité forestière en sapin, épinette, pin gris, peut être analysée selon une démarche en trois volets en fonction des paramètres retenus.

a) La possibilité naturelle

La possibilité naturelle en résineux au Québec se définit comme la quantité maximale qu'il est possible de récolter annuellement sur la base d'un rendement soutenu et sans travaux d'aménagement. Elle tient compte cependant de toutes les tiges marchandes dans tous les peuplements exploitables. Elle est évaluée actuellement à 26,7 millions de mètres cubes, en tenant compte toutefois des résultats escomptés des pulvérisations d'insecticides contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

La possibilité naturelle a été dépassée en 1979, avec une coupe réelle de 29,7 millions de mètres cubes, et la moyenne des quatre dernières années se situe à 26,5 millions de mètres cubes, malgré la conjoncture difficile qui prévaut depuis 1980.

Cette coupe ne représente que 75% des volumes d'approvisionnements "garantis" à l'industrie sous forme d'allocations sur forêt publique et d'apport de la forêt privée. En effet, les allocations actuelles et prévisibles en sapin, épinette, pin gris se chiffrent à 31,8 millions de mètres cubes par an sur la forêt publique et on prévoit un apport constant de la forêt privée équivalant à 5,2 millions de mètres cubes pour un volume total de 37,0 millions de mètres cubes par an. Le tableau 3.8 illustre l'ensemble de la situation de l'approvisionnement au Québec pour toutes les essences.

Un volume d'approvisionnement de 37 millions de mètres cubes correspond à près de 140% de la possibilité naturelle en résineux de l'ensemble des forêts du Québec. La coupe annuelle devrait se rapprocher progressivement de ce volume. Elle correspond actuellement à 100% de la possibilité naturelle. La coupe prévisible d'ici l'an 2000 (36,1 millions de mètres cubes), se situera quant à elle à 135% du niveau de la possibilité naturelle.

b) La possibilité réelle de base

La possibilité naturelle telle que calculée plus haut ignore cependant certains éléments (e.g. récolte des meilleurs peuplements) dont il faut tenir compte dans une analyse réaliste de la situation de l'offre et de la demande en résineux au Québec.

En premier lieu, le mode de calcul de la possibilité naturelle suppose la récolte de tous les peuplements résineux mûrs de 49 mètres cubes et plus par hectare. Or, les pratiques actuelles de récolte ne favorisent pas le prélèvement de tous les peuplements rencontrés lors de l'exploitation, mais privilégient la sélection des meilleurs sur la base du volume moyen par unité de surface et par tige. Une comparaison entre le volume moyen par tige récoltée et le volume moyen par tige disponible illustre bien cette situation. Ainsi, le volume moyen des tiges récoltées dans la région du Saguenay/Lac-St-Jean est d'environ 0,149 mètre cube alors que le volume moyen des tiges disponibles se situe à 0,117 mètre cube. Il y a donc une perte de volume puisque les tiges de plus petites dimensions et les peuplements de plus faible volume à l'hectare ne sont pas récupérés, bien qu'ils soient inclus dans le calcul de la possibilité naturelle.

De plus, la possibilité naturelle a été calculée pour l'ensemble du territoire de la forêt commerciale, qui comprend la zone "pâte". Or, cette pratique gonfle la possibilité naturelle d'un volume de 3 700 000 mètres cubes annuellement (soit 14% de la possibilité totale) qui est censé provenir d'un territoire qui n'a pas encore fait l'objet de récolte parce qu'inaccessible présentement.

Compte tenu de ces différents facteurs, il convient de réajuster la possibilité à 22,0 millions de mètres cubes annuellement, que l'on pourrait appeler la

TABLEAU 3.8 - SOURCES D'APPROVISIONNEMENT PRÉVUES POUR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE QUÉBÉCOISE EN 1984

('000 m^3/an)

Source d'approvisionnement	Par catégorie d'essences	Par utilisation	Par source d'approvisionnement
Allocations forêts publiques			35 065
- Pâtes et papiers		11 414	
Résineux	10 881		
Feuillus	533		
- Sciage et autres		23 651	
Résineux[1]	20 915		
Feuillus	2 736		
Forêts privées			6 600
- Pâtes et papiers		4 900	
Résineux	3 500		
Feuillus	1 400		
- Sciage et autres		1 700	
Résineux[1]	1 700		
Francs-alleux			600
- Pâtes et papiers (rés.)	600	600	
Copeaux, sciures, planures			13 300
- Pâtes et papiers		13 300	
Résineux	12 900		
Feuillus	400		
Importations de 1980			2 940
- Pâtes et papiers		300	
Résineux	300		
- Sciage et autres		2 640	
Résineux[1]	2 400		
Feuillus	240		
Exportations (négatifs)			(282)
- Pâtes et papier		212	
Résineux (copeaux)	212		
- Sciage et autres		70	
Résineux[1]	70		
Total: Résineux	52 914		
Feuillus	5 309		
Total: Pâtes et papiers		30 302	
Sciage et autres		27 921	
GRAND TOTAL	58 223	58 223	58 223

1 Inclus tous les résineux

possibilité réelle de base et qui représente la capacité du Québec de répondre de façon soutenue à la demande. Selon cette hypothèse, il existe donc un écart important entre la coupe et la possibilité réelle de base, écart qui ne fera que s'amplifier d'ici l'an 2000.

Certains phénomènes susceptibles d'entraîner une diminution du volume disponible ou de la superficie productive n'ont pas par ailleurs été comptabilisés. C'est le cas en particulier du phénomène des "gentlemen farmers" en forêt privée. En forêt publique, on peut mentionner la perte temporaire de superficies à cause des modes de récolte mécanisée (jetée, centre de tronçonnage, lieux d'ébranchage, etc...) représentant en moyenne 14% de la superficie des assiettes de coupe.

Le volume d'approvisionnement nécessaire en résineux (selon les allocations prévues sur forêt publique et l'apport escompté de la forêt privée) correspond à 168% de la possibilité réelle de base, alors que la coupe actuelle se situe à 120% et la coupe prévisible (an 2000) à 164%.

c) <u>La situation actuelle</u>

Les deux démarches précédentes ne correspondent cependant pas à la réalité. En effet, le MER réalise actuellement des travaux d'aménagement permettant de récolter dès maintenant 5 000 000 mètres cubes supplémentaires par an. Si la zone pâte demeure inaccessible et que les modes de récolte ne changent pas, la possibilité réelle, tenant compte de travaux d'aménagement actuellement effectués, s'établit donc à 27,0 millions de mètres cubes par année.

Ainsi, en considérant que ce dernier chiffre représente la situation actuelle, la forêt québécoise ne semble pas être en mesure de satisfaire à long terme les besoins actuels en bois rond résineux. Non seulement le développement prévisible de l'industrie d'ici l'an 2000 est-il compromis (besoins de 36,1 millions de mètres cubes), mais même le maintien du niveau actuel d'activités industrielles est impossible à long terme (besoins de 30,6 millions de mètres cubes) avec le concept du rendement soutenu.

3.2.3 L'évaluation des disponibilités pour la prochaine décennie

Même si elle constitue un point de repère utile, l'évaluation de la possibilité n'est pas une mesure adéquate de l'offre car elle ne tient pas compte des caractéristiques intrinsèques de la forêt québécoise. Les forêts québécoises sont loin d'être "normales" si on se réfère à la distribution des classes d'âge. Une large proportion de forêts surannées entraîne nécessairement une faible productivité par rapport au potentiel du territoire. On observe en particulier dans les très vieilles forêts une diminution de volume causée par la mortalité.

Sur le plan de la gestion, il devient donc avantageux de rajeunir les forêts surannées à un rythme beaucoup plus rapide que ne le permet le principe du rendement soutenu. C'est pourquoi le Ministère a évalué, dans le cadre de l'opération "plans de gestion", un niveau de coupe acceptable sur la base des disponibilités par décennies. Le volume disponible annuellement sur un territoire donné est égal à la quantité de bois qu'il est possible d'y récolter sur une période définie; cette quantité dépend de l'état de la forêt, de son évolution et des travaux d'aménagement qui y sont conduits. C'est donc une méthode dynamique de détermination de l'offre de la forêt, puisque le niveau de coupe acceptable est fixée en considérant les prélèvements prévus dans le temps et dans l'espace.

3.2.3.1 Forêts publiques

a) Sapin, épinette et pin gris

Les disponibilités de sapin, épinette et pin gris pour les forêts publiques apparaîssent au tableau 3.9. Cependant, les calculs ont été réalisés au niveau des unités de gestion en considérant les mouvements de bois actuels ou prévus et en tenant compte des paramètres de simulation expliqués précédemment.

TABLEAU 3.9 - ÉVOLUTION DES DISPONIBILITÉS EN SAPIN, ÉPINETTE ET PIN GRIS SELON LA SITUATION ACTUELLE

- FORÊT PUBLIQUE* -

Région	Offre annuelle en 1 000 m^3				
	1984 à 1993	1994 à 2003	2004 à 2013	2014 à 2023	2024 à 2033
01	3 001	3 240	1 814	465	1 837
02	10 420	9 696	9 429	8 218	3 248
03	1 190	966	592	282	254
04	2 917	3 432	3 432	1 642	439
05	34	34	34	10	--
06	544	544	359	359	359
07	1 616	1 616	1 616	1 582	1 375
08	6 769	7 492	7 492	7 450	3 502
09	3 773	4 448	4 040	3 796	3 227
TOTAL	30 264	31 468	28 808	23 804	14 241

* Calculs réalisés en avril 1984 par le service de la Gestion en tenant compte des allocations actuelles.

Cette image révèle que d'ici une trentaine d'années les forêts publiques des régions du Bas-St-Laurent/Gaspésie, de Québec, de l'Estrie et de Trois-Rivières ne pourront plus fournir des approvisionnements au niveau demandé, la tordeuse ayant dans certains cas, comme dans les régions du Bas-St-Laurent/Gaspésie et Québec, réduit l'horizon de moitié.

Dans les régions plus nordiques, l'Abitibi, le Saguenay - Lac-St-Jean et la Côte-Nord (sauf certaines unités de gestion), les ruptures de stock se produiraient plus tardivement, soit dans une quarantaine d'années.

b) les autres essences

Les disponibilités en essences autres que le sapin, l'épinette et le pin gris révèlent que le volume annuel net disponible dans les forêts publiques est de l'ordre de 13 377 000 mètres cubes pour les dix prochaines années compte tenu de la récolte des résineux (tableau 3.10).

Ce volume est composé à 35% de bouleau blanc, 22% de peuplier, 15% de bouleau jaune, 10% d'érable à sucre, 5% de cèdre, 6% de pins blanc et rouge et 8% d'autres essences.

TABLEAU 3.10* - VOLUME ANNUEL NET DISPONIBLE POUR LES ESSENCES AUTRES QUE SAPIN BAUMIER, ÉPINETTE ET PIN GRIS (FORÊT PUBLIQUE) - PROCHAINE DÉCENNIE ('000 m^3/an)

Essences	Régions									Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	
Bouleau blanc	160	1 090	168	950	8	130	810	1 170	180	4 666
Peuplier	170	480	20	690	9	90	450	940	70	2 919
Bouleau jaune	62	25	63	294	7	152	1 110	290	-	2 003
Erable à sucre	68	3	19	126	7	148	750	150	-	1 271
Cèdre	105	6	5	86	1,6	50	289	174	-	716,6
Pins blanc et rouge	5	-	1	76	0,4	19	440	235	-	776,4
Autres essences	20	134	18	158	7	61	431	196	-	1 025
Total	590	1 738	294	2 380	40	650	4 280	3 155	250	13 377

* Basé sur les simulations réalisées en avril 1984 par le service de la Gestion

Les plus grandes disponibilités se retrouveront dans les régions de l'Outaouais (07) et de l'Abitibi - Témiscamingue (08), avec respectivement 4 280 000 et 3 155 000 mètres cubes.

Les disponibilités les plus importantes en bouleau blanc sont situées au Saguenay/Lac-St-Jean (02) et en Abitibi/Témiscamingue pour le peuplier. La région de l'Outaouais offre la plus forte disponibilité en bouleau jaune avec 1 110 000 mètres cubes (50% déroulage-sciage) suivie de celles de Trois-Rivières (04) et de l'Abitibi/Témiscamingue. Ces trois régions représentent 85% de toutes les disponibilités de cette essence.

L'érable à sucre se retrouve surtout dans les régions de l'Outaouais de l'Abitibi - Témiscamingue et de Montréal (06) tandis que le cèdre se situe principalement dans les régions de l'Outaouais, de l'Abitibi/Témiscamingue et du Bas - St-Laurent-Gaspésie. Le pin blanc et le pin rouge sont localisés dans l'Outaouais et en Abitibi - Témiscamingue.

Même si le tableau 3.10 montre une grande disponibilité de bois feuillus et de certaines essences résineuses (disponibilité de 13 377 000 mètres cubes versus une allocation de 3 270 000 mètres cubes, sur les forêts publiques) il n'en demeure pas moins que la demande pour le sciage et le déroulage dépasse la disponibilité pour certaines catégories d'essences, les pins blanc et rouge ainsi que le bouleau jaune étant nettement surexploités.

3.2.3.2 Forêts privées

Actuellement, les forêts privées produisent environ 22% des bois ronds exploités au Québec, soit un peu plus de 6,7 millions de mètres cubes dont 4,6 millions de mètres cubes de résineux et 2,1 millions de mètres cubes de feuillus. Les disponibilités en forêt privée, environ 12,7 millions de mètres cubes, apparaissent au tableau 3.11.

Si, dans l'ensemble du Québec, il y a équilibre entre la coupe de sapin, épinette, pin gris et les disponibilités pour les 10 prochaines années, la situation est toute autre pour les feuillus qui sont sous-exploités sauf en ce qui concerne les feuillus de qualité. Par contre, la forêt privée étant composée d'une bonne proportion de peuplements jeunes, elle pourra éventuellement fournir une plus grande partie des besoins en résineux des industries forestières.

TABLEAU 3.11 - DISPONIBILITÉ ANNUELLE POUR LA DÉCENNIE 1980-90, EXPRIMÉE EN VOLUME MARCHAND

FORÊT PRIVÉE

('000 m^3/an)

Régions	Groupe d'essences		
	Sapin, épinette, pin gris	Autres résineux	Feuillus
01 Bas-St-Laurent-Gaspésie	1 091	208	645
02 Saguenay - Lac-St-Jean	157	25	231
03 Québec	1 275	243	1 488
04 Trois-Rivières	477	214	737
05 Estrie	368	157	781
06 Montréal	326	340	1 594
07 Outaouais	239	291	1 070
08 Abitibi - Témiscamingue	121	5	300
09 Côte-Nord	160	7	113
TOTAL	4 214	1 490	6 959

Source: Ressource et industrie forestière: Portrait statistique, MER, 1983

3.2.4 Conclusion

La situation de l'offre de bois résineux au Québec deviendra précaire au cours des prochaines décennies. Elle le sera d'autant plus lorsque l'on considère l'incertitude rattachée à la réalisation effective des hypothèses de calcul retenues. Par ailleurs, le développement des ressources forestières étant une entreprise à très long terme, il faut considérer que le Québec aimerait compter sur des disponibilités suffisantes pour favoriser le développement futur du secteur forestier. Assurer l'approvisionement des industries en fonction de leurs besoins actuels et prévisibles à court terme s'avère déjà une nécessité. De plus, le développement de ressources résineuses suffisantes pour doter le Québec d'une marge de manoeuvre lui permettant de saisir des opportunités non prévues actuellement devient un défi.

Les essences nobles comme le bouleau jaune, les pins rouge et blanc, les chênes, noyers, etc... sont disponibles en quantité de plus en plus limitée pour le sciage de qualité et le déroulage. Les problèmes de régénération et d'aménagement de ces essences sont peu connus et on estime que sur une période de 10 à 20 ans on devrait avoir épuisé les quantités disponibles actuellement.

Par contre, les feuillus de moindre qualité aptes à produire du bois de trituration sont présents en quantités importantes dans plusieurs régions. Les récoltes actuelles sont encore largement inférieures aux quantités disponibles. Le Québec jouit donc d'une certaine marge de manoeuvre dans ce domaine pour générer un développement industriel et économique dans l'éventualité où des projets seraient mis de l'avant.

3.3 LA GESTION FORESTIÈRE

La gestion forestière comprend un ensemble de mesures relatives à l'administration, la mise en production et l'allocation de la matière ligneuse d'un territoire donné. Ces mesures sont appliquées dans le respect des objectifs définis par la politique forestière en vigueur. Elles ont une influence marquée quant au volume de matière ligneuse qui pourra être extrait de la forêt et mis à la disposition de l'industrie québécoise.

Le ministère de l'Energie et des Ressources est le gestionnaire de la forêt publique où on retrouve la part la plus importante de la ressource forestière. En plus, le MER est également le représentant de l'Etat en regard du développement industriel, économique et social généré par le secteur forestier. Ce mandat lui impose également certaines responsabilités en regard de la ressource forestière appartenant à des particuliers, ses prérogatives à cet égard sont toutefois fort différentes de celles qu'il détient en regard de la forêt publique.

Les pressions de toute nature n'ayant cessé d'augmenter au fil des années, les prélèvements atteignent et même dépassent la possibilité naturelle de la forêt québécoise. L'insuffisance prévisible de la disponibilité de matière ligneuse par rapport aux besoins de l'industrie impose dès aujourd'hui une révision de la gestion forestière, sur forêt publique et privée, autant dans ses principes que dans ses modalités d'application.

3.3.1 La forêt publique

Jusqu'au début des années '70, le Ministère se limitait, dans un contexte de surplus de matière ligneuse, à un rôle de contrôleur de l'utilisation de la

forêt publique. Doté d'une structure administrative centralisée, il n'assurait que le respect des lois et règlements dans les territoires qu'il avait concédés, laissant à l'entreprise privée le champ presqu'entier de la gestion et de l'exploitation des forêts par le biais du système des concessions forestières.

En 1972, le Ministère décida de réorienter son approche de la gestion des forêts publiques. Cette nouvelle politique consistait essentiellement en la reprise en main par l'État de la gestion des forêts publiques et en un programme intensif de travaux d'aménagement (reboisement et travaux sylvicoles) afin d'accroître la possibilité de la forêt. Le Ministère comptait ainsi rationaliser l'utilisation de la matière ligneuse et assurer la pérennité de la forêt.

L'application de cette politique a donné lieu à des modifications importantes dans les opérations du Ministère. Il a d'abord entrepris un programme de révocation des concessions forestières afin de reprendre le contrôle de l'allocation des bois. Les concessions révoquées furent intégrées aux forêts domaniales. Il a également entrepris la confection des plans de gestion visant à prévoir et à coordonner, selon les objectifs fixés, les activités sur un territoire donné (unité de gestion).

Parallèlement, le Ministère a régionalisé son administration: dans chacune des unités de gestion, on a mis en place une équipe de fonctionnaires, dirigée par un régisseur dont le rôle est de voir à l'application du plan de gestion de l'unité.

Malgré ces modifications, le bilan offre-demande, en particulier en ce qui regarde les résineux, s'est considérablement détérioré au cours des dernières années. Cette situation est due, pour une bonne part, à l'évolution imprévue de plusieurs paramètres: les pertes considérables dues à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, l'augmentation de la récolte, les demandes accrues pour l'utilisation d'une partie du territoire forestier pour d'au-

tres ressources que la matière ligneuse ou les exigences en regard de la protection de l'environnement. Il convient donc de faire une analyse des problèmes qui découlent de l'application des règles ou principes de base qui guident la gestion forestière, des modalités de réalisation sur le terrain, et du cadre ou des contraintes qui influencent cette gestion.

3.3.1.1 Les règles et principes de base de la gestion forestière

La règle de gestion la plus importante traditionnellement appliquée consiste à déterminer l'offre de matière ligneuse selon le principe du rendement soutenu. Ce principe a longtemps été considéré comme le plus sûr garant de la pérennité des ressources forestières puisqu'en l'appliquant, on ne retire de la forêt que "l'intérêt du capital". Toutefois, son utilisation présuppose une forêt normale, c'est-à-dire dans laquelle il existe un équilibre dans la distribution des classes d'âge des peuplements. Or, la structure de la forêt québécoise étant anormale, le principe du rendement soutenu fut de plus en plus considéré comme inapplicable au Québec. Son maintien ne pouvait d'ailleurs conduire qu'à de faibles niveaux de récolte et à des pertes importantes, vu la faible productivité des peuplements surannés et la mortalité élevée qui y est observée. Ultimement, le niveau des activités économiques demeurerait faible par rapport à la production potentielle des forêts.

Le principe du rendement soutenu a donc été progressivement abandonné par le MER dans la détermination de l'offre des forêts québécoises. Dans un contexte de gestion forestière évolutive, les besoins croissants des industries forestières, la présence d'importants volumes mûrs et la possibilité d'augmenter significativement la productivité des forêts de remplacement ont conduit à l'application de ce que l'on peut appeler une gestion des stocks disponibles.

Cependant, ce changement ne s'est pas appuyé sur des règles explicites pour les différents intervenants. Peut-être y a-t-il là une cause aux critiques adressées au MER en regard de sa gestion forestière?

3.3.1.2 Problèmes rencontrés dans la réalisation de la gestion

Aux fins de l'analyse, la gestion forestière a été subdivisée en 4 secteurs d'activités, visant respectivement à:

- acquérir une connaissance adéquate du territoire, des ressources et des paramètres affectant la gestion;

- réaliser une distribution optimale, entre les divers utilisateurs, des stocks jugés disponibles;

- mettre en valeur la ressource et le territoire en assurant l'accès, la protection, la récolte et la régénération, et en réalisant des travaux permettant d'augmenter la productivité;

- et, finalement, financer adéquatement les activités de gestion forestière.

a) Connaissance

Pour bien gérer une ressource, il faut évidemment la connaître. La somme des connaissances acquises, autant par les travaux d'inventaire que par la recherche réalisés jusqu'à maintenant, est énorme. Cependant, la forêt, tout comme le secteur industriel qui en dépend, sont des systèmes dynamiques évoluant en réponse aux impulsions de facteurs très diversifiés. Dans un tel contexte, la recherche de connaissances et d'informations doit être continuelle pour peu qu'on veuille obtenir un portrait réaliste de la situation.

Les travaux d'inventaire et de recherche réalisés dans les forêts québécoises sont nombreux. Des lacunes rendent toutefois les données obtenues imprécises et difficiles à interpréter. Parmi ces lacunes, on peut retenir l'insuffisance de connaissances concernant:

- l'évolution des peuplements en réponse aux facteurs de leur milieu;

- les chrono-séquences végétales;

- la classification des stations forestières en fonction de leur productivité potentielle;

- l'évolution et les impacts de phénomènes comme les épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette;

- l'impact des divers travaux d'aménagement forestier, en particulier des reboisements artificiels.

La qualité et le niveau des connaissances varient d'un endroit à l'autre ou d'un phénomène à l'autre. Ainsi, les forêts nordiques sont relativement moins bien connues que celles situées plus au sud.

b) Allocation

Une fois déterminée la quantité de matière ligneuse disponible, le gestionnaire doit la distribuer entre les utilisateurs. Pour ce faire, il doit considérer à la fois la nature de leurs besoins et les caractéristiques des bois disponibles. Les mécanismes actuels d'allocation des bois des forêts publiques sont complexes et dépendent de nombreux facteurs:

- les contrats existants;

- la localisation des stocks disponibles;

- la polyvalence dans l'utilisation de la matière ligneuse;

- le caractère multi-fonctionnel du milieu forestier;

- la multiplicité et la complémentarité des sources d'approvisionnement;

- le déséquilibre entre la nature des disponibilités et les besoins industriels;

- les buts visés par l'utilisateur dans la négociation d'une garantie sur forêt publique;

- les considérations socio-économiques.

L'allocation des bois disponibles se fait surtout par le biais de contrats d'approvisionnement et des concessions forestières. Bien que destinées à disparaître lors de la mise en vigueur de la politique de révocation, celles-ci sont encore largement présentes. Ce dernier mécanisme d'allocation conserve toujours l'inconvénient de rendre difficile l'utilisation de toute la ressource disponible (le concessionnaire est généralement intéressé à un ou deux produits spécifiques alors qu'il possède un droit de propriété sur tous les bois de la concession). Il n'encourage pas l'amélioration de la productivité des peuplements par le recours à l'aménagement forestier. En regard de la pénurie prévisible, le système actuel de concessions semble donc de moins en moins approprié.

Par le système des contrats d'approvisionnement, on procède uniquement à l'allocation de volume. Cette méthode ne développe pas chez les utilisateurs un sentiment d'appartenance à l'égard de la forêt et de sa mise en valeur. La mise en production des ressources forestières souffre en effet d'un manque d'intégration des diverses activités de gestion (accès, protection, récolte, régénération, amélioration) et ce manque d'intégration découle en grande partie du système d'allocation. Par contre, le contrat d'approvisionnement favorise l'allocation de tous les bois disponibles d'un territoire.

Ces deux systèmes d'allocation fonctionnent chacun sur une portion du territoire. L'un favorise un sentiment d'appartenance à un territoire mais ne permet pas une utilisation optimale de tous les bois disponibles; le second permet une intégration des exploitations sans pour autant parvenir à susciter un intérêt suffisant envers l'aménagement. Il en résulte une distribution inadéquate des stocks entre les utilisateurs compte tenu des caractéristiques de la ressource.

c) Mise en production

La mise en production du territoire forestier comporte plusieurs phases: l'établissement des voies d'accès, l'aménagement, la mise en place de mécanismes de protection contre le feu et les insectes et finalement la récolte de la matière ligneuse. Toutes ces phases sont reliées l'une à l'autre.

En voulant assumer son rôle de gestionnaire dans un contexte de croissance de l'administration publique, le Ministère excluait les utilisateurs de toute activité de gestion autre que la récolte et la protection contre le feu. Il contribuait ainsi à dissocier la récolte des autres phases de gestion et à diminuer la participation des utilisateurs à ces activités. Cette brisure dans le processus continu de mise en production du territoire forestier constitue aujourd'hui un problème d'autant plus sérieux qu'elle s'inscrit dans un contexte de pénurie de matière ligneuse prévisible à moyen terme.

N'étant pas impliqués à long terme dans la mise en production d'un territoire particulier, les exploitants recherchent des bénéfices dans l'immédiat. Ils utilisent des méthodes de récolte conçues en fonction de la stricte rentabilité économique à court terme; la régénération des sites n'est pas leur objectif, de telle sorte que certaines méthodes de récolte provoquent une perte de sites productifs ou une diminution importante de leur productivité. Presque toutes ces méthodes entraînent des pertes importantes de matière ligneuse sur le parterre de coupe (près de 10% du volume est perdu à cette étape).

Ainsi, bien que l'allocation implique la récolte de tous les peuplements de 49 m^3/ha et plus, dans la pratique, on ne coupe guère au dessous de 70 m^3/ha. Il en résulte une perte de matière ligneuse et de territoire productif, une sous-utilisation du potentiel de production et une dégradation de la qualité des stocks disponibles. De plus, un volume important de matière ligneuse non marchand est laissé sur le terrain après la récolte - les petits diamètres, les souches et les houppiers - alors qu'il s'agit d'un volume de fibre utilisable par les industries de pâtes et papiers et de panneaux.

La gestion actuelle fait appel à la régénération naturelle ou au reboisement conventionnel. Ces options posent certains problèmes: d'une part, des carences existent au niveau de la régénération naturelle tant en ce qui concerne les délais que les types d'essences régénérées. D'autre part, le reboisement conventionnel permet d'atteindre un rendement supérieur à celui de la régénération naturelle, mais la période de temps impliquée est malgré tout très lon-

gue (45 ans au minimum). La culture intensive de certains sites forestiers est absente de la stratégie actuelle de mise en production bien que certaines techniques soient disponibles.

d) Le financement des activités de gestion

Le financement des activités de gestion autres que la récolte et la protection contre le feu vient de deux sources: le budget du MER et les droits de coupe. Or, ni l'une ni l'autre de ces sources ne possède, tant en termes d'importance qu'en termes d'horizon temporel, les caractères de stabilité et de continuité souhaitables. Qui plus est, il n'existe pas présentement une approche globale du financement.

La tarification des droits de coupe, quant à elle, ne repose pas présentement sur une véritable logique forestière ou économique, n'étant fonction ni de la valeur ni de la localisation du bois. Elle ne peut donc être utilisée comme un véritable outil de gestion du Ministère dans sa forme actuelle ni être intégrée dans le financement des activités de gestion.

3.3.1.3 Le cadre et les contraintes de la gestion forestière

Le MER pourrait corriger tout simplement ses pratiques de gestion et ainsi aider le secteur forestier à prendre avantage des perspectives de développement. il solutionnerait ainsi les problèmes auxquels ce secteur fait face. Toute démarche en ce sens est cependant freinée à l'heure actuelle par un obstacle majeur: l'absence d'un cadre territorial délimitant les différentes affectations du territoire. Il n'existe pas de garanties suffisantes quant à la disponibilité de territoires pour la mise en production et la récolte éventuelle qui pourrait justifier les investissements massifs devant être consentis pour combler le déficit de matière ligneuse.

Le milieu forestier recèle plusieurs ressources. Celles-ci entraînent des activités qui peuvent se chevaucher dans leur aspect territorial et chacune d'elle est sous la juridiction d'un gestionnaire particulier. Plusieurs organismes se partagent ainsi, à des degrés et titres divers, les responsabilités sur le territoire forestier. Alors que par le passé, toutes les terres forestières étaient habituellement destinées à la production de matière ligneuse, l'évolution de la société et l'utilisation accrue de l'ensemble des ressources du milieu forestier ont modifié cet état de fait, sans que des critères de choix et des règles d'utilisation globales n'aient été développés.

Traditionnellement, le MER a toujours joué un rôle de "fiduciaire" de la forêt publique. Au cours des dernières années, diverses réglementations sectorielles l'ont amené à partager ce rôle. Ces différentes politiques originent d'une même volonté gouvernementale, mais les mécanismes d'harmonisation qui permettraient une meilleure intégration des différentes juridiction restent à définir.

3.3.2 La forêt privée

Le Livre blanc de 1972 a longuement fait ressortir l'importance majeure des forêts privées au Québec. En effet, malgré qu'elles ne constituent que 18% des superficies forestières productives retenues dans le calcul de l'offre, les forêts privées apportent une contribution majeure à l'économie forestière du Québec ainsi qu'à la collectivité, en raison même de leurs caractéristiques particulières.

Elles fournissent, d'une part, environ 22% des approvisionnements en bois, tout en produisant une quantité d'autres produits de consommation tels que le bois de chauffage, les arbres de Noël, la résine, les piquets et l'eau d'érable. D'autre part, elles occupent les terres les plus productives, les plus accessibles et les mieux situées par rapport aux usines de transformation et aux agglomérations urbaines. Elles sont un atout précieux pour la fourniture d'espaces verts aux fins de récréation, de détente et de plein air.

Cependant, bien qu'elles jouissent de caractéristiques avantageuses, les forêts privées voient leur apport limité à cause de problèmes majeurs qui affectent leur gestion.

Le résultat des consultations sur la forêt privée et le colloque qui en découlera permettront au comité consultatif de préciser la problématique globale de la forêt privée. On peut cependant identifier dès maintenant quelques problèmes:

- Des problèmes reliés à l'organisation des propriétaires. La majorité des propriétaires de forêt privée participe à la mise en marché des bois via des organismes (offices ou syndicats) regroupés au sein de la Fédération des producteurs de bois. Par contre, en ce qui concerne la mise en valeur des boisés, la proportion des propriétaires regroupés est très faible bien que les organismes de gestion en commun (OGC) soient les seuls à bénéficier des subventions versées par le MER pour la réalisation de travaux d'aménagement; ceux-ci recoivent en plus - gratuitement - les plants nécessaires au reboisement. Les propriétaires non regroupés, quant à eux, ne bénéficient pas de l'aide financière accordée aux organismes.

- Les problèmes de mise en marché. Ces derniers peuvent être reliés au système d'allocation et aux mécanismes de fixation des quotas et des prix. A ce chapitre, il faut remarquer l'absence presque totale de contrats à long terme entre les utilisateurs de matière ligneuse et les producteurs privés. Ces contrats stabiliseraient l'approvisionnement pour l'industrie et garantiraient pour les propriétaires privés l'écoulement des bois coupés. La faible diversification des produits générés par la forêt privée constitue également un élément négatif, la majorité des volumes coupés étant destinée à la pâte.

- Des problèmes de protection contre les insectes et les maladies. La protection contre les incendies sur forêt publique et sur forêts privées est assurée par les Sociétés de Conservation. Il n'existe toutefois aucun mécanisme de protection efficace contre les insectes et ma-

ladies sur forêt privée. Les résultats de la récente épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette ont fait ressortir la nécessité et l'urgence d'instaurer un système adéquat de protection. Ce dernier assurerait une certaine garantie aux investissements consentis par les propriétaires pour la mise en valeur de leurs boisés.

- Des problèmes reliés au financement. Ils sont surtout liés à la fiscalité, à l'absence de reconnaissance d'un statut particulier pour les producteurs privés, aux modalités de répartition des subventions et aux mécanismes d'utilisation du crédit forestier.

- Des problèmes spécifiques relatifs à l'aménagement des boisés. Ces problèmes concernent l'absence d'aide individuelle, tant technique que financière, et la faiblesse des mécanismes de formation et d'information techniques.

D'autres problèmes peuvent également affecter la production en forêt privée; la déficience au niveau des connaissances des caractéristiques écologiques et biophysiques du territoire, les difficultés d'accès à certains lots, le phénomène des "gentlemen farmers" sont de ceux-là. A remarquer que les interventions du Ministère restent dépendantes de la volonté des propriétaires puisque la gestion de la forêt privée relève d'abord de ces derniers.

Le bilan
et les perspectives

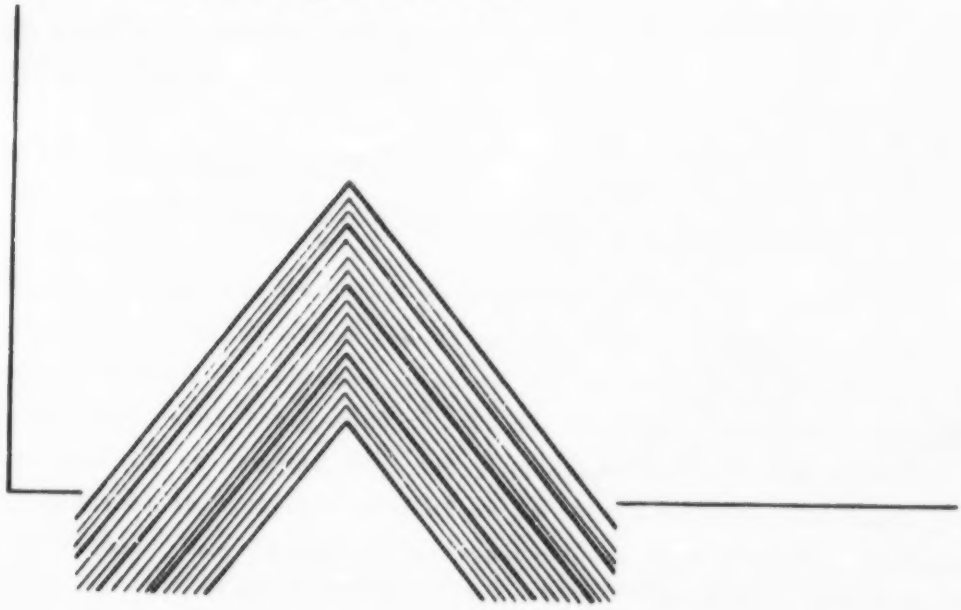

CHAPITRE 4 : LE BILAN ET LES PERSPECTIVES

L'analyse précédente des différentes composantes du secteur forestier et des divers facteurs l'affectant doit maintenant être vue dans une perspective d'ensemble. En effet, en mettant en parallèle les opportunités de développement des diverses industries avec les principaux problèmes ou constats, il sera plus facile de dégager les orientations de la nouvelle politique forestière.

4.1 UN SECTEUR ÉCONOMIQUE AVEC DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

4.1.1 Une demande croissante pour les produits forestiers

L'analyse de la demande pour les produits forestiers, en tenant compte de la ressource disponible, indique que le Québec peut augmenter sa production de 29% dans le secteur des pâtes et papiers, de 13% dans celui du sciage résineux et de 38% dans celui des panneaux. Il est également possible d'envisager un développement de la demande dans des productions moins traditionnelles comme celles issues de la biotechnologie et de la chimie du bois. De façon globale, cette croissance dans la production implique une augmentation des besoins en matière ligneuse évaluée à 17% d'ici l'an 2000. Ces besoins devraient continuer à croître lors des décennies suivantes à cause de la pénurie d'essences résineuses au niveau mondial.

4.1.2 Une structure de transformation compétitive

Cette croissance de la demande va s'exercer dans un contexte relativement favorable en ce qui concerne la structure de transformation:

- au chapitre des pâtes et papiers, l'industrie est compétitive au niveau des coûts de production (matières premières, main-d'oeuvre, énergie, amortissements et autres

frais fixes), puisqu'il en coûte globalement 30$ de moins au Québec pour fabriquer une tonne de papier journal que dans le sud des Etats-Unis (en excluant le transport du produit fini);

- l'industrie québécoise du sciage résineux est également bien placée vis-à-vis l'Ontario, le nord-ouest des USA et l'intérieur de la Colombie-Britannique;

- un taux de change favorable de 20% améliore la compétitivité de l'industrie québécoise sur le marché américain (avantage qui semble vouloir demeurer à moyen terme);

- 75% de la production de bois de sciage résineux du Québec est réalisé par des usines modernes;

- encouragée par le programme de modernisation mis sur pied par les gouvernements, l'industrie des pâtes et papiers a amorcé depuis 1979 une remontée au point de vue technologique;

- les procédés de mise en pâte des usines québécoises sont plus efficaces que ceux des concurrents immédiats: 10 à 20% de moins de bois consommé par tonne de pâte, tout en réduisant la pollution;

4.1.3 Certains avantages au niveau de la ressource

Parallèlement à ces éléments positifs, le Québec possède certains avantages au niveau de la ressource dans le contexte d'un accroisement de la demande en matière ligneuse:

- la forêt résineuse du Québec produit une fibre longue de qualité recherchée;

- les stocks résineux "mûrs" sont susceptibles en théorie de soutenir la récolte prévue pendant 40 ans. Cependant, ces stocks sont situés en grande partie dans le nord ou dans les peuplements de faible qualité présentement inexploités. Ils sont d'une accessibilité économique marginale pour une grande partie des usines existantes;

- en forêt privée, des stocks en croissance sont susceptibles de fournir à moyen terme plus de matière ligneuse;

- d'importants volumes de feuillus de trituration sont immédiatement disponibles et inutilisés actuellement;

- la forêt québécoise reste à aménager: lorsqu'on constate les importants gains obtenus ailleurs par l'aménagement intensif, le Québec a la possibilité d'augmenter substantiellement sa production actuelle;

4.2 DES PROBLÈMES QUI FREINENT LE DÉVELOPPEMENT

Ces avantages comparatifs sont cependant limités par des éléments négatifs qui affectent la capacité du Québec d'en tirer profit.

4.2.1 Des marchés difficiles à conquérir

L'accroissement de la demande doit être pondéré par les possibilités réelles de développement:

- le marché traditionnel du nord-est des USA (où 70% du papier journal et 50% du bois de sciage résineux produits au Québec sont livrés) devrait croître selon un taux plus faible que la moyenne mondiale;

- toute augmentation de production aux Etats-Unis affecte directement les producteurs québécois à cause d'une politique d'achat local des clients américains;

- les coûts de transport des produits finis vers les marchés constituent un lourd désavantage pour l'industrie québécoise et ils demeurent malheureusement un facteur incontrôlable au niveau provincial. A ce chapitre, la situation s'est aggravée au cours des dernières années. Actuellement, on constate qu'il en coûte en moyenne environ 40 $/t de plus pour le transport du papier journal québécois par rapport à ses concurrents sur le marché du nord-est américain;

- l'imposition de barrières tarifaires ou de quotas par les pays clients est une menace pour l'industrie québécoise.

4.2.2 Une structure de transformation vulnérable

Malgré la capacité de soutenir la concurrence que l'industrie québécoise présente actuellement, certains éléments demeurent problématiques;

- l'éloignement progressif des sources d'approvisionnement en matière ligneuse contribue à augmenter les coûts de production des usines québécoises;

- le manque de diversification de la production rend l'industrie québécoise vulnérable, considérant l'importance très grande de quelques produits (papier journal standard, 2" x 4"). Toute évolution défavorable de la demande de ces produits (diminutions cycliques ou conjoncturelles, modification aux habitudes de consommation, produits de substitution, etc.) affecte immédiatement les industries du Québec;

- malgré l'effet du programme de modernisation, l'industrie des pâtes et papiers utilise encore plusieurs équipements vétustes qui réduisent sa productivité par rapport à celle de ses concurrents (différence de 23% en terme d'heure-hommes par tonne de papier journal).

- l'industrie québécoise devra s'adapter technologiquement aux exigences de la ressource forestière disponible:

  - dimension réduite des arbres, aussi bien les résineux que les feuillus de qualité;

  - utilisation d'essences moins attrayantes (feuillus de trituration pour les pâtes et papiers, par exemple).

4.2.3 Une pénurie de matière ligneuse à moyen et long termes

Le facteur limitatif le plus important demeure cependant l'offre de matière ligneuse. Il faut retenir à cet égard, les éléments suivants:

- sur la base du principe du rendement soutenu et dans les conditions actuelles, l'offre annuelle de bois résineux est de l'ordre de 27 millions de m^3 alors que la coupe prévisible devrait s'élever graduellement jusqu'à 36 millions en l'an 2000;

- la récente épidémie de tordeuse a amplifié les problèmes d'approvisionnement: surplus de bois disponible à court terme (dû à la récupération avant mortalité des bois attaqués) et déficit plus grand à moyen et long termes;

- l'existence en forêt publique d'une forte proportion de peuplements résineux mûrs ou ayant dépassé la maturité (près de 70% du stock) entraîne des pertes de matière ligneuse (décroissance);

- l'aménagement en vue d'augmenter l'offre en résineux est rendu difficile par l'augmentation continuelle de superficies où la régénération en feuillus de transition prédomine;

- la proportion feuillue de la forêt québécoise augmente constamment alors que les disponibilités de feuillus de trituration sont déjà grandement sous-utilisées;

- les bois résineux disponibles sont de plus en plus éloignés et situés sur des terrains moins productifs; leur exploitation est de plus en plus coûteuse et pose des problèmes de main-d'oeuvre (disponibilité et conditions de travail);

- les pratiques actuelles de récolte occasionnent la perte d'une quantité non négligeable de matière ligneuse (aussi bien dans les déchets de coupe que dans les peuplements laissés pour compte) et sont la cause d'importants problèmes de régénération, aussi bien en quantité qu'en qualité.

4.3 UN CADRE DE GESTION MAL DÉFINI

Le ministère de l'Energie et des Ressources peut, par ses interventions, aider le secteur forestier à prendre avantage des perspectives de développement et contribuer à solutionner certains problèmes auxquels il fait face.

Le MER est donc un intervenant majeur dans le secteur dont l'action efficace est toutefois de plus en plus limitée par diverses contraintes.

4.3.1 Un milieu diversifié et complexe

- le milieu forestier, produisant la matière ligneuse, est constitué de plusieurs ressources en interrelation. La forêt produit la matière ligneuse et joue un rôle essentiel concernant les habitats fauniques, la qualité de l'eau, la stabilité des sols, etc...

- ces ressources diverses génèrent des activités qui sont généralement interreliées, notamment dans leur aspect territorial. La gestion de la ressource forestière est en conséquence influencée par le partage des responsabilités en matière d'aménagement du territoire.

- Ces différentes politiques originent d'une volonté gouvernementale mais les mécanismes d'harmonisation qui permettraient une meilleure intégration des différentes juridictions restent à définir.

4.3.2 Des modalités de gestion encore embryonnaires

Le Ministère n'est le véritable gestionnaire des forêts publiques que depuis 1972. Il entreprenait alors un programme de révocation des concessions forestières et il élaborait des plans de gestion visant à planifier et coordonner les activités d'exploitation et d'aménagement du milieu forestier. La réalité qui nécessitait ce type de gestion s'est cependant considérablement modifiée. On n'a qu'à songer à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, à l'augmentation de la récolte, aux demandes accrues pour l'utilisation de la forêt à des fins autres qu'industrielles. Plusieurs règles et principes de gestion ont ainsi été remis en question.

Le principe du rendement soutenu a été progressivement abandonné dans la détermination de l'offre des forêts québécoises. Ce changement n'a toutefois pas été appuyé par des règles précises et explicites. Cette lacune a pu être la cause de certaines des critiques à l'égard de la gestion forestière du MER.

Les deux systèmes d'allocation qui se retrouvent chacun sur une partie du territoire ne favorisent pas une exploitation et un aménagement optimaux des peuplements. La concession forestière rend difficile l'utilisation de tout le volume disponible; elle suscite peu d'intérêt pour l'amélioration de la productivité des peuplements par le recours à l'aménagement forestier. Le système des contrats d'approvisionnement favorise au contraire l'allocation de tous les bois disponibles sur un territoire sans développer chez les utilisateurs un sentiment d'appartenance à l'égard de la forêt et de sa mise en valeur.

Le MER a exclu les utilisateurs de toute activité de gestion autre que la récolte et la protection contre le feu, quand il a pris sur lui d'assumer son rôle de gestionnaire alors que l'administration publique était en pleine croissance. Le Ministère contribuait ainsi à dissocier la récolte des autres phases de la gestion et réduisait la participation des utilisateurs à ces activités. Cette rupture dans le processus continu de mise en production du territoire forestier constitue un problème majeur dans la perspective où il y aura pénurie de matière ligneuse. Ce problème affecte autant la récolte que la régénération des sites.

Le budget du MER pourvoit au financement des activités de gestion autres que la récolte et la protection contre le feu, ce qui n'assure pas les caractères de stabilité et de continuité requis puisqu'il n'existe pas d'approche de financement.

Conclusion

La problématique du secteur forestier au Québec comporte deux volets distincts: les problèmes reliés à la structure de transformation et les problèmes reliés à la matière première.

Au niveau de la structure de transformation, le Ministère ne peut intervenir dans la plupart des cas soit de façon indirecte, sur certains facteurs comme les marchés, le développement de nouveaux produits ou la promotion à l'étranger, soit dans le cadre d'une stratégie industrielle globale sur certains facteurs affectant la compétitivité de l'industrie, sur l'implantation de nouvelles composantes de transformation, etc...

La disponibilité de matière première pour l'industrie est l'élément fondamental de la problématique sur lequel le Ministère peut par contre le plus agir. La figure 4.1, qui illustre l'écart entre l'offre et la demande en sapin, épinettes, pin gris, identifie le problème majeur du secteur forestier pour les prochaines décennies. En fait, si les pratiques de gestion, les modes de récolte et le niveau d'aménagement actuels étaient maintenus, le Québec ne disposerait plus des ressources forestières suffisantes pour assurer le développement de l'industrie forestière, voire même pour simplement maintenir la production à son niveau actuel. La situation est heureusement différente dans le secteur des feuillus: les possibilités en bois de trituration permettraient aux utilisations éventuelles de croître de façon importante. Ceci ne peut être envisagé dans le cas des feuillus de qualité dont la disponibilité est encore plus problématique que dans le cas des résineux.

Le Québec doit développer sa marge de manoeuvre là où la situation est critique (e.g. résineux), de façon à pouvoir appuyer des développements éventuels. Si ces développements faisaient appel à des ressources en grande disponibilité (e.g. feuillus de trituration), on sait que l'on pourrait les soutenir.

La situation est tout autre qu'en 1972 et le Ministère doit par conséquent orienter toutes ses interventions de gestion vers la solution du problème fondamental au Québec: la disponibilité de matière ligneuse.

FIGURE 4.1 · COMPARAISON ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE PROBABLE
EN SAPIN, ÉPINETTE ET PIN GRIS SUR LES FORÊTS PUBLIQUES ET PRIVÉES
(SITUATION ACTUELLE)

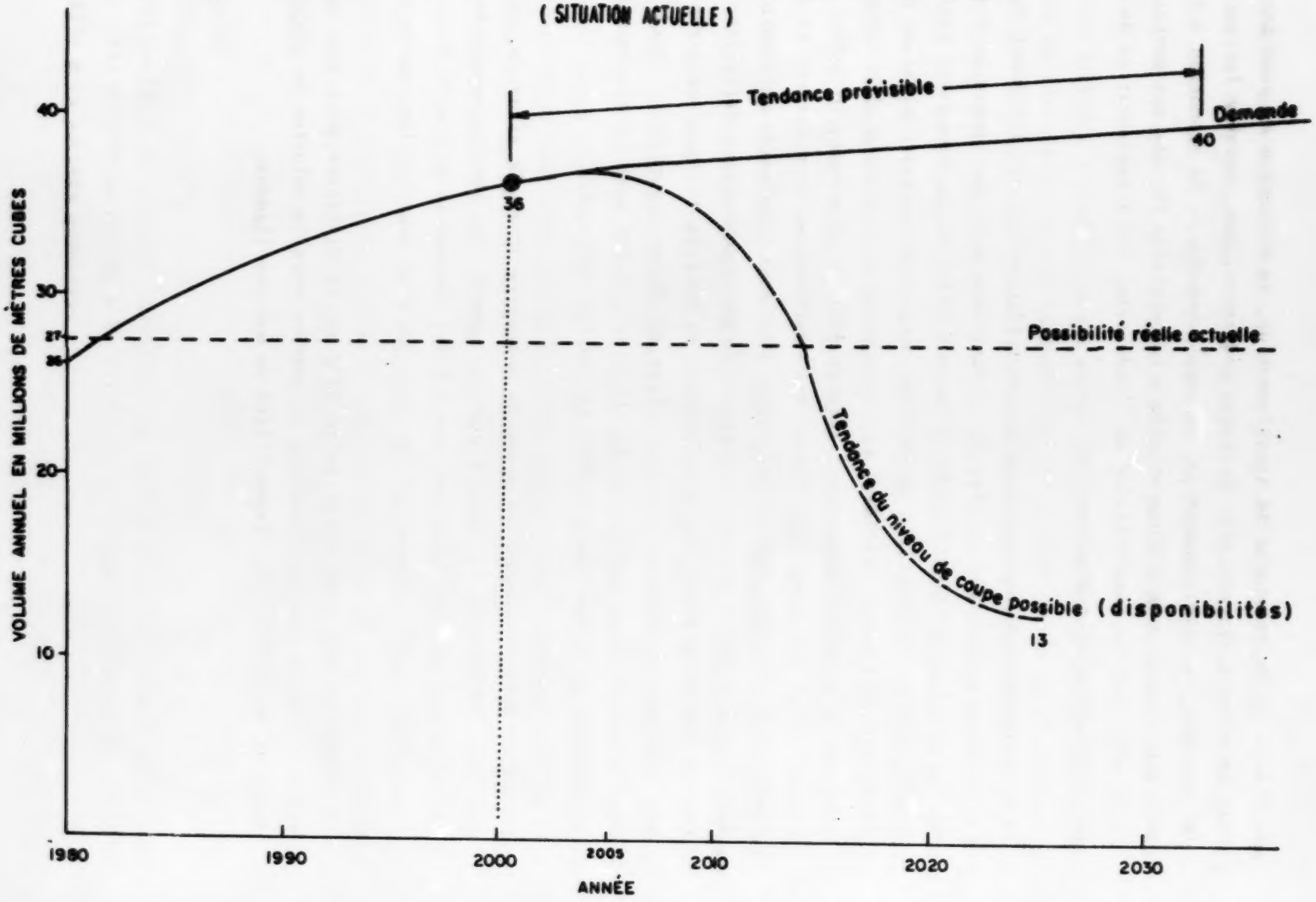

Les objectifs proposés

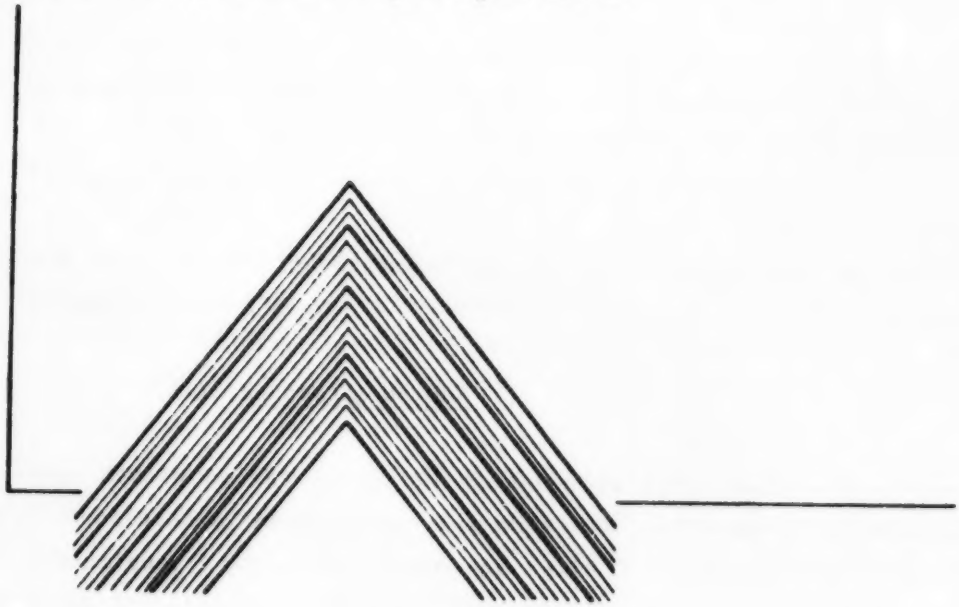

CHAPITRE 5 : LES OBJECTIFS PROPOSÉS

5.1 L'OBJECTIF GLOBAL DU QUÉBEC DANS LE SECTEUR FORESTIER

5.1.1 Le cadre de référence

L'objectif global du Québec au niveau du secteur forestier est défini en fonction:

- du mandat du Ministère de l'Energie et des Ressources;
- des principales conclusions de l'analyse du secteur;
- des orientations gouvernementales et des principes qui régissent les interventions de l'Etat.

5.1.1.1 Le mandat du MER

Le mandat dévolu au MER en ce qui concerne la forêt porte sur plusieurs aspects (connaissance, protection, mise en valeur) mais est d'ordre essentiellement économique. Ce mandat n'est pas relié à la gestion de l'ensemble des ressources forestières: il porte fondamentalement sur la gestion du secteur forestier compris comme allant de la ressource "matière ligneuse" à sa transformation. L'objectif global de la politique forestière doit donc être compatible avec le mandat du MER et ne pas couvrir un champ d'intervention plus vaste que celui qui lui est dévolu.

5.1.1.2 Les principales conclusions de l'analyse du secteur

Certaines constatations essentielles doivent être retenues dans la définition du cadre de la politique forestière du Québec:

- le Québec est d'abord et avant tout un pays forestier où la ressource forestière constitue une des assises de l'économie. Toute l'activité reliée au secteur forestier dépend de l'industrie forestière qui constitue en fait l'élément central de ce secteur;

- cette activité économique offre de réelles possibilités de croissance, reliées à un accroissement de la demande qui est de l'ordre de 17% d'ici l'an 2000;

- la contrainte majeure se retrouve au niveau de la ressource forestière qui constitue la source d'approvisionnement des usines, et non pas au niveau de facteurs de production dans la structure de transformation;

- le milieu forestier constitue un système complexe où il existe diverses ressources générant des activités autres que la récolte de matière ligneuse. On y retrouve des intervenants de plus en plus nombreux. La préoccupation de la qualité de l'environnement s'accentue. Tout ceci se traduit par des contraintes plus fortes et les interventions en milieu forestier en sont affectées.

Ces paramètres étant considérés, l'énoncé de l'objectif global doit comporter trois volets:

- un élément central: l'industrie forestière;

- une priorité d'intervention axée sur la forêt;

- une modulation des interventions qui tient compte de la complexité du milieu forestier et de la nécessité de les harmoniser.

5.1.1.3 Les orientations gouvernementales

L'orientation d'un ministère sectoriel comme le MER doit s'inscrire également dans le cadre défini par les politiques gouvernementales. Ce cadre comporte quatre éléments ayant un impact sur cette orientation relative au secteur forestier:

- le choix clair d'axer les interventions de l'Etat sur le développement économique, la création d'emplois et le virage technologique, tel qu'exprimé dans le document "Bâtir le Québec";

- un critère de sélection des interventions basé d'abord sur leur rentabilité économique profitable à l'ensemble de la société;

- le soutien et l'encouragement des initiatives de l'entreprise privée, laissant aux sociétés d'Etat un rôle complémentaire pour atteindre les objectifs visés;

- une préoccupation de plus en plus grande d'assurer la "qualité de l'environnement".

L'objectif de la politique forestière doit donc comporter une option de développement et non favoriser le maintien d'un statu quo en terme d'activité économique, alors que les objectifs stratégiques qui en découlent doivent tenir compte des orientations gouvernementales énoncées précédemment.

5.1.2 La formulation de l'objectif global et ses implications

L'objectif global du Québec dans le secteur forestier peut s'exprimer de la façon suivante:

> L'objectif de la politique forestière du Québec est de favoriser le développement de l'industrie forestière par une mise en valeur optimale de la forêt québécoise, dans le respect de l'utilisation harmonieuse du milieu forestier.

Cet énoncé comporte trois éléments principaux:

- un objectif: "favoriser le développement de l'industrie forestière".

Cet objectif est d'abord axé sur le développement de l'industrie et non pas sur la mise en valeur intrinsèque de la forêt en tant que ressource à "développer". Il présuppose le maintien de la position concurrentielle de l'industrie, préoccupation qui devra se retrouver dans les propositions de moyens de mise en oeuvre.

Cette notion de développement permet de rejoindre les orientations gouvernementales relatives au développement économique et plus particulièrement à la création d'emplois, qui devient un élément sous-jacent des objectifs stratégiques. Ceci implique qu'on cherchera à optimiser l'impact des interventions sur la création d'une activité économique globale.

- un moyen majeur: "la mise en valeur optimale de la forêt québécoise".

Le moyen retenu se traduit, en termes de priorité, par une action sur la ressource qui constitue le paramètre critique conditionnant le développement forestier et non pas, comme ce fut déjà le cas, par une action au niveau de certains facteurs de production comme le coût de la matière première ou les procédés de transformation. Ce choix implique également une priorité accordée à la forêt de banlieue (publique et privée) en ce qui concerne les interventions de mise en valeur.

- un contexte général explicite: "le respect de l'utilisation harmonieuse du milieu forestier".

L'objectif global retenu comporte une référence à l'utilisation harmonieuse du milieu, qui devient un élément explicite de la politique forestière. Il implique une utilisation de toutes les ressources du milieu forestier dans une optique de conservation dynamique et non statique.

5.1.3 Sa traduction concrète compte tenu de la problématique

Le problème majeur au Québec réside essentiellement dans la disponibilité de la matière ligneuse nécessaire non seulement pour assurer le développement de l'industrie forestière, compte tenu des perspectives de croissance, mais pour assurer le simple maintien des usines existantes.

Dans ce contexte, l'objectif global axé sur le développement de l'industrie forestière se traduit pour le MER, compte tenu de son mandat, par l'énoncé suivant:

> Assurer la **récolte** , la **production** et la **transformation** optimales de la matière ligneuse.

Celui-ci comporte trois objectifs stratégiques permettant de combler les besoins des usines actuelles et leurs besoins futurs et de se doter, à moyen terme, de marges de manoeuvre suffisantes pour satisfaire l'accroissement éventuel de la demande.

5.2 LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

La poursuite de l'objectif global implique un élément prioritaire d'intervention, soit la mise en valeur de la forêt tant privée que publique. Cette mise en valeur comporte deux volets: soit, d'une part, la gestion des stocks existants **(aspect récolte)** qui constituent en fait l'approvisionnement réel de l'industrie pour les prochaines décennies; d'autre part, des interventions visant à assurer la pérennité de l'activité économique issue de l'utilisation de la forêt **(aspect production)**. On retrouve donc à ce chapitre deux objectifs stratégiques découlant de l'énoncé de politique, soit un objectif portant sur l'utilisation optimale de la forêt existante et un objectif axé sur la création d'un stock ligneux pour l'avenir.

Si la mise en valeur de la forêt - source de matière première - constitue la base du développement de l'industrie forestière, on ne peut cependant concevoir ce développement sans l'existence d'une véritable stratégie industrielle **(aspect transformation)** capable d'intégrer à la fois la dimension ressource (disponibilité, qualité, accessibilité, coût) et la dimension demande à long terme. De cette constatation découle un objectif stratégique portant sur une transformation adaptée à la forêt québécoise.

5.2.1 Optimiser l'utilisation de la forêt existante

La forêt actuelle constitue la source d'approvisionnement concrète de l'industrie pour les prochaines décennies. On devrait donc travailler, à partir du stock existant, à en faire la gestion la plus efficace possible et à cette fin:

- le connaître;
- le protéger efficacement;
- en planifier l'allocation;
- le rendre accessible;
- le récolter de façon optimale.

Cet objectif stratégique peut ainsi se résumer:

> Favoriser dès que possible une utilisation optimale de l'ensemble des stocks ligneux existants, tant résineux que feuillus, sur forêt publique et privée.

Il impliquerait les objectifs opérationnels suivants:

5.2.1.1 Connaître la forêt actuelle

La première étape devrait porter sur l'acquisition des connaissances nécessaires à l'allocation des bois et à la mise à jour des données forestières permettant d'assurer un suivi de la gestion. Ceci implique des connaissances sur:

- les quantités disponibles;
- la qualité du stock existant;
- l'évolution des facteurs affectant la qualité du stock.

Tout en maintenant les mécanismes actuels d'acquisition de connaissances (ex.: parcelles échantillons permanentes, comptabilité forestière), deux interventions plus spécifiques devraient permettre:

- l'accélération du nouveau programme d'inventaire décennal qui porte essentiellement sur la quantité et la qualité des stocks disponibles;

- un suivi continu des phénomènes susceptibles de modifier les données de l'inventaire décennal, comme l'épidémie de tordeuse des bourgeons de l'épinette.

5.2.1.2 Assurer la protection de la forêt

La protection constitue une activité de gestion préalable à toute intervention de mise en valeur, car elle contribue à garantir l'utilisation éventuelle d'une ressource déjà présente et sur laquelle on compte. Elle devrait donc viser à:

- conserver la ressource existante;

- garantir les investissements consentis au niveau de la remise en production.

La priorité des interventions de protection serait modulée en fonction des besoins et tiendrait compte des zones définies au niveau du cadre territorial. Elle se traduirait par l'application de la politique actuelle relative à la protection contre le feu. En ce qui concerne la protection contre les insectes et les maladies, l'objectif général devrait viser à minimiser les pertes causées par les insectes et les maladies des arbres, au meilleur coût possible, et sans causer d'impact significatif sur l'environnement. Il comporterait deux éléments:

- la détection la plus hâtive possible de toute infestation susceptible de causer des dommages d'importance économique et un suivi de la progression annuelle des problèmes rapportés;

- l'éradication, la réduction de la propagation de l'infestation ou l'atténuation des dommages sans causer d'impact significatif à l'environnement.

5.2.1.3 Améliorer le processus d'allocation

Un processus d'allocation mieux adapté favoriserait une utilisation optimale de la forêt existante; il pourrait comprendre les éléments suivants:

- l'optimisation de l'allocation en fonction de l'utilisation

Selon les pratiques actuelles, la récolte des volumes alloués en sapin, épinette et pin gris sur l'ensemble de la forêt commerciale conduirait à une rupture de stock significative au niveau de la province. Cette situation peut être corrigée par des interventions d'aménagement (le reboisement en particulier). Cependant, même si ces dernières étaient réalisées selon la programmation prévue, elles ne donneraient des résultats significatifs que pour les utilisateurs de fibre. En effet, la production de résineux aptes au sciage exige une période plus longue. Il en va ainsi pour les pins blanc et rouge, et les feuillus tels le bouleau jaune, dont l'âge d'exploitabilité est encore plus élevé.

En conséquence, les allocations aux utilisateurs de bois d'oeuvre devraient être maintenues à leur niveau actuel pour l'ensemble du Québec même si localement des ajustements sont possibles et même souhaitables. La définition des territoires d'approvisionnement devrait tenir compte des contraintes d'utilisation de cette industrie pour permettre d'axer la récolte vers des peuplements comportant des tiges d'une qualité acceptable pour la transformation en bois d'oeuvre.

- une répartition optimale des assiettes de coupe sur l'ensemble du territoire d'approvisionnement

Une analyse de l'état de la forêt montre l'existence d'un stock ligneux de qualité inexploité présentement et qui décroît de façon sensible à cause de la structure d'âge des peuplements. Dans une situation de rupture à court terme (d'ici 20 ans) pour certaines unités de gestion, et compte tenu de la perte de volume résultant de la l'absence d'exploitation du stock mûr contenu dans la zone pâte, il devient nécessaire d'équilibrer les sources d'approvisionnement tant en terme de volume qu'en terme de coût de récolte.

Cet équilibre pourrait être atteint par une nouvelle répartition des sources d'approvisionnement entre le sud et le nord (particulièrement la zone pâte).

5.2.1.4 Accéder aux volumes mûrs

L'objectif concernant la voirie devrait comporter deux volets:

- la poursuite de la politique actuelle qui permet de rendre accessibles les volumes mûrs dans la partie sud du Québec;

- la constitution d'un réseau d'accès à la zone pâte au cours des dix prochaines années de façon à en permettre la récolte au cours des quarante prochaines années, rendant ainsi disponible un volume de 12 millions de m^3/an, tel qu'illustré au tableau 5.1.

TABLEAU 5.1 - VOLUME DISPONIBLE DANS LA ZONE PÂTE (millions de m^3)

Région	Stock mûr existant	Récolte annuelle (sur 30 ans)
02	147,8	4,9
08	32,6	1,1
09	190,4	6,3
TOTAL	370,8	12,3

5.2.1.5 Récolter plus complètement

Cet objectif découle des constats suivants:

- certains peuplements sont inexploités à cause d'un volume considéré comme trop faible par unité de surface (peuplements de moins de 70 m^3/ha);

- les modes d'exploitation utilisés entraînent des pertes importantes de matière ligneuse sur le parterre de coupe à cause de l'absence d'exploitation de certains peuplements productifs et de l'utilisation incomplète de toutes les tiges (plus de 10% du volume est perdu à cette étape).

Un effort devrait donc être fait à deux niveaux: d'une part, en ce qui concerne les peuplements sous-utilisés et, d'autre part, en ce qui concerne la tige comme telle. Ceci impliquerait une intégration des coupes par les différents utilisateurs sur un même territoire et une modification des procédés de récolte favorisant la plus grande récupération de fibre (mise en copeaux en forêt par exemple).

5.2.2 Créer un stock ligneux pour l'avenir

Cet objectif stratégique découle d'un choix, celui de développer le secteur forestier, et des constats suivants:

- l'existence d'une pénurie probable de bois résineux au niveau mondial d'ici l'an 2000;

- l'équilibre précaire entre l'offre et la demande au Québec et les ruptures de stocks prévues à court terme dans certaines unités de gestion;

- un accroissement de la demande au niveau du Québec d'ici l'an 2000 (environ 17%) et qui devrait se poursuivre au-delà.

La forêt accuelle constitue la source d'approvisionnement de l'industrie pour les décennies à venir. Il faut être en mesure non seulement de maintenir à long terme ce niveau d'approvisionnement mais également de l'augmenter si le Québec veut saisir les opportunités de croissance qui existent. D'où l'objectif stratégique suivant:

> Accroître dès maintenant la productivité des territoires forestiers publics et privés pour les résineux et les bois de qualité de façon à assurer un stock ligneux pour l'avenir.

Cet objectif stratégique devrait se concrétiser dans une politique intégrée d'aménagement qui comporte trois objectifs opérationnels:

- l'adaptation des modes de récolte dans le but de favoriser une meilleure régénération naturelle là où cette dernière peut se réaliser adéquatement;

- le reboisement conventionnel dans les territoires où une régénération adéquate ne pourra être obtenue par l'adaptation des méthodes de coupe, ainsi que sur les superficies déjà coupées ou perturbées et non (ou mal) régénérées (arrérages);

- la culture intensive des sites forestiers les plus productifs en vue de créer rapidement un nouveau volume de bois permettant entre autres de compenser les effets des ruptures appréhendées à moyen terme.

5.2.2.1 Favoriser le plus possible l'établissement de la régénération naturelle

La récolte a toujours été traditionnellement séparée de l'aménagement. Ceci a impliqué des interventions "a posteriori" visant à corriger les situations

(reboisement, ensemencement, brûlage), à un coût élevé, et sans que l'utilisateur se sente concerné. Environ 45% des superficies sont actuellement régénérées de façon adéquate après coupe. L'utilisation de modes de coupe adaptés à la dynamique des peuplements et aux caractéristiques des sites devrait permettre de faire passer ce pourcentage à 65%.

L'intervention privilégiée à ce niveau viserait donc à intégrer la récolte à l'aménagement. On chercherait à limiter le plus possible le recours à des mesures correctives par l'utilisation de modes de coupe mieux adaptés au site, à la régénération préétablie et aux caractéristiques des essences.

5.2.2.2 Pallier les déficiences de la régénération naturelle

Si on atteint l'objectif précédent, cela contribuerait à résoudre une partie importante des problèmes de régénération. Il serait toutefois nécessaire de pallier les déficiences là où les modes de coupe ne permettent pas d'assurer une régénération adéquate en essences désirées et en quantités suffisantes, par exemple les peuplements de pin gris. C'est le cas également des superficies coupées dans le passé ou pour les superficies ayant subi des perturbations (comme les feux) et où la régénération est déficiente. On aurait donc recours au reboisement conventionnel (plantation et ensemencement) pour pallier les déficiences de la régénération naturelle.

5.2.2.3 Augmenter les disponibilités à moyen terme

L'atteinte des deux objectifs précédents permet d'escompter certains gains en termes de volume et de qualité peuvent être escomptés. On ne peut cependant envisager de réelle croissance des disponibilités à court terme sans une intervention beaucoup plus importante. Il est également nécessaire de prévoir des interventions susceptibles de combler les ruptures à moyen terme (d'ici 20 à 40 ans).

En plus de certains travaux d'éducation des peuplements (éclaircies), l'utilisation de techniques apparentées à celles employées en agriculture (plants génétiquement améliorés, fertilisation, préparation des sites, surveillance et

entretien des plantations) qui utilisent de courtes rotations et que l'on peut regrouper sous le vocable de "ligniculture" permettrait d'atteindre l'objectif opérationnel.

La nécessité de cultiver de façon intensive les sites forestiers à fort potentiel dans la zone de banlieue, tant sur forêt publique que privée, devient par conséquent impérative.

5.2.3 Favoriser une transformation adaptée à la forêt québécoise

Le volet industriel constitue le troisième élément où le MER peut intervenir pour solutionner le manque de matière ligneuse.

Les interventions visant une récolte optimale de matière ligneuse et la création d'un nouveau stock doivent être rentabilisées par une transformation optimale de cette ressource. Le développement doit aussi se faire en tenant compte non seulement de la demande en produits mais également de la possibilité d'y répondre compte tenu des caractéristiques de la ressource disponible.

Les objectifs stratégiques relatifs à la structure de transformation de la matière ligneuse et à la mise en marché des produits qui en résulte se classent sous trois rubriques. Une série d'objectifs vise à économiser la matière première, une deuxième a pour but de chercher à utiliser au maximum la matière ligneuse disponible; enfin on recherche la maximisation de l'apport économique de toute cette activité de transformation.

5.2.3.1 Mieux transformer la ressource existante

Au niveau industriel, la pénurie de matière ligneuse se caractérise de la façon suivante:

- diminution du diamètre moyen des billes de résineux et de feuillus entrant en usine;

- continuité de l'approvisionnement en résineux incertaine à long terme.

Deux actions serait alors prévues à ce niveau:

- faciliter les interventions permettant d'économiser la matière première;

- faciliter l'implantation ou l'expansion d'entreprises qui cherchent à utiliser toute la ressource récoltée et qui n'est pas actuellement valorisée.

5.2.3.2 Axer le développement industriel en fonction de la ressource disponible

Considérée sous l'angle du développement, la ressource forestière actuelle possède deux caractéristiques:

- abondance de biomasse forestière;

- abondance de feuillus de trituration.

Les perspectives de marchés apparaissent plus limitées en ce qui concerne les feuillus et des contraintes d'ordre technologique limitent les possibilités d'utilisation de la biomasse forestière.

Par conséquent, on devrait favoriser l'implantation ou l'amélioration de composantes industrielles offrant les meilleures perspectives de développement en fonction des caractéristiques prévisibles de la forêt québécoise et de critères d'harmonisation socio-économiques. Ceci se traduirait par deux axes d'intervention:

- l'amélioration des composantes industrielles par l'introduction de nouvelles technologies de transformation permettant d'utiliser les surplus;

- des mesures favorisant l'implantation de composantes industrielles bien adaptées à la ressource.

5.2.3.3 Maximiser l'apport économique de la transformation de la matière ligneuse

Les activités d'exploitation et de transformation de la matière ligneuse devraient être conçues et organisées de façon à ce que le Québec en retire des retombées économiques maximales:

- l'entreprise qui maximiserait la valeur ajoutée serait privilégiée lorsqu'un choix sera nécessaire en termes d'allocation;

- la politique d'allocation favoriserait les circuits qui maximisent l'apport économique tant en termes de valeur ajoutée que d'emplois. Par exemple, dans une région donnée, les bois devraient passer par l'usine de déroulage, la scierie et les pâtes et papiers si ce circuit maximise la contribution à l'économie;

- on encouragerait une plus grande diversification de la production et des marchés afin de mieux faire face aux variations cycliques de la demande et d'augmenter le niveau d'activité économique du secteur forestier.

Conclusion

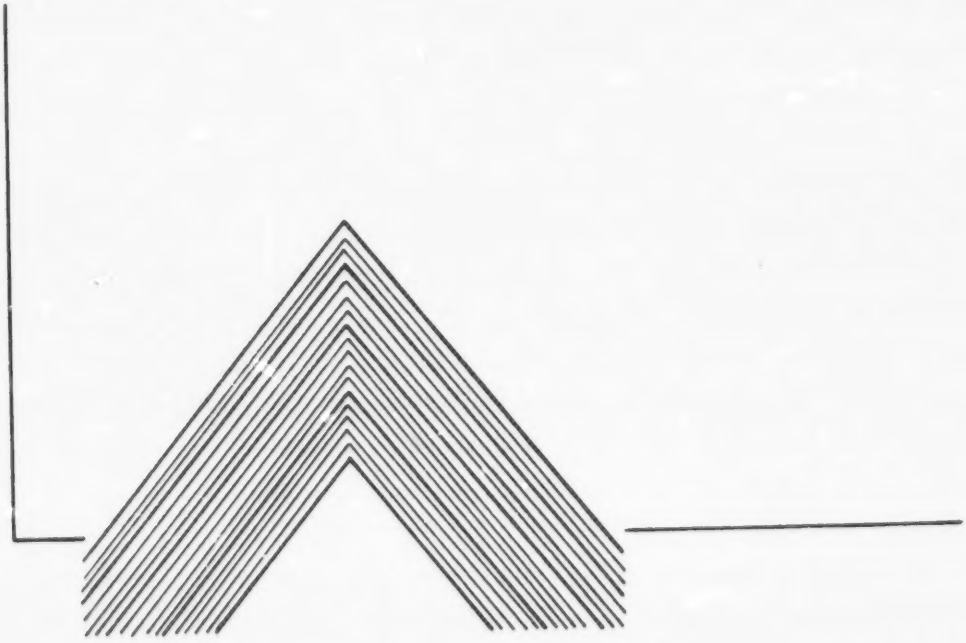

CONCLUSION

Les réflexions qui précèdent constituent la base des discussions entre le MER et tous les autres intervenants dans le secteur forestier concernant l'élaboration d'une nouvelle politique forestière. Elles présentent essentiellement la perception du MER en ce qui concerne la problématique du secteur forestier québécois ainsi que les grandes orientations qui en découlent. En particulier, cette analyse démontre que la poursuite des pratiques actuelles placera le secteur forestier dans une situation de plus en plus difficile.

En effet, la productivité décroissante des territoires forestiers et leur remise en production plus ou moins adéquate créent des conditions insuffisantes actuellement pour satisfaire les besoins prévisibles à moyen terme de la structure industrielle en place. Le problème principal pour le MER est donc très clairement celui de la disponibilité de la ressource et de sa gestion. Cependant, le Québec jouit encore d'un secteur forestier fort et dynamique qui occupe une place prépondérante dans son économie et il existe actuellement des opportunités de développement non négligeables dont le Québec peut profiter.

En conséquence, et malgré les constatations relativement pessimistes qui se dégagent de la problématique concernant la ressource, le MER est convaincu que le Québec peut et doit s'engager résolument dans le développement du secteur forestier. Un scénario de "statu quo", c'est-à-dire le simple maintien des usines actuellement en place, ne peut conduire à plus ou moins long terme qu'à une diminution progressive des activités économiques générées par le secteur forestier. Ainsi, par exemple, il serait douteux que l'industrie des pâtes et papiers s'engage plus avant dans la modernisation de ses installations si elle ne peut compter sur des quantités additionnelles de matière ligneuse qui lui sont indispensables pour assurer la rentabilité de ses investissements. Pourtant, comme pour les autres industries forestières québécoises, la modernisation et les innovations technologiques lui sont absolument nécessaires pour maintenir sa compétitivité sur les marchés des produits forestiers.

Une telle orientation vers le développement conduit à la formulation des objectifs proposés par le MER et dont les principaux consistent à **mieux utiliser les ressources forestières** actuelles, à travailler dès maintenant **à créer un capital ligneux** suffisant pour permettre le développement de l'industrie et à **mieux transformer la ressource existante.**

Des éléments de changement à définir

L'atteinte des objectifs opérationnels proposés implique des changements importants dans les pratiques actuelles, tout particulièrement sur le plan des conditions préalables à la gestion forestière. Quatre éléments sont significatifs à cet égard: l'assise territoriale, les règles de gestion, l'implication des utilisateurs et le financement. Le Ministère entend rechercher avec les divers intervenants les réponses aux questions suivantes.

"Comment garantir la vocation de production de matière ligneuse du territoire forestier?"

Les composantes du milieu forestier sont interreliées tant au niveau de leur fonction écologique qu'au niveau du territoire où s'excercent les activités qu'elles génèrent. La gestion de la ressource matière ligneuse est influencée par les préoccupations de l'Etat en matière de qualité de l'environnement et le partage des responsabilités d'aménagement des ressources et du territoire.

Dans le passé, toutes les terres forestières étaient majoritairement destinées à la production forestière. Depuis quelques années, l'évolution de la société et l'utilisation accrue de l'ensemble des ressources du milieu forestier se sont traduites par l'exclusion des prélèvements de matière ligneuse sur des superficies forestières de plus en plus importantes. Il devient donc nécessaire de développer des mécanismes pour garantir la fonction de production de la forêt québécoise et y assurer les activités de récolte et d'aménagement. Ces mécanismes doivent être définis préalablement à la réalisation des investissements relatifs à l'aménagement des forêts du Québec.

Si la définition d'un cadre territorial peut assurer cette vocation de production, il ne s'agit que d'une première étape en vue de clarifier les éléments fondamentaux du cadre de gestion.

"Quelles doivent être les règles de la gestion forestière?"

Les règles de gestion établissent le cadre de référence dans lequel l'utilisation des ressources forestières doit s'opérer. Elles doivent permettre d'évaluer le volume de matière ligneuse qui pourrait être extrait de la forêt et mis à la disposition des industriels. La détermination de l'offre de matière ligneuse a évoluée d'un calcul basé sur le rendement soutenu vers une évaluation des disponibilités en fonction des stocks mûrs existants. Cette évolution dans le calcul de l'offre s'est faite en fonction de règles précises, mais ces dernières ne sont pas explicites pour tous les interventants. C'est pourquoi, l'évaluation de l'offre présentée dans ce document mérite une attention particulière.

Le MER veut redéfinir de façon explicite les règles de gestion forestière pour rencontrer les objectifs proposés et assurer une gestion transparente des ressources forestières pour tous les intervenants. En plus de permettre d'évaluer la contribution optimale de chaque partie du territoire, ces règles, établies à la suite d'une analyse de l'état de la forêt et du bilan offre-demande, devraient définir les niveaux de risque acceptable en matière d'allocation des bois. Pour le MER, le niveau de risque acceptable dépend notamment de la période minimale de réaction des composantes forestières, de l'ampleur des interventions et de la durée des garanties d'approvisionnement.

Les principaux éléments à identifier portent donc principalement sur les méthodes de calcul et les normes qui devraient être utilisées pour déterminer l'offre de matière ligneuse d'un territoire, pour allouer les bois disponibles des forêts publiques en tenant compte de toutes les autres sources d'approvisionnement possibles et, finalement, pour fixer les niveaux de risque acceptable en matière de rupture de stock.

La mise en production des territoires forestiers, dans un cadre territorial bien défini et en fonction de règles de gestion claires, nécessite également l'implication des utilisateurs de matière ligneuse.

"Comment impliquer les utilisateurs de matière ligneuse dans la gestion forestière?"

L'analyse de la problématique montre clairement la nécessité d'impliquer les utilisateurs dans la gestion des forêts publiques tout particulièrement au niveau de la mise en production des territoires forestiers. En effet, la récolte que les utilisateurs contrôlent déjà doit devenir la première phase de l'aménagement. Les utilisateurs ont d'ailleurs maintes fois exprimé depuis dix ans leur désir de participer à la gestion forestière.

La mise en oeuvre des mesures nécessaires à l'atteinte de cet objectif nécessitera de nombreux ajustements puisqu'à l'heure actuelle, les opérations de récolte sont dissociées des interventions d'aménagement qui visent plutôt à corriger les conséquences des pratiques actuelles de récolte.

Les ajustements que le Ministère entend élaborer en collaboration avec les utilisateurs de matière ligneuse auront notamment un impact sur les éléments suivants:

- le partage des responsabilités: soit la définition des activités de gestion forestière qui devraient être dévolues au MER et aux utilisateurs respectivement;

- les modes de disposition des bois, c'est-à-dire les droits et obligations inhérents à l'allocation ainsi qu'à sa durée;

- les avantages recherchés par les utilisateurs pour des réalisations d'aménagements dépassant celles fixées par le MER, qu'il s'agisse de récolte de biomasse ou d'aménagement très intensif de territoires;

- l'existence de concessions forestières eu égard aux moyens qui seront retenus pour mettre en production des territoires forestiers et la nécessité d'assurer l'utilisation optimale des stocks existants.

Le dernier élément du cadre préalable aux interventions porte sur la définition des mécanismes permettant d'assurer un financement stable et continu des activités de gestion forestière.

"Comment assurer un financement stable et continu des activités de gestion forestière?"

Jusqu'à récemment, le niveau modéré de l'aménagement des forêts, un personnel en quantité suffisante au sein du MER et une croissance relativement élevée de l'économie ont permis à l'Etat québécois d'acquitter la quasi-totalité du paiement des frais de gestion et d'aménagement des forêts. L'état de la forêt nécessite maintenant un plus grand effort d'aménagement et de protection dont l'Etat ne peut plus supporter seul la totalité des coûts.

Si l'on retient le principe du partage des dépenses reliées à la gestion forestière en fonction des bénéfices obtenus, il ne fait aucun doute que les différents intervenants devraient dorénavant s'impliquer davantage dans le financement des interventions liées à la mise en valeur de la forêt.

Des mécanismes particuliers devront être mis en place pour assurer ce financement et un partage équitable. On peut envisager différents scénarios comme des contributions universelles des utilisateurs, un financement direct de certaines activités, un système de péréquation entre les diverses zones d'intervention ou encore des formules mixtes adaptées aux conditions de chacune des régions.

Un programme d'intervention à élaborer

Les propositions des différents intervenants relativement aux questions précédentes pourront permettre d'élaborer un cadre général d'intervention. Toutefois, ce cadre doit s'accompagner d'un programme d'action comportant les objectifs opérationnels proposés et des moyens techniques, organisationnels, financiers et réglementaires à développer.

Assurer la protection de la forêt, récolter plus complètement, favoriser l'établissement de la régénération naturelle, augmenter les disponibilités à moyen terme et mieux transformer la ressource nécessitent le développement de connaissances et de moyens techniques particuliers.

Les consultations relatives à la recherche dans le secteur forestier permettront, dans un premier temps, d'en définir les grands axes. Le principal défi réside cependant dans le développement et la mise en application des moyens permettant une culture intensive des forêts québécoises.

Ces différentes techniques ne pourront être rendues opérationnelles sans l'existence de structures de réalisation souples et adaptées aux différentes particularités des zones de production forestière.

Jusqu'à présent, la concession forestière, comme mode de disposition des bois, a constitué un des fondements de ces structures de réalisation. Avec le développement de la formule des garanties d'approvisionnement et la nécessité pour les utilisateurs de devenir des producteurs de matière ligneuse, de nouvelles structures sont devenues nécessaires. Il faut donc à la fois développer de nouvelles formules de disposition des bois et de nouvelles formules de mise en production des territoires forestiers en fonction d'un nouveau partage des responsabilités.

Parallèlement au développement des techniques appropriées et des moyens organisationnels, certains outils financiers et législatifs devront être élaborés.

Le Fonds forestier constitue sans doute à cet égard un instrument de financement efficace, alors que la tarification s'avère également un outil de gestion important pour le Ministère, mais dont les modalités restent à définir. De plus certaines propositions devraient faire l'objet de mesures législatives ou réglementaires, c'est le cas en particulier des modifications aux modes de récolte et de l'harmonisation des interventions en forêt publique.

La mise en place d'une politique forestière qui permettra au Québec de faire face au défi des années futures repose sur une évaluation réaliste et juste des forces et des faiblesses du secteur ainsi que sur une concertation des différents agents vers l'atteinte d'objectifs compris par tous, sinon communs.

C'est à ces conditions qu'il sera possible de redéfinir les rapports entre l'Etat gestionnaire de la ressource et les utilisateurs pour les adapter aux exigences de la situation présente.

Le document qui a été préparé par le MER vise à fournir les données de base ainsi qu'un cadre de référence pour une véritable consultation en ce sens.